

# ÉCOLE CENTRALE MARSEILLE

## RAPPORT DE STAGE 2A

---

### **Ingénierie territoriale CTES : économie circulaire et concertation**

---



Louise MARIOTON  
Promotion 2019

*Tutrice* : Mme. KHALIFA  
*Fonction* : DIRECTRICE

15 juin 2021 — 15 décembre 2021

# Table des matières

Remerciements . . . . .	3
Mots-clés . . . . .	4
Glossaire . . . . .	5
Résumé . . . . .	6
Introduction . . . . .	8
<b>I Présentation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et des missions du stage économie circulaire et concertation citoyenne</b>	<b>9</b>
1 Définition . . . . .	10
2 Le territoire . . . . .	10
3 Les objectifs et missions du PETR . . . . .	12
4 Les missions du stage économie circulaire et concertation citoyenne . . .	14
4.1 Le Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES) . . . . .	14
4.2 Réalisation d'un diagnostic de l'économie circulaire . . . . .	17
4.3 Rédaction d'un livret des bonnes pratiques de la participation citoyenne . . . . .	19
<b>II Déroulement du stage et ses perspectives</b>	<b>21</b>
5 L'organisation de mon stage . . . . .	22
6 Méthodologie et mise en œuvre des missions . . . . .	23
6.1 La mission économie circulaire . . . . .	23
6.2 La mission concertation citoyenne . . . . .	26
7 Livrables et résultats . . . . .	28

7.1	La mission économie circulaire . . . . .	28
7.2	La mission concertation citoyenne . . . . .	33
8	Perspectives . . . . .	35
8.1	La mission économie circulaire . . . . .	35
8.2	La mission concertation citoyenne . . . . .	35
	Introduction . . . . .	35
	Bibliographie . . . . .	36
	Annexes . . . . .	36

## Remerciements

Je tiens à remercier Daphné Khalifa pour m'avoir offert la chance de réaliser ce stage au sein de son équipe et de m'avoir accueillie dans les locaux du PETR lors de mes venues sur le territoire. J'ai pu ainsi découvrir un territoire extraordinaire que j'ai vu changer au fil des saisons et des habitants vivants en lien étroit avec la nature qui les entoure.

Je tiens à remercier toute l'équipe du PETR et tout particulièrement Domitille Crenn qui m'aura suivie tout le long de ce stage, qui aura eu la patience de me faire découvrir de nombreux nouveaux concepts et méthodes de travail. Ce fut un plaisir de travailler avec eux.

Je souhaite également remercier Manon Taing et Domitille Crenn de m'avoir si chaleureusement accueillie chez elles lors de mes venues sur le territoire, sans elles, cela n'aurait pas été possible.

Enfin, je souhaitais remercier Emma Corbin et Lucie Moreau, mes collègues stagiaires en qui j'ai pu trouver de véritables amies sur lesquelles m'appuyer.

## **Mots-clés**

- **Economie circulaire**
- **Participation**
- **Transition**
- **Grand Briançonnais**
- **Communautés de Communes**
- **PETR**
- **Diagnostic**
- **Livret**
- **Développement**
- **Partage**

# Glossaire

- **CCT** : Club Climat et Transition. Des rencontres sont organisées par le PETR et ouvertes à tous les habitants. Ils travaillent sous forme de groupes projet sur des thématiques en lien avec la transition écologique et solidaire.
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **Communauté de Communes** : La communauté de communes (art. L5214-1 CGCT) est un EPCI à fiscalité propre, créé par la loi du 6 février 1992(nouvelle fenêtre), qui associe des communes en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. [1]
- **CTES** : Contrat de Transition Écologique et Solidaire
- **EIT** : Écologie Industrielle et Territoriale
- **Diagramme de GANTT** : Le diagramme de Gantt est un outil utilisé en ordonnancement et en gestion de projet et permettant de visualiser dans le temps les diverses tâches composant un projet. Il s'agit d'une représentation d'un graphe connexe, valué et orienté, qui permet de représenter graphiquement l'avancement du projet.[2]
- **PETR** : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

## **Résumé**

Après un semestre en Management Environnemental, j'ai souhaité acquérir une expérience concrète sur le développement durable. J'ai ainsi réalisé un stage de 6 mois au sein du PETR Grand Briançonnais. Le présent rapport contient une présentation de la structure dans laquelle j'ai travaillée en tant que stagiaire économie circulaire et concertation. On y trouve la présentation de mes missions ainsi que leurs mises en œuvre, les deux principaux livrables que j'ai fourni : un diagnostic économie circulaire réalisé à l'échelle du territoire du PETR et un livret de bonnes pratiques de la participation citoyenne. En conclusion, je souligne les bénéfices de ce stage tant d'un point de vue personnel que professionnel et mes impressions en tant que future ingénieure.

## **Abstract**

After one semester studying Environmental management, I wanted to experience and contribute to the sustainable development. I chose to do my 6 months internship at the PETR Grand Briançonnais where I worked as the circular economy and citizen participation intern. In this report, you will find a description of the place I worked for and a presentation of my missions and how I executed them. At the end, I provided the PETR a circular economy diagnosis applied to the PETR management territory and a booklet containing areas for improvement as well as good practices for developing citizen participation. As a conclusion, I underline both professional and personal benefits from my experience and my impressions as a future engineer.



## Introduction

Après un semestre de 2<sup>ème</sup> année en parcours "Environnement: management et technologies", je souhaitais pour mon stage prolongé, acquérir une expérience professionnelle concrète sur le déploiement de la transition écologique. Dans cette optique là, j'ai réalisé un stage de 6 mois en distantiel au sein du Pôle Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Briançonnais.

Ce stage représentait pour moi l'opportunité de découvrir un nouveau secteur qu'est la fonction publique et des missions qui pouvaient m'apporter une vision terrain, complétant ainsi les théories de l'économie circulaire que nous avons vues en cours. Enfin, convaincue que la transition écologique doit être co-construite par tous et pour tous, la seconde mission en lien avec la concertation citoyenne m'offrait la possibilité de travailler en lien étroit avec mes convictions personnelles.

Mes deux missions principales furent la réalisation d'un diagnostic économie circulaire à l'échelle du territoire du PETR et la rédaction d'un livret des bonnes pratiques de la participation citoyenne.

Ce rapport présente, dans un premier temps, la structure du PETR et les missions associées au stage. Une seconde partie développe la méthodologie adoptée, le déroulement et la mise en œuvre des missions ainsi que leurs perspectives d'évolution pour la suite. Il se clôture par une conclusion sur les missions et les apports personnels.

## **Première partie**

# **Présentation du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et des missions du stage économie circulaire et concertation citoyenne**

# 1 Définition

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) sont des établissements publics constitués par accord entre plusieurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, correspondant à un bassin de vie ou de population. Les PETR comprennent :

- Un conseil syndical dans lequel les EPCI qui composent le PETR sont représentées proportionnellement à leur population ;
- Un conseil de développement composé de représentants des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques et associatives existant sur son territoire. Il est consulté sur les principales orientations du conseil syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial ;
- Une conférence des maires qui réunit les maires des communes situées dans le sur le périmètre du PETR. Elle se réunit au moins une fois par an et est consultée sur les principales orientations du conseil syndical ainsi que sur des questions d'intérêt territorial.[3]

## 2 Le territoire

Le PETR se situe au nord de la Région Sud Provence Alpes-Côtes d'Azur, dans le département des Hautes-Alpes. Il est frontalier avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Italie. Malgré un enclavement dû au relief et à sa géographie, le territoire du PETR est au carrefour des trois grands bassins économiques que sont Turin (110 km), Grenoble (120 km) et Marseille (270 km).

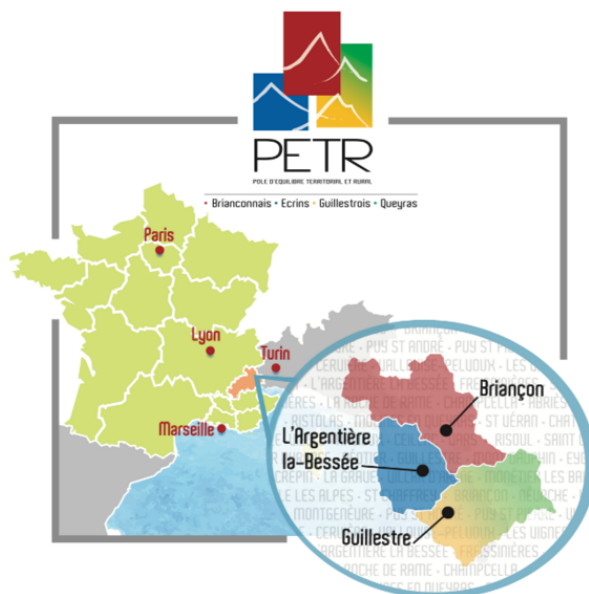


FIGURE 1 : Position du territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras par rapport à la France, Nord de l'Italie et les métropoles qui l'entourent.  
 Crédits photo : PETR Grand Briançonnais

Le territoire regroupe 3 communautés de communes : la communauté de communes du Briançonnais (CCB), la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ) et la communauté de communes du Pays des Ecrins (CCPE), ce qui représente 36 communes au total. Les 3 chefs-lieux sont Briançon, l'Argentière-La-Bessée et Guillestre. Le territoire est vaste : avec une superficie de 2138 km<sup>2</sup>, il représente un tiers du département. Le climat est montagnard puisque 80 % du territoire est situé au-dessus de 1000 m d'altitude, les températures sont douces l'été et très faibles l'hiver accompagnées d'un enneigement important. La moyenne des températures à l'année est de 10 °C environ. Les bassins de vie s'organisent autour de la vallée de la Clarée, la vallée de la Durance, axe structurant du territoire autour duquel s'articule les grands axes de communication, de la vallée de la Guisane, de la vallée de la Gyronde et de la vallée du Guil.



FIGURE 2 : Les EPCI et communes qui composent le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, *Crédits photo : PETR Grand Briançonnais*

### 3 Les objectifs et missions du PETR

Par l'intermédiaire de ses chargés de mission, le PETR joue un rôle d'impulsion, d'animation afin de favoriser la démarche projet, essentielle à l'émergence d'opérations innovantes et transversales.

Le PETR permet également d'assurer la liaison entre les élus des Communautés de communes du territoire et les acteurs locaux, ainsi que d'être le relais auprès des partenaires financiers que sont l'État, la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et le Département des Hautes-Alpes. Il coordonne ainsi les relations et interventions au sein du territoire des collectivités publiques et suit les actions et les projets mis en œuvre dans leurs domaines de compétences. Ces projets sont ainsi suivis conjointement par les équipes techniques des Communautés de communes et du PETR, l'articulation et le relais étant assurés pour chaque dossier par le PETR.

Les missions du PETR sont en lien avec les problématiques du territoire et sont animées par des chargés de mission ou chefs de projet, chacun épaulé d'un élu référent. Cette organisation en binôme permet aux élus d'exprimer leurs visions aux chargés de mission. Ces chargés de missions, grâce à leurs savoirs-faire, les mettront en œuvre. On retrouve les missions suivantes :

- **La mission Énergie** : Animée par Manon Taing, cette mission a pour objectif de permettre au territoire de s'adapter aux changements climatiques. Elle mobilise également des financements afin de rénover les logements publics, l'éclairage public, les écoles et de mettre en place des dispositifs d'économie d'eau.

- **La mission Sobriété et Énergies renouvelables** : Animée par Yohann Ourion, cette mission est l'orientation 3 du Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES) signé en 2019 par le PETR. Une explication plus détaillée de ce contrat sera donnée dans la partie suivante. Elle a pour objectif d'accompagner les stations de ski du territoire dans leur transition écologique vers une autonomie énergétique, de développer les énergies renouvelables sur le territoire et de développer l'utilisation de matériaux biosourcés dans les habitats.

- **La mission Économie circulaire et Concertation** : Mise en place dans le cadre du CTES, la mission économie circulaire est animée par Domitille Crenn. Soutenue et financée par l'ADEME, elle permet le déploiement d'une animation territoriale visant à développer l'économie circulaire sur le territoire à travers deux orientations principales : "Pour une alimentation saine et durable : faire du territoire un territoire exemplaire et "Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets".

La mission concertation a été initiée dans le cadre de la définition du Plan Climat Air Energie Territorial et fait l'objet du PETR depuis la signature du CTES. Le dispositif principal de la concertation citoyenne est le Club Climat et Transition (CCT). Ouvert à tous, c'est un lieu d'expérimentation et de mise en oeuvre d'actions opérationnelles autour de la transition écologique et solidaire, dont les objectifs sont :

- Informer & partager des informations
- Se former
- Agir & impulser des actions, des projets

- **La mission LEADER** : Le programme LEADER (Liaisons Entre Actions Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Le Groupe d'Action Locale (GAL) du PETR assure la gouvernance de LEADER sur le territoire depuis 2007. Une équipe technique, composée de Caroline Macle en cheffe de projet et de Marie Coulet en tant que gestionnaire, accompagne les porteurs de projets dans la définition de leurs opérations, le montage de dossiers, la mise en relation avec d'autres acteurs et la capitalisation.

- **L'animation du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** : Ce contrat a pour objectif d'"accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires". L'animation de contrat mis en place par l'État et signé par le PETR est assuré par Aude Perry. Sa mission consiste, en particulier, à intervenir en assistance technique pour

faire émerger, favoriser et organiser des projets sur les thématiques retenues sur le territoire du PETR en lien avec une ou plusieurs activités socio-économiques et en relation avec de nombreux partenaires internes et externes.

- **Portage des contractualisations** : Le PETR est porteur des contractualisations du territoire pour ses 3 EPCI, notamment le Contrat de Ruralité, le Contrat d'Équilibre des Territoires (CRET) avec la Région, l'État et autres institutions. Ces contractualisations sont mises en place et effectuées par la directrice, Daphné Khalifa.

La direction du PETR gère également la structure et coordonne les pôles.

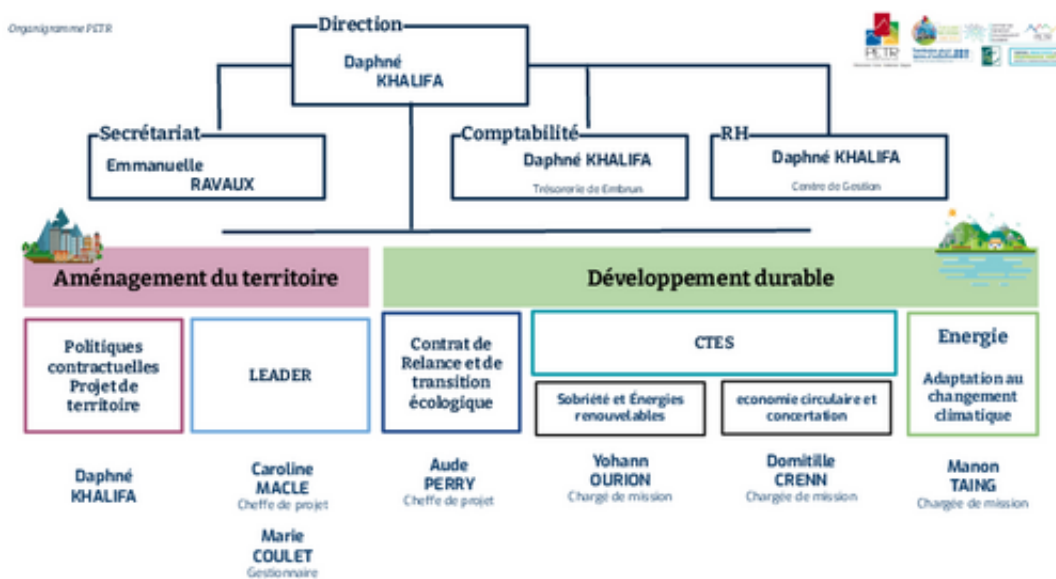


FIGURE 3 : Organigramme de l'équipe du PETR

## 4 Les missions du stage économie circulaire et concertation citoyenne

### 4.1 Le Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES)

Le stage réalisé au sein du PETR a été proposé dans le cadre du CTES.

Les contrats de transition écologique, signés pour une durée de trois à quatre ans impulsent une dynamique sur le long terme, associant toutes les parties prenantes déterminées à apporter leur contribution : État, collectivités territoriales, acteurs économiques et de la société civile [5].

Les acteurs du territoire définissent collectivement les orientations stratégiques globales en associant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, déclinés en actions opérationnelles et concrètes. Voir annexe numéro 2 pour un exemple d'une orientation stratégique et des indicateurs qui lui sont associés [5].

En 2018, l'État a sollicité le PETR pour mettre en place le contrat, dispositif expérimental, car c'est un territoire où les fonds drainés sont bien gérés et qu'il présente un contexte favorable de par ses élus engagés et les projets mis en place [6].

Le contrat a été signé entre l'État, le PETR auxquels se joignent l'ensemble des organismes publics et privés partenaires des actions du CTES [5].

Les grands défis identifiés pour le territoire conduisent à poursuivre des objectifs multiples qui répondent à des problématiques associées aux territoires de montagne :

- Rendre le territoire accessible et accélérer la mobilité physique et numérique
- Renforcer, développer et améliorer l'attractivité du territoire en lui donnant une image forte
- Développer l'économie grâce aux ressources locales
- Diversifier et désaisonnaliser l'offre touristique
- Poursuivre l'engagement dans la transition énergétique
- Préserver et valoriser ses ressources naturelles
- Mobiliser les solidarités internes et externes, la vie ensemble et la vie des autres

Le PETR a choisi de décliner le concept de Transition Écologique en plusieurs axes. Les axes envisagés sur 4 ans se déclinent sur l'image ci dessous [7] :



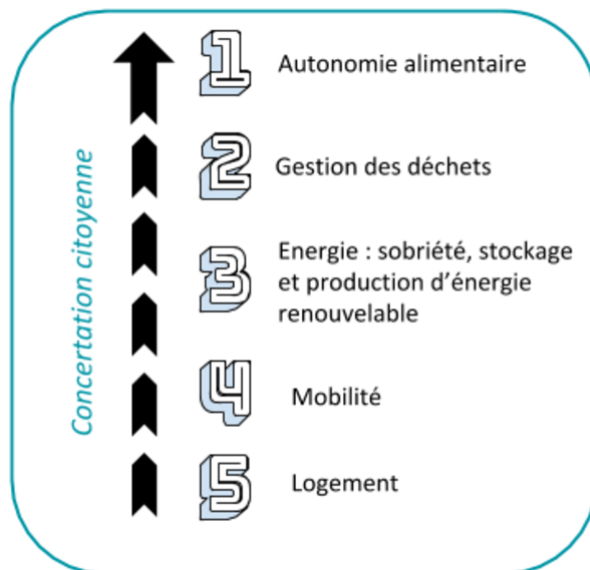


FIGURE 4 : Les axes de travail du CTES [6]

Qui s'intitulent :

- **Orientation transversale** : Pour une mise en œuvre dynamique et collaborative du contrat à l'échelle du territoire, animer la dynamique de coopération pour une transition écologique
- **Orientation 1** : Pour une alimentation saine et durable : faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'autonomie alimentaire
- **Orientation 2** : Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets
- **Orientation 3** : Faire du territoire un territoire exemplaire et d'innovation en matière de sobriété énergétique, de production et de stockage d'énergies renouvelables
- **Orientation 4** : Promouvoir de nouvelles mobilités plus sobres en émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) en milieu montagnard
- **Orientation 5** : Le logement : promouvoir la rénovation du bâti, des logements et du parc résidentiel de loisirs

Le stage décrit dans ce rapport est rattaché aux orientations 1 & 2 et à l'orientation transverse du contrat.

## 4.2 Réalisation d'un diagnostic de l'économie circulaire

Avant de pouvoir développer le contenu de la mission en elle-même, il est nécessaire de présenter la définition de l'économie circulaire qui a été retenue dans le cadre de ce stage.

### *Définition de l'économie circulaire*

Le modèle économique actuel est linéaire : on extrait des ressources, on les transforme, on les consomme et on jette ce qui est en fin de vie. L'économie circulaire vise, contrairement au modèle actuel, à limiter le gaspillage des ressources et son impact environnemental tout en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

Il n'existe pas de définition officielle de l'économie circulaire. L'Agence de la transition écologique (ADEME) a proposé la définition suivante : "l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement., tout en développant le bien-être des individus". Elle a décliné l'économie circulaire en 3 domaines d'action et 7 piliers.

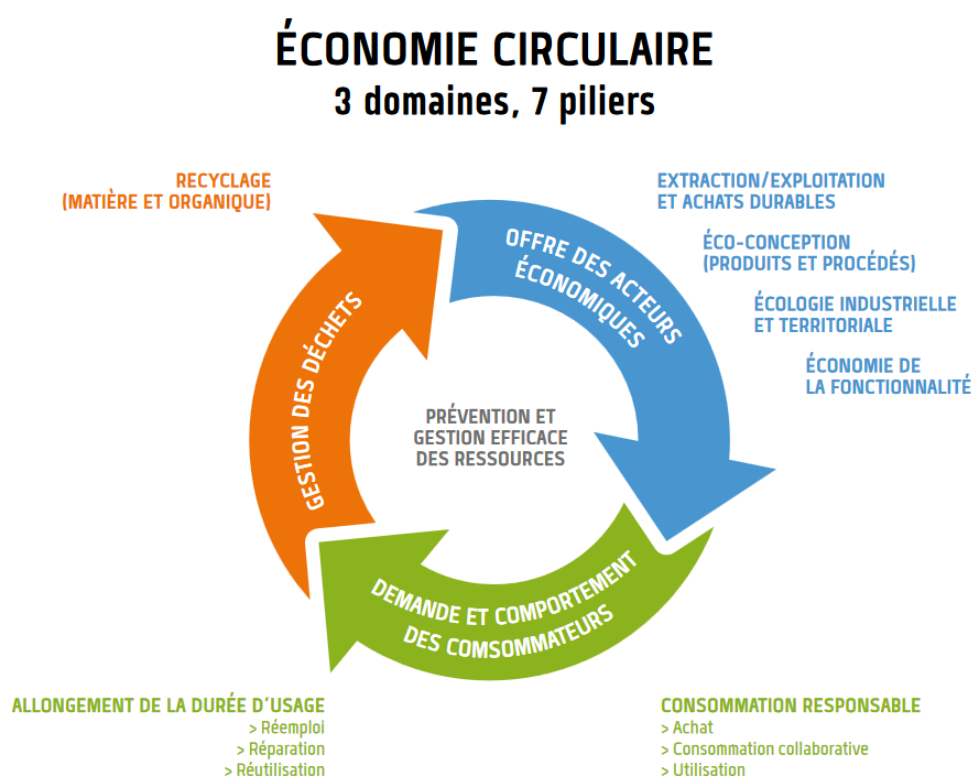


FIGURE 5 : Schéma des 3 domaines et 7 piliers de l'économie circulaire selon l'ADEME [8]

Les trois domaines d'actions :

1. La production et l'offre de biens et services ;
2. La consommation de par la demande et le comportement du consommateur ;
3. La gestion des déchets avec un recours prioritaire au recyclage et ainsi fermer le cercle de l'économie circulaire

Les sept piliers de l'économie circulaire :

- ◇ **L'approvisionnement durable** (extraction/exploitation et achats durables) concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les rebuts d'exploitation et l'impact sur l'environnement notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables ». Ce pilier recouvre les éléments relatifs aux achats privés et publics (des entreprises et des collectivités).
- ◇ **L'écoconception** vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux.
- ◇ **L'écologie industrielle et territoriale** constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins. Pilier de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels.
- ◇ **L'économie de la fonctionnalité** privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- ◇ **La consommation responsable** doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).
- ◇ **L'allongement de la durée d'usage** par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.
- ◇ **Le recyclage** vise à utiliser les matières premières issues de déchets [8]

## ***Objectifs et livrables***

Associée aux orientations 1 & 2 du CTES, la mission consiste à rédiger un diagnostic économie circulaire à l'échelle du territoire du PETR. L'objectif principal est de mettre en avant des leviers d'actions pour la poursuite de la mission « économie circulaire » au sein de la structure. Cette mission est suivie par Domitille Crenn, chargée de mission économie circulaire et concertation, et Claudine Chrétien, élue référente du PETR à l'économie circulaire.

Le diagnostic comprend :

- ❖ L'état des lieux des enjeux territoriaux au regard de l'économie circulaire en lien avec les acteurs économiques (réglementation, politiques locales, atouts et faiblesses du territoire, ressources locales et filières économiques, acteurs mobilisables, opportunités et freins au développement de l'économie circulaire)
- ❖ L'identification des acteurs et flux de l'économie circulaire et les synergies possibles sur le territoire - *sous forme de cartographie*
- ❖ Le recensement des dispositifs et outils à disposition du territoire et des acteurs
- ❖ La présentation des projets exemplaires dans l'ensemble des filières économiques et à toutes échelles.

### **4.3 Rédaction d'un livret des bonnes pratiques de la participation citoyenne**

Comme pour la mission précédente, afin d'en comprendre le contenu, il est nécessaire de donner la définition de la participation citoyenne adoptée par le PETR.

#### ***Définition de la participation citoyenne***

La participation citoyenne, au sens du PETR, consiste à permettre aux citoyens de s'impliquer dans la mise en œuvre de projets impulsés par ces derniers. En particulier, le PETR apporte un soutien technique aux projets en lien avec la transition écologique et solidaire. En revanche, dans le cadre de la participation, le citoyen ne participe pas à l'élaboration ou la mise en place des politiques publiques. L'objectif n'est donc pas forcément de faire remonter des propositions d'actions aux élus mais plutôt de réaliser des projets en faveur de la transition écologique et solidaire.

### ***Objectifs et livrables***

La rédaction du livret des bonnes pratiques de la participation citoyenne s'inscrit dans l'orientation transverse du CTES. Le territoire a mis en avant, de par la signature du CTES, sa volonté d'intégrer les citoyens dans l'émergence de dynamiques en faveur de la transition écologique. Cette mission a également été suivie par Domitille Crenn ainsi que l'élue référente à la concertation citoyenne du PETR, Marie Baillard. Afin de nourrir la démarche et partager des retours d'expérience, le livret est un recueil de témoignage d'autres territoires, de témoignages de participants au CCT et d'analyses des pratiques actuelles. Ce dernier a pour public visé les élus, les collectivités, les agents des communautés de communes et les communes. Il a pour but de donner les clés à tout territoire qui souhaite s'engager dans une démarche de participation citoyenne. Il doit également permettre au CCT de tester de nouvelles méthodes d'animation ou d'organisation afin de renforcer la participation citoyenne sur le territoire.

## **Deuxième partie**

### **Déroulement du stage et ses perspectives**

## 5 L'organisation de mon stage

Mon stage a été supervisé par Daphné Khalifa, directrice du PETR et encadré par Domitille Crenn, chargée de mission économie circulaire et concertation. Chaque semaine, une réunion de 30 minutes à 2 heures, en fonction de l'avancement de mes recherches, a été positionnée entre Domitille et moi-même. Cela a permis d'assurer un suivi régulier quant à l'avancement de mes travaux. Pour les messages informels, nous communiquons au travers du canal Slack, une application bureau qui permet aux équipes de communiquer en distantiel.

Lors de la deuxième semaine de stage, il m'a été demandé d'établir un diagramme type GANTT afin de prévoir sur du long terme les principaux échelons pour la fourniture des livrables. *Voir Annexe 3.*

Je me suis déplacée trois fois sur le territoire :

- Une première fois : En tout début de stage afin de rencontrer l'équipe et pouvoir découvrir le territoire sur lequel vont s'appuyer mes missions
- Une seconde fois : A mi-parcours du stage afin de pouvoir faire un bilan sur l'avancement de mes travaux avec l'ensemble de l'équipe d'une part, et d'autre part, rencontrer les élus référents et participer aux réunions du CCT. A cette occasion, j'ai pu assister à l'un des conseils syndicaux du PETR en présence des élus qui y siègent. Ce fut pour moi une occasion unique de comprendre le fonctionnement interne des prises de décisions.
- Une dernière fois : La dernière semaine de mon stage afin de réaliser un bilan de fin de parcours et présenter mon travail. J'ai eu l'occasion de participer à une conférence des maires (la quasi totalité des maires des 36 communes du territoire du PETR était là) en présence de Monsieur Joël Giraud, secrétaire d'état chargé de la Ruralité auprès de Madame Jacqueline Gourault Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et de Madame Hélène Lestarquit, Sous-Préfète de l'arrondissement de Briançon. Être le témoin de cet événement m'a permis de comprendre l'importance, la formalité de ces moments et l'implication de l'état dans ces réunions.

Mes venues sur le grand Briançonnais ont été fondamentales car j'ai pu ainsi comprendre le territoire dans sa réalité physique au travers de son paysage, sa localisation et ses habitants.

Avec Mesdames Claudine Chrétien, élue référente sur la thématique économie circulaire, et Domitille Crenn, j'ai assisté aux rencontres de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) à Marseille organisée par le réseau Synapse. Nous avons assisté- à des ateliers

sur le développement de l'EIT dans le domaine du BTP et sur les difficultés liées à la cartographie des territoires. A l'issue de ces ateliers, nous avons pu échanger avec des professionnels de l'EIT.

## **6 Méthodologie et mise en œuvre des missions**

### **6.1 La mission économie circulaire**

#### *La méthodologie adoptée*

Afin de réaliser le diagnostic, une première étape de bibliographie a été nécessaire. Elle a consisté à s'approprier les contrats et plans mis en place par le PETR et d'en dégager les principales informations en lien avec la problématiques de l'économie circulaire. Par la suite, j'ai eu accès aux études déjà menées sur le territoire.

A l'issue de cette étape bibliographique, j'ai pu fournir un plan détaillé du diagnostic.

Dans un second temps, les informations qui n'ont pu être recueillies lors des recherches bibliographiques ont été collectées lors de rendez-vous que j'ai obtenu avec des techniciens du territoire, acteurs locaux associatifs ou élus du territoire.

J'ai publié un questionnaire sur les sites internet et réseaux sociaux du PETR, des 3 Communautés de Communes et du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentiérois (SMITOMGA) afin d'y intégrer les habitudes des habitants du territoire.

#### *Le déroulement de la mission*

La mission a naturellement débuté avec un temps d'appropriation qui a été crucial et un peu plus long que prévu. Durant cette phase, j'ai pu saisir le concept d'économie circulaire dans sa globalité. En effet, ce mode économique touche tous les secteurs économiques et l'ensemble de la population. A noter que, nous avons constaté Domitille et moi que d'après les recherches menées, il n'existe pas de diagnostic économie circulaire "type" et que le contenu reste à l'appréciation de l'équipe qui le met en œuvre. Des éléments doivent néanmoins être présents comme indiqué dans la présentation de la mission (cf. paragraphe 4.2).

La seconde phase de ma mission a été de rassembler les éléments de recherches bibliographiques, afin d'identifier celles qui devaient être recueillies sur le "terrain". Cette phase a été également plus longue que prévu, une des difficultés a été de structurer les données, d'analyser leur pertinence, leur priorité et de les organiser afin qu'elles soient cohérentes avec l'identité du territoire.



Cette difficulté d'adéquation entre les recherches théoriques et la réalité du terrain, nous ont obligé, Domitille et moi, à réorganiser mes recherches afin d'éviter un retard trop important ; de façon à recadrer le plus tôt possible l'étude si cette dernière ne prenait pas une direction pertinente.

Domitille m'a conseillé de me refocaliser sur les réalité du territoire, au travers des documents existants avec un calendrier très précis, les livrables furent découpés en sous-livrables et cela m'a permis dans une direction précise. Par ailleurs, des bilans quotidiens sur Slack ont été mis en place afin de pouvoir suivre l'avancement de mon travail de manière journalière.

Une fois que je me suis approprié la réalité du territoire, le cœur du diagnostic a pu être abordé. Pour ce faire et pour chaque secteur économique, j'ai imaginé un schéma idéal de l'économie circulaire à l'échelle du territoire du PETR. De cette façon, au travers de mes recherches, il m'était plus facile d'identifier les piliers qui étaient les plus développés sur le territoire et ceux qui l'étaient le moins.

Une étape de validation importante de mon stage fut le point de mi-parcours. J'ai réalisé une présentation pour l'équipe qui consistait à mettre en évidence les piliers identifiés de l'économie circulaire, de les confronter avec l'expertise des autres techniciens de l'équipe et de recueillir leurs impressions. Sous forme d'un atelier, les membres de l'équipe ont brainstormé afin de classer les piliers selon deux critères :

1. L'impact du pilier sur le territoire en termes de déploiement de l'économie locale, d'augmentation de l'attractivité du territoire et de la préservation de l'environnement
2. La largeur de la marge d'action en fonction de l'état des mentalités et la présence de financements ou non.

Sont présentées ci-dessous, deux diapositives issues de l'atelier :

## Les leviers que j'ai identifié



FIGURE 6 : Diapositive utilisée pendant l'atelier présentant les leviers sous forme de "post-its"

## Classons les sur ce graphique

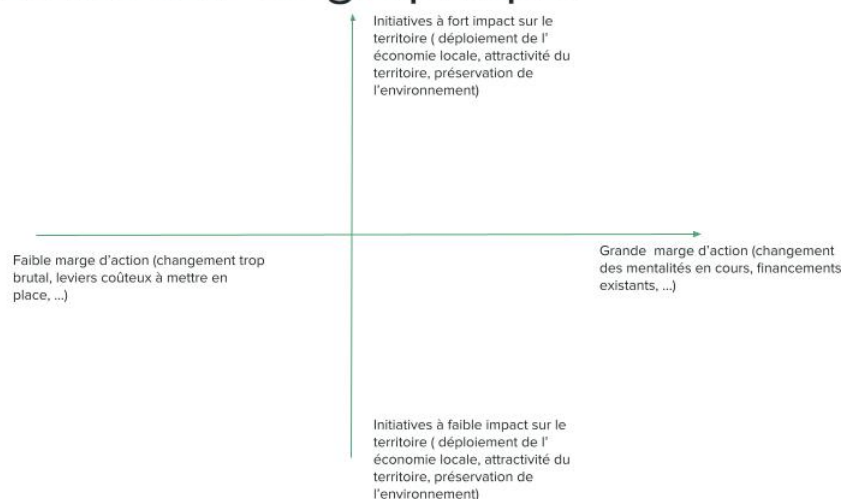


FIGURE 7 : Diapositive utilisée pendant l'atelier afin de trier les leviers

A la fin de cet atelier, les piliers sur lesquels je devais travailler ont été identifiés.

Il avait été prévu de diffuser un questionnaire afin de cibler les habitudes des consommateurs sur le territoire en termes de consommation responsable, habitudes de tri, prévention des déchets et leur perception du service déchets du territoire. J'ai produit le ques-

tionnaire et l'ai envoyé aux partenaires. Malheureusement, une communication difficile entre les structures a engendré des retards par rapport à la diffusion. Au vu du faible nombre de réponses, il n'a pas été inclus dans le diagnostic final.

Finalement, la plupart des livrables ont pu être rendus sous forme de documents de travail, la partie traitant des consommateurs et la matrice AFOM n'ont pu être éditées à cause d'un manque de temps.

## **6.2 La mission concertation citoyenne**

### ***La méthodologie adoptée***

Ma mission a démarré par une phase de définition des termes de participation et de concertation citoyenne et le public visé par le livret. Un plan du livret a ensuite été élaboré.

La seconde phase consistait à identifier les structures qui avait mis en place une animation de participation ou de concertation citoyenne sur leur territoire, que ces animations étaient en cours ou terminées ne m'importait pas.

A l'issue de cette phase, les prises de rendez-vous avec ces structures ont été lancées afin de recueillir leurs bonnes pratiques.

En parallèle, j'ai effectué une recherche ciblée sur le territoire sur les initiatives de participation ou de concertation, commanditées par le PETR ou non. De la même manière des entretiens ont été faits afin de recueillir les retours d'expérience.

### ***Le déroulement de la mission***

Chaque structure animatrice a sa propre vision de la concertation citoyenne et de la différence avec la participation. Il a donc fallu définir le concept de concertation/participation selon le PETR afin de pouvoir s'y appuyer tout le long du livret.

La première tenue du Club Climat et Transition (CCT) animé par le tandem chargée de mission-élue référente, Mesdames Crenn et Marie Baillard, élue référente sur la thématique concertation citoyenne, a permis de réaliser le squelette du livret avec les points incontournables de l'animation de la participation citoyenne.

Lors de mes deux venues sur le territoire, la stagiaire a pu épaulé Domitille Crenn lors de l'animation du CCT en présentiel. Ces réunions me permirent de recueillir de nombreux éléments pour alimenter le livret avec des pratiques développées au CCT.

A mi-parcours de mon stage, j'ai présenté à mon équipe et à l'élue référente, un ensemble de pratiques qui ont été mises en œuvre non seulement sur le territoire mais sur d'autres

(Bretagne, Alsace, Pays de Loire). J'ai classé les pratiques en tant que "bonnes" ou mauvaises". Ce point fut l'occasion de confirmer la direction prise par les recherches. L'élue référente m'a demandé d'approfondir certains aspects de l'animation qui n'avaient pas été complètement abordés comme la pérennisation de l'animation.



IMAGE 8 : Disposition de la salle lors de l'animation du CCT



IMAGE 9 : Les membres du CCT

Finallement, lors de ma dernière venue sur le territoire, j'ai pu présenter les bonnes pratiques préconisées pour le CCT à ses membres et recueillir les impressions des participants. Ces retours ont suscité de nombreuses discussions autour de l'amélioration du CCT auxquels Domitille et Marie Baillard, l'élue à la thématique concertation citoyenne, ont participé.

## 7 Livrables et résultats

### 7.1 La mission économie circulaire

A l'issue de la mission, un rapport de 70 pages a été livré (*Voir Annexe numéro 6*). Il contient les point suivants :

- I) Présentation de la mission et du territoire
  - (a) Définition de l'économie circulaire
  - (b) Objectifs du diagnostic
  - (c) Méthodologie

- (d) Législations/Plans d'actions
    - i. Européennes
    - ii. Nationales
    - iii. Régionales
  - (e) Le territoire et ses acteurs
    - i. Localisation et données géographiques
    - ii. Les habitants : données démographiques, taux d'activité, moyenne d'âge
  - (f) Les secteurs économiques
  - (g) Les acteurs institutionnels
- II) Analyse du territoire au travers des 3 piliers opérationnels de l'économie circulaire
- (a) offre des acteurs économiques
    - i. Secteur primaire
    - ii. Secteur secondaire
    - iii. Secteur tertiaire
  - (b) Gestion des déchets
    - i. les installations de gestion des déchets
    - ii. Les filières Responsabilités Élargies des Producteurs (REP)
    - iii. Les tonnages collectés par communautés de communes
- III) Leviers d'actions
- (a) Fiches actions
  - (b) Cartographie des flux
- IV) Références
- V) Annexes
- (a) Outils techniques et soutiens financiers potentiels

Une première partie sur l'identité du territoire, le cadre législatif et l'ensemble des acteurs institutionnels plonge le lecteur dans le contexte de l'étude. Il propose ensuite un balayage de l'ensemble des secteurs économiques et des initiatives en termes d'économie circulaire qui existent et qui leur sont rattachées afin d'estimer l'état d'avancement du développement de l'économie circulaire sur le territoire.

### – Initiative 3

#### Ferme en permaculture :

Localisation : Guillestre

Nom du porteur :

Source : Fiche Résolis

Description de l'initiative :

La permaculture est un «système de culture intégré et évolutif s'inspirant des écosystèmes naturels. C'est également une démarche éthique et une philosophie qui s'appuient sur 3 piliers : prendre soin de la Terre, prendre soin des humains et partager équitablement les ressources. La société associe généralement permaculture avec maraîchage et jardinage amateur.» <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/permaculture/>

est un système de production alternatif pour la conservation de la biodiversité. C'est une petite ferme en permaculture où vivent des personnes mais également des oies, des poules, des chevaux et des chiens. Plus de 150 variétés potagères, aromatiques et médicinales sont cultivées, toutes issues de semences paysannes. Les échanges humains et de semences sont au cœur de ce lieu de vie collective, où chacun tente de vivre en harmonie avec la nature. Reprendre en main ce patrimoine permet d'augmenter la diversité alimentaire tout en cultivant des variétés adaptées à notre territoire.

**Pilier de l'économie circulaire : approvisionnement durable**

#### IMAGE 10 : Exemple d'une fiche initiative pour le secteur primaire

Une analyse quantitative des déchets produits par communautés de communes entre 2018, 2019, 2020 et 2021 et comparée avec la moyenne française est ensuite développée. Elle permet d'identifier les types de déchets dont les tonnages sont les plus importants, ont le plus évolué ou sont proportionnellement plus présents sur le territoire qu'ailleurs en France. A l'issue de ces parties, des leviers d'actions ont pu être dégagés et sont présentés sous forme de fiche action.

## Levier 1 : Récupération de laines

**Contexte et enjeux :** Le type d'élevage principal sur le territoire est l'élevage ovin dont l'un des déchets produits est la laine en suint. Il existe une filature sur le territoire, la filature Longo, Maï qui pourrait être intéressée pour récupérer cette laine en suint, si cette dernière est en assez bon état. Actuellement, les éleveurs dont la laine n'est pas d'assez bonne qualité la revendent à des grossistes extérieurs au territoire. Cela concerne la très grande majorité des éleveurs du territoire.

**Description du levier :** Ce levier a pour objectif de permettre la récupération de ces laines auprès de la filature Longo Maï pour lesquelles elles deviendront ressources. Tout l'intérêt de ce levier est de limiter la production de déchets, de favoriser l'approvisionnement durable et de mettre en synergie différentes activités économiques.

### Plan d'action par ordre chronologique :

Objectifs	Action	Mise en place	Acteurs	Etat d'avancement
Assurer une plus-value aux éleveurs qui améliorent la qualité de leur laine	Identifier les freins, trouver des financements dont ils pourraient bénéficier. Recenser les noms d'éleveurs de moutons et de chèvre, la race, les cheptels et leur taille	Prendre contact avec les éleveurs. Voir le diagnostic agricole pour cela	Éleveurs d'ovins	A faire émerger
Communiquer auprès de la filature Longo Maï	Connaitre le cahier des charges de la filature et leur communiquer la liste des éleveurs	Prendre contact avec la filature	Filature Longo Maï	A faire émerger
Accompagner les éleveurs dans leur démarche d'amélioration de la qualité de laine	Permettre aux éleveurs de bénéficier d'une expertise ou d'une formation	L'association Laines d'Europe délivre ce type de formations. Se rapprocher d'eux pour en savoir plus	Association Laines d'Europe, Éleveurs, Filature Longo Maï, ADEME	A faire émerger
Mettre en relation les associations et éleveurs	Organiser des ateliers de rencontre, s'inspirer des ateliers "De la Terre à mon assiette"	Se rapprocher de l'association Atelier Laines d'Europe pour l'organisation	Association Laines d'Europe, Filature Longo Maï	A faire émerger

### Acteurs et calendrier

Structure pilote	Personne référente	Elu référent	Financements	Calendrier
------------------	--------------------	--------------	--------------	------------



PETR	Chargé de mission ECC	Elu référent ECC	APP ADEME " Investissements dans des équipements de réemploi, réparation ou réutilisation "	
------	-----------------------	------------------	---	--

Indicateurs et évaluation économie circulaire

Indicateurs de réalisation	Impacts et marge de manœuvre	Piliers de l' ECC concernés
Nombre d'éleveurs fournissant leur laine aux associations		

IMAGE 11 : Exemple de fiche action

Ces fiches d'actions doivent être exhaustives et synthétiques. Elles décrivent les tâches, les objectifs et état d'avancement associés. Elle propose aussi une liste non exhaustive d'acteurs en lien avec le levier et de potentiels financeurs. Enfin, pour suivre l'évolution et l'impact du levier, des indicateurs sont proposés.

Dans la suite du diagnostic, on retrouve la cartographie des flux qui synthétise sous forme de schéma fléché l'ensemble des initiatives, acteurs et leviers identifiés. Cette dernière ne peut vous être présentée car elle n'a pas encore pu être validée.

Enfin, les outils techniques et financiers listent les structures qui peuvent accompagner le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Structures	Outils	Type de soutien
Région	Plateforme Régionale de l'Economie Circulaire (PRECI) constituant un lieu de rencontre et d'échange régional entre acteurs sur les thématiques de l'économie circulaire	Technique
	L'Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORD&EC). Il a pour principale mission d'assurer et d'améliorer la connaissance de la gestion des déchets à l'échelle régionale et de diffuser annuellement les résultats de ses travaux, notamment via le Tableau de Bord des déchets en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et des fiches de synthèse	Technique
	Dispositif CEDRE aides pour entrepreneur qui veulent se lancer dans une démarche ECC	Financière
	Banque de données DATAsud	Technique
ADEME	Optigede = une plateforme d'échanges et de diffusion d'outils et retours d'expérience sur l'économie circulaire et les déchets.	Technique
	Réseau A3P	Technique
	Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) ;	Technique
	Observatoire régional des transports.	Technique
	M ta Terre	Technique
	Base de données SINOE	Technique
	REGALIM PACA : réseau régional de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire	Technique
ARBE	Territoires durables	Technique
DREAL	Outil cartographique	Technique
	BATrame : BAsE Territoriale Régionale de l'AMénagement de l'Environnement	Technique
CA	Mes parcelles	Technique

IMAGE 12 : Structures et nature (financière et/ou technique) de l'aide proposée

## 7.2 La mission concertation citoyenne

A l'issue de la mission concertation citoyenne, un livret de bonnes pratiques de la participation citoyenne a été rendu (*Voir annexe numéro 7*). Il contient 24 pages et est découpé selon le plan suivant :

### 1. Éditorial

2. Sommaire
3. Contexte de la démarche
4. Concertation et participation citoyenne
  - (a) Définitions pratiques
  - (b) Objectifs et intérêts
5. Le recueil d'expériences
6. Définir la démarche
  - (a) Se poser les bonnes questions
  - (b) Recenser ce qui existe sur le territoire
7. Mobiliser un public
  - (a) Le lieu, la durée et la fréquence
  - (b) Les outils de communication
  - (c) Les différents rôles
8. Animer les rencontres
  - (a) La première rencontre
  - (b) La seconde séance
  - (c) Pérenniser les séances
  - (d) Les outils de gestion de projet
9. Références
10. Annexes
  - (a) Analyse AFOM récapitulative des pratiques de la participation citoyenne recensées
  - (b) Fiche préparation du déroulé d'une séance

Ce livret s'est donc appuyé sur les rencontres du CCT animées par Domitille durant lesquelles, les citoyens, regroupés en groupe-projets, travaillent ensemble à l'élaboration de projets en lien avec leur thématique. Ci dessous vous trouverez la matrice AFOM récapitulative des pratiques recensées :



IMAGE 13 : Matrice SWOT récapitulative des pratiques recensées sur et à l'extérieur du territoire

## 8 Perspectives

### 8.1 La mission économie circulaire

Le diagnostic économie circulaire va permettre à la chargée de mission de concentrer ses efforts autour des leviers identifiés. Par ailleurs, en 2022, une étude de préfiguration de l'EIT sera réalisée par un chargé de mission pendant 8 mois. Le diagnostic servira de document de base pour l'étude.

### 8.2 La mission concertation citoyenne

Le livret de bonnes pratiques va permettre au CCT de tester de nouvelles pratiques qui ont déjà fait leurs preuves. Il va également permettre aux élus, aux collectivités, aux agents des communautés de communes et aux communes du territoire et ailleurs de développer leur propres initiatives de participation citoyenne.

## Conclusion

Cette expérience professionnelle fut très enrichissante autant d'un point de vue professionnel que personnel.

Ce fut l'occasion pour moi de découvrir un nouveau secteur qu'est la fonction publique et ses acteurs. Travailler dans cette structure m'a permis de mieux comprendre et d'ouvrir les yeux sur les enjeux géographiques, politiques et sociaux qui accompagnent le développement de la transition écologique et solidaire. La mission économie circulaire m'a fait prendre conscience du lien direct entre tous les acteurs de la chaîne économique et politique et leur influence sur la gestion de l'environnement. Le choix de réaliser une cartographie est d'autant plus pertinent qu'il m'est apparu pendant le stage, que la communication qui sert de lien entre les différents acteurs est primordiale pour passer d'une économie linéaire vers une économie circulaire.

La mission concertation citoyenne, m'a quant à elle, permis de rencontrer les habitants du grand Briançonnais et de sentir leurs engagements pour une transition écologique et solidaire. J'ai pu entrevoir la difficulté qu'était de définir la concertation et la participation et à quel point cette étape est très importante non seulement pour la mission mais aussi pour la mise en place de n'importe quels travaux qui impliquent des habitants.

D'un point de vue personnel, ce stage m'a permis de me challenger à plusieurs niveaux : aborder des missions qui m'étaient inconnues et pour lesquelles je n'avais pas forcément reçu les pré-requis et travailler principalement en télétravail. J'ai approfondi mes capacités de recherches, de questionnement et j'ai beaucoup gagné en autonomie et en capacité de gestion de mon travail.

J'avais une vision technique et scientifique de l'économie circulaire et mon stage m'a permis de remarquer que le plus difficile était la communication humaine et la mise en relation des différents acteurs, tant sur le plan économique que politique.

# Bibliographie

[Image 1] Photo du village de Vallouise issue de la base de donnée du PETR

- [1] Définition d'une communauté de communes issue du site du gouvernement Français, consultée en ligne le 15/01/22 à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/fiches/20125-quest-ce-quune-communaute-de-communes>
- [2] Définition d'un diagramme de GANTT issue de Wikipédia, consultée en ligne le 16/01/22 à l'adresse [https://fr.wikipedia.org/wiki/Diagramme\\_de\\_Gantt](https://fr.wikipedia.org/wiki/Diagramme_de_Gantt)
- [3] Définition officielle d'un PETR issue du site internet du gouvernement français [en ligne], consultée le 10/01/22. Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20134-quest-ce-quun-pole-dequilibre-territorial-et-rural-petr>
- [4] Rôle et fonctionnement du PETR issus du Projet de territoire 2021-2026, document interne, bientôt en ligne sur le site du PETR : <https://paysgrandbrianconnais.fr/projet-du-territoire/le-projet-de-territoire>, consulté le 10/01/22.
- [5] Définition et fonctionnement d'un CTES issus de la charte d'engagement pour la transition écologique et solidaire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, consultée en ligne la dernière fois le 17/01/22 à l'adresse [https://paysgrandbrianconnais.fr/fileadmin/user\\_upload/CTES/CTES\\_Charte\\_d\\_engagement.pdf](https://paysgrandbrianconnais.fr/fileadmin/user_upload/CTES/CTES_Charte_d_engagement.pdf)
- [6] Page du CTES sur le site internet du PETR Grand Briançonnais qui reprend la genèse du contrat, consultée en ligne le 17/01/22 à l'adresse <https://paysgrandbrianconnais.fr/transition-ecologique-et-solidaire/titre-par-defaut-2-1>

- [7] Axes stratégiques et orientations définis dans le CTES, version scannée du contrat, consultée en ligne la dernière fois le 17/01/22 à l'adresse [https://paysgrandbrianconnais.fr/fileadmin/user\\_upload/CTES/CTES\\_signe.pdf](https://paysgrandbrianconnais.fr/fileadmin/user_upload/CTES/CTES_signe.pdf)
- [8] Définition de l'économie circulaire, de ses domaines et piliers selon l'ADEME, consultée en ligne la dernière fois le 17/01/22 à l'adresse <https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>
- [9] Annexe du CTES dans laquelle on retrouve les orientations, axes et actions stratégiques, version scannée consultée le 17/01/22 à l'adresse [https://paysgrandbrianconnais.fr/fileadmin/user\\_upload/CTES/Annexes\\_CTES\\_BRIANCON\\_5\\_decembre\\_bisbis.pdf](https://paysgrandbrianconnais.fr/fileadmin/user_upload/CTES/Annexes_CTES_BRIANCON_5_decembre_bisbis.pdf)

# Annexes

## Annexe 1 : Fiche de poste du stagiaire économie circulaire et concertation

STAGE – PETR BRIANÇONNAIS ECRINS GUILLESTROIS QUEYRAS



Stage :

**INGENIERIE TERRITORIALE CTES : ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET CONCERTATION**

Dates : A partir de Avril 2021 Durée: 4 à 6 mois - Temps plein 35 heures  
 Lieu : Télétravail et selon les évolutions des consignes gouvernementales

**Le PETR - Contexte :**

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras coordonne depuis 2006 la mise en œuvre des actions et des projets menés à l'échelle de son territoire de montagne. Par l'intermédiaire de ses chargés de mission, le PETR joue un rôle d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets menés sur le territoire afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence d'opérations innovantes. Il permet également d'assurer la liaison entre les élus de ses 3 Communautés de communes et les acteurs locaux, ainsi que le relais auprès des partenaires financiers Europe, État, Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et Département des Hautes-Alpes.



Parmi les grands défis identifiés dans son projet de territoire, apparaissent la transition écologique et la concertation citoyenne. Ces deux ambitions se retrouvent dans les orientations adoptées dans le cadre du Contrat de Transition Écologique et Solidaire signé avec le Ministère du même nom en avril 2019 : autonomie alimentaire, économie circulaire et gestion des déchets, sobriété énergétique et production d'énergies renouvelables, mobilité et logement et en axe transversal la concertation citoyenne. Un stage est donc proposé pour travailler à la mise en place d'outils en lien avec les thématiques économie circulaire et concertation citoyenne

Placé.e sous l'autorité de la directrice, qui suivra le stage, par le biais notamment de reporting hebdomadaire du travail fait. Il.elle travaillera en lien avec la chargée de mission Économie circulaire et concertation.

<p><b>Objectifs du stage &amp; production attendues :</b></p> <p><u>En lien avec le développement sur l'orientation 1 et 2 du contrat de transition écologique et solidaire :</u>                  Réaliser un diagnostic territorial « économie circulaire » comprenant l'état des lieux des enjeux territoriaux au regard de l'économie circulaire en lien avec les acteurs économiques (réglementation, politiques locales, atouts et faiblesses du territoire, ressources locales et filières économiques, acteurs mobilisables, opportunités et freins au développement de l'économie circulaire) ; l'identification des acteurs et des flux de l'économie circulaire et les synergies possibles sur le territoire (sous forme de cartographie) ; le recensement des dispositifs et outils à disposition du territoire et des acteurs ; la présentation des projets exemplaires dans l'ensemble des filières économiques et à toutes échelles.</p> <p><u>En lien avec la concertation citoyenne</u>                  Réaliser un livret des bonnes pratiques sur la concertation citoyenne dans le cadre de la transition écologique avec entre autres un retour sur les expérimentations et innovations existantes en matière de concertation citoyenne en période de crise sanitaire.</p>	<p><b>Formation / Compétence:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De formation supérieure</li> <li>- Connaissance du milieu du développement territorial et de l'économie circulaire</li> <li>- Potentiel pour intégrer rapidement les différentes facettes de l'activité</li> <li>- Autonomie souhaitée</li> <li>- Maîtrise de l'outil informatique</li> <li>- Qualités rédactionnelles indispensables</li> <li>- Attitude positive, bon relationnel, discrétion et force de proposition ;</li> <li>- Respect des règles en place, des consignes et de la hiérarchie.</li> </ul> <p style="text-align: center;">Information sur la structure et le CTES sur le site internet du PETR  <a href="http://www.paysgrandbrianconnais.fr">www.paysgrandbrianconnais.fr</a></p>
--	--

**Envoyez CV et LM par mail : A l'attention de Madame la directrice :**  
**direction@paysgrandbrianconnais.fr**  
 Mettre en objet l'intitulé du stage demandé



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras  
 Mairie - 9, rue de l'école 05100 VILLARD ST PANCRACE  
[www.paysgrandbrianconnais.fr](http://www.paysgrandbrianconnais.fr)  
 SIRET : 200 052 801 000 12



## Annexe 2 : Orientation stratégique numéro 1 du CTES



### **CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

**Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS**

**ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 « Pour une alimentation saine et durable : faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'autonomie alimentaire »**

Dernière date de mise à jour : 11/04/2019

#### **Principaux enjeux et objectifs de l'orientation**

##### **Contexte et objectifs :**

L'enclavement du territoire et sa très faible autonomie alimentaire génère un fret important de produits alimentaires. Par ailleurs, le territoire dispose d'un climat montagnard, d'un ensoleillement exceptionnel et de structures d'insertion actives et bien implantées. Dans ce contexte, l'objectif du territoire est de développer un projet territorial adapté à ce contexte et basé sur une production et une consommation alimentaires locales.

Dans la perspective de la mise en place d'un Programme Agro-alimentaire Territorial, l'objectif est de combiner la transition écologique, la solidarité avec l'insertion par les activités, la réappropriation par les habitants et les acteurs du territoire et le changement de comportements dans une logique intégrée et transversale avec les acteurs du territoire (agriculteurs locaux, collectivités, entreprises, habitants).

Il permettra de redynamiser la filière agricole en particulier maraîchère et concernera de façon transversale différentes problématiques : déchets, transports, énergie, insertion...

La mise en œuvre de cette orientation passe par :

- le développement d'un ou plusieurs pôles d'économie circulaire associant collecte des déchets fermentescibles, bio méthanisation, alimentation d'un réseau de chauffage pour serre, maraîchage, légumerie et conserverie, distribution dans les filières de restauration collective (hôpital et écoles ...)
- le développement des circuits courts dans le domaine de l'alimentation
- la sensibilisation des citoyens à l'alimentation via des actions notamment celle mise en place par le parc naturel régional du Queyras et environnement et solidarité
- l'appui à des dynamiques déjà mises en place comme l'action resto 'Co du collègue Les Garçons à Briançon, et les actions de la fondation Édith Seltzer.
- une animation territoriale mise en place par le PETR sur cette orientation

## Liste non exhaustive des Acteurs mobilisés

### **PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras**

- CC du Briançonnais
- Commune de Villard-Saint-Pancrace

### **État**

- DIRECCTE
- DREAL
- DDT

### **Établissements et opérateurs publics identifiés**

- CDC – Banque des territoires
- ADEME

### **Région Provence Alpes Côte d'Azur**

### **Département des Hautes-Alpes**

### **Exemple d'autres acteurs potentiels**

- CPIE Environnement et Solidarité
- Collège Les Garçons
- Fondation Edith SEILTZER
- Chambre d'Agriculture
- SAFER
- GERES

## Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

- Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : soutien à l'agriculture de montagne, diagnostics agropastoraux et adaptation au changement climatique
- Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage
- Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Élaboration d'un Programme Agro-alimentaire Territorial (PAT)

### Liste non exhaustive des actions en cours ou à venir

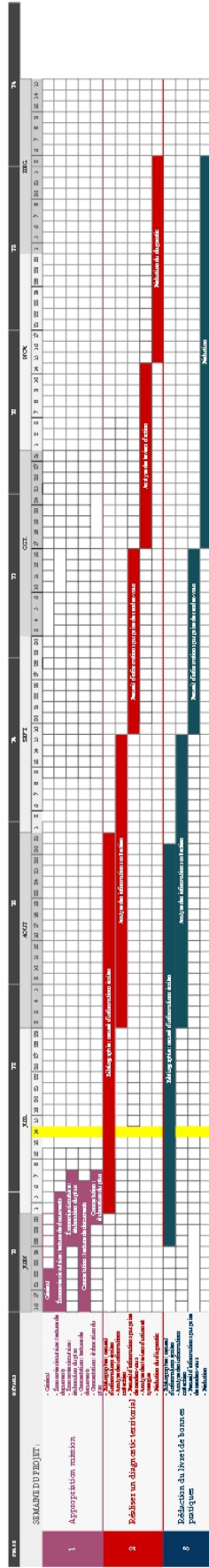
Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	État d'avancement	Moyens prévisionnels mobilisés	Échéance prévisionnelle
1.1	Pôle d'économie circulaire	CCB	En cours		
1.1.1	Étude flash de cadrage	PETR	Terminé	Caisse des Dépôts et Consignation	
1.1.2	Création des serres bioclimatiques		En projet		
1.1.3	Création d'une légumerie et d'une conserverie		En projet		
1.1.4	Création d'une unité de méthanisation		En projet		
1.1.5	Création d'un pôle d'économie bio-circulaire – hub échange paysan		En projet		
1.2	Verger municipal de variétés anciennes <i>Intégré le 4/12/2019</i>	Mairie de Puy Saint André	En cours	Mairie de Puy Saint André	
1.3	de la Terre à l'assiette <i>Intégré le 4/12/2019</i>	PNRQ Environnement et Solidarité // comité départemental d'éducation à la santé / l'association REC.	En cours	LEADER	

[9]

*Annexe 3 : Diagramme de GANTT réalisé pour ce stage*

# Organisation stage ECC

7778 EBU P2027 Page 4 Forme actualisée au 01/01/2018  
 7778 EBU P2027 Page 4 Forme actualisée au 01/01/2018  
 7778 EBU P2027 Page 4 Forme actualisée au 01/01/2018



*Annexe 4 : Flyer des rencontres nationales de l'EIT à Marseille*



*Annexe 5 : Photographie de l'équipe avec le secrétaire d'état Joël Giraud lors de la conférence des maires du PETR le 13 décembre dernier*



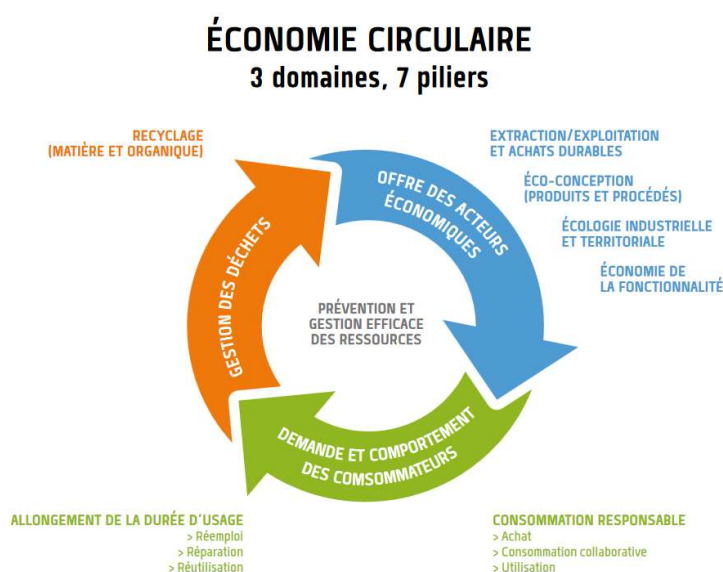
*Annexe 6 : Diagnostic économie circulaire rendu du 15/12/21*

# Diagnostic économie circulaire – Document de travail

## 1) Présentation de la mission et du territoire

### a. Définition de l'économie circulaire

- Le modèle économique actuel est linéaire : on extrait des ressources, les transforme, les consomme et jette ce qui est en fin de vie. L'économie circulaire vise, contrairement au modèle actuel, à limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental tout en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.
- Il n'existe pas de définition officielle de l'économie circulaire. L'Agence de la transition écologique (ADEME) a proposé la définition suivante : "l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement., tout en développant le bien-être des individus". Elle a décliné l'économie circulaire en 3 domaines d'action et 7 piliers.



*Schéma des 3 domaines et 7 piliers de l'économie circulaire – ADEME*

Les trois domaines d'actions :

1. La production et l'offre de biens et services ;
2. La consommation de par la demande et le comportement du consommateur ;
3. La gestion des déchets avec un recours prioritaire au recyclage et ainsi fermer le cercle de l'économie circulaire

Les sept piliers de l'économie circulaire :

- **L'approvisionnement durable** (extraction/exploitation et achats durables) concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les rebuts d'exploitation et l'impact sur l'environnement notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables ». Ce pilier recouvre les éléments relatifs aux achats privés et publics (des entreprises et des collectivités).
- **L'écoconception** vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux.
- **L'écologie industrielle et territoriale** constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins. Pilier de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels.
- **L'économie de la fonctionnalité** privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- **La consommation responsable** doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).
- **L'allongement de la durée d'usage par le consommateur** conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation ;
- **Le recyclage** vise à utiliser les matières premières issues de déchets.

#### a. Objectifs du diagnostic

Le présent diagnostic territorial « économie circulaire » comprend l'état des lieux des enjeux territoriaux au regard de l'économie circulaire en lien avec les acteurs économiques (réglementation, politiques locales, atouts et faiblesses du territoire, ressources locales et filières économiques, acteurs mobilisables, opportunités et freins au développement de l'économie circulaire) ; l'identification des acteurs et des flux de l'économie circulaire et les synergies possibles sur le territoire (sous forme de cartographie) ; le recensement des dispositifs et outils à disposition du territoire et des acteurs ; la présentation des projets exemplaires dans l'ensemble des filières économiques et à toutes échelles.

L'objectif du diagnostic est de mettre en œuvre des leviers d'actions pour la poursuite de la mission « économie circulaire » au PETR

#### b. Méthodologie



Afin de réaliser l'étude, une première session de recherche bibliographique a été réalisée avec des documents déjà présents dans la base de données du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Briançonnais.

Dans un second temps, les informations manquantes ont été recueillies suite à des prises de rendez-vous avec des techniciens du territoire, acteurs locaux associatifs ou élus du territoire.

Enfin, afin de cibler les habitudes d'une population plus large, le choix a été fait de réaliser un questionnaire.

### c. Législations/Plan d'action

#### 1.e.i.1. Européennes

- PAEC (Plan d'Action sur l'Économie Circulaire)

Le Pacte vert mis en place en 2019 dissocie la croissance économique et l'utilisation des ressources. Il prévoit des retombées nettes positives nettes de l'économie circulaire puisque l'application de mesures ambitieuses en matière d'économie circulaire en Europe pourrait accroître le PIB de l'UE de 0,5 % d'ici à 2030, en créant quelque 700 000 nouveaux emplois.

Le 11 mars 2020, le Plan d'Action sur l'Économie Circulaire est signé par la Commission Européenne.

Il prévoit les mesures suivantes :

- Faire en sorte que les produits durables deviennent la norme dans l'UE
  - Produits durent plus longtemps, fabrication avec matériaux déjà recyclés (éviter au max les matières premières), plus faciles d'utilisation, plus faciles, à réparer et à recycler
- Donner aux consommateurs les moyens de choisir
  - Plus de transparence sur la réparabilité et durabilité des produits ; volonté de mettre en place un "droit à la réparation"
- Mettre l'accent sur les secteurs utilisant le plus de ressources et dont le potentiel de contribution à l'économie circulaire est élevé
  - Matériel électronique et TIC : accès des produits qui durent le plus longtemps, favoriser la collecte et le traitement des déchets
  - Batterie et véhicules : améliorer la durabilité des batteries et développer leur potentiel dans le cadre de l'économie circulaire
    - Emballages : nouvelles restrictions pour être placés sur le marché Européen ; comprenant réduction des emballages et du suremballage

- Matières plastiques : nouvelles restrictions concernant la teneur en plastique recyclé, focus sur les matières microplastiques, biosourcées, plastiques biodégradables
- Textiles : relancer filières européennes avec potentiellement des tissus réutilisés, innovants
- Bâtiments : Bâti plus durable s’inscrivant dans les principes de l’économie circulaire
- Denrées alimentaires : nouvelle législative pour le réemploi visant à substituer des produits durables aux emballages alimentaires articles de table et couverts à usage unique dans les services de restauration
- Garantir moins de déchets :
  - Efforts afin d’éviter totalement les déchets, afin de les transformer en ressources de grande qualité et qui bénéficiera de marchés fonctionnels + “La Commission envisagera la mise en place d’un modèle harmonisé à l’échelle de l’UE pour la collecte sélective des déchets et l’étiquetage. Le plan d’action présente également une série de mesures visant à réduire au minimum les exportations de déchets de l’UE et à lutter contre les transferts illicites. “

Sources : [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_20\\_420](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_20_420)

### 1.e.i.1. National

**Le Code de l’environnement** prévoyait la réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020. La date de référence demeure, mais l’objectif passe à 15% de prévention d’ici à 2030. Cette modification est due au fait que l’objectif de réduction n’a pas du tout été atteint en 2020. Le nouvel objectif de baisse de 15% devra être pris en compte par les collectivités locales dans leurs projections, mais aussi dans les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets, applicables à l’horizon 2030.

LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 : **la loi NOTRe**  
 La loi NOTRe étend le champ de compétences des régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d’un plan régional unique (Art. 5). Elle prévoit la création d’un plan régional de prévention et de gestion des déchets et d’un schéma régional d’aménagement et de développement durable et d’égalité du territoire (SRADDET). Elle donne également la compétence déchets aux EPCI, et les renforce en instituant une population minimale de 15 000 habitants.

- **Loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (LTEPCV)**

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015  
 Le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l’économie

circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir.

- **Le Plan national de prévention des déchets 2014-2020**

Le plan national de prévention des déchets 2014/2020 s'appuyant sur les travaux du Conseil national des déchets, traduit au niveau opérationnel les objectifs du titre IV de la LTECV. Des mesures d'accompagnement, réalisées en partie par l'ADEME, sont mises en œuvre en appui aux différents acteurs concernés.

Ce programme fixe des objectifs quantifiés, visant à découpler la production de déchets de la croissance économique. Le programme prévoit ainsi une nouvelle diminution de 7 % de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA, c'est-à-dire l'ensemble des déchets collectés par les collectivités territoriales) par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010, et au minimum une stabilisation de la production de déchets issus des activités économiques (DAE) et du BTP d'ici à 2020.

- **Loi EGALIM**

La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, a été définitivement votée le 2 octobre 2018.

Les principaux objectifs de la loi en matière d'économie circulaire :

- Accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs
- Promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable

Les principales mesures de la loi:

- Au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. Échéance : 1er janvier 2022 (Restauration scolaire (de la maternelle au lycée) Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèches, pouponnières, haltes-garderies, garderies et jardins d'enfants) Restauration universitaire Tout autre administration ou établissement public (restaurants d'administration, médico-social public, armée, pénitentiaire, EPA,...) Autres établissements privés mentionnés au L. 230-5 du CRPM (santé, social, médico-social et pénitentiaire) Autres établissements privés non mentionnés au L. 230-5 du CRPM (restaurants d'entreprise privée,..))
- Interdiction des ustensiles en plastique à usage unique 1er janvier 2020 (Restauration scolaire (de la maternelle au lycée) Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèches,

pouponnières, haltes-garderies, garderies et jardins d'enfants) Restauration universitaire Tout autre administration ou établissement public (restaurants d'administration, médico-social public, armée, pénitentiaire, EPA,...) Autres établissements privés mentionnés au L. 230-5 du CRPM (santé, social, médico-social et pénitentiaire) Autres établissements privés non mentionnés au L. 230-5 du CRPM (restaurants d'entreprise privée,...))

- Interdiction des bouteilles d'eau plate en plastique 1er janvier 2020 (Restauration scolaire (de la maternelle au lycée))

- Interdiction des contenants alimentaires en plastique 1er janvier 2025 (1er janvier 2028 si < 2000 habitants) (Restauration scolaire (de la maternelle au lycée) Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèches, pouponnières, haltes-garderies, garderies et jardins d'enfants) Restauration universitaire)

- Diagnostic et démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire 22 octobre 2020 (Restauration scolaire (de la maternelle au lycée) Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèches, pouponnières, haltes-garderies, garderies et jardins d'enfants) Restauration universitaire Tout autre administration ou établissement public (restaurants d'administration, médico-social public, armée, pénitentiaire, EPA,...) Autres établissements privés mentionnés au L. 230-5 du CRPM (santé, social, médico-social et pénitentiaire) Autres établissements privés non mentionnés au L. 230-5 du CRPM (restaurants d'entreprise privée,...))

- Interdiction de rendre impropres à la consommation les excédents alimentaires encore consommables 1er janvier 2020 (Restauration scolaire (de la maternelle au lycée) Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèches, pouponnières, haltes-garderies, garderies et jardins d'enfants) Restauration universitaire Tout autre administration ou établissement public (restaurants d'administration, médico-social public, armée, pénitentiaire, EPA,...) Autres établissements privés mentionnés au L. 230-5 du CRPM (santé, social, médico-social et pénitentiaire) Autres établissements privés non mentionnés au L. 230-5 du CRPM (restaurants d'entreprise privée,...))

- Proposition de convention de dons aux associations habilitées 22 octobre 2020 (Restauration scolaire (de la maternelle au lycée) Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèches, pouponnières, haltes-garderies, garderies et jardins d'enfants) Restauration universitaire Tout autre administration ou établissement public (restaurants d'administration, médico-social public, armée, pénitentiaire, EPA,...) Autres établissements privés mentionnés au L. 230-5 du CRPM (santé, social, médico-social et pénitentiaire) Autres

établissements privés non mentionnés au L. 230-5 du CRPM  
(restaurants d'entreprise privée,..))

Source : [doc egalim dossier presse](#) et [doc les mesures de la loi EGALIM concernant la restauration collective](#)

▪ **Loi AGECE (loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire)**

Il poursuit 5 grands objectifs qui se déclinent en actions concrètes :

- Sortir du plastique jetable : fin progressive de tous les emballages plastique, développement des solutions de vrac, interdiction de plusieurs objets plastiques du quotidien, etc.
  - Prévoir de tendre vers 100% de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025 et la mise en place de politiques publiques de lutte contre la pollution plastique
- Mieux informer les consommateurs : obligation d'informer sur la garantie légale de conformité, déploiement d'un logo unique pour un tri plus efficace, harmonisation de la couleur des poubelles, etc.
  - D'ici 2025, une diminution du gaspillage alimentaire de 50% pour la distribution alimentaire et la restauration collective
  - Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire : interdiction de la destruction des invendus-non alimentaires, vente des médicaments à l'unité, fin de l'impression systématique des tickets de caisse, etc.
- Agir contre l'obsolescence programmée : appliquer un indice de réparabilité dès 2021, mettre en place un indice de durabilité, favoriser l'utilisation de pièces détachées, etc.
- Mieux produire : optimisation de la gestion des déchets du bâtiment, mise en place d'un système de bonus-malus pour encourager les produits respectueux de l'environnement, extension de la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières, etc.
- À l'horizon **2050** : Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010
- La réduction des déchets d'activités économiques de 5% en **2030** par unité de valeur produite en 2020 par rapport à 2010
- En **2035**, l'objectif est de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage à 10% des quantités produites en masse.

- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en **2035** à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits mesurés en masse. Cet objectif fera l'objet d'un décret en conseil d'État

Source : [document synthèse loi agec à trouver dans le dossier législation](#)

#### 1.e.i.1. Régionale

### Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le Plan climat « Gardons une COP d'avance » a été voté le 23 avril 2021 et est la continuité de la politique environnementale de la Région Sud.

Les mesures en lien avec l'économie circulaire développées dans le plan :

#### ▪ *Déchets*

##### Objectif : Être autonome en 2030

- 1.a.i. Signer des Contrats d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Économie circulaire » avec tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale – EPCI. Couvrir 100 % du territoire d'ici 2023
- 1.a.ii. Inclure les enjeux de gaspillage alimentaire, de réduction des plastiques et de matières organiques
- 1.a.iii. Rattraper le retard en matière d'équipements, traitement des déchets et filières de valorisation régionale. Financement de ces équipements via des aides régionales.
- 1.a.iv. Amplifier le programme « Zéro déchet plastique ». 500 signataires de la charte pour protéger et dépolluer les milieux naturels.
- 1.a.v. Amplifier la valorisation et l'usage des plastiques recyclés, notamment dans l'industrie, et de filtres pour les micro-plastiques.
- 1.a.vi. Impliquer les pôles de compétitivité, les clusters régionaux et filières régionales sur la recherche et développement pour la valorisation des plastiques complexes (liés notamment au secteur numérique).
- 1.a.vii. Favoriser les opérations de nettoyage des plages du littoral et de la mer.

#### ▪ *Économie circulaire*

##### Objectif : Mettre l'économie circulaire au service des citoyens et créer un marché régional de matières premières secondaires de qualité

- 1.a.i.1. Soutenir le vrac, recréer la consigne, avec un circuit adapté de collecte et les matériaux réemployés.
- 1.a.i.2. Créer un label « COP d'avance » pour les produits de grande consommation de qualité environnementale.

- 1.a.i.3. Réduire nos déchets dans toutes les filières
- 1.a.i.4. Favoriser les fertilisants naturels dans l'agroalimentaire.
- 1.a.i.5. Recycler les déchets de chantier dans le bâtiment.
- 1.a.i.6. Créer de nouvelles filières de valorisation métaux et terres rares. Valoriser des combustibles solides dans l'énergie.
- 1.a.i.7. Créer une plateforme numérique régionale pour la prévention des déchets munie d'une cartographie dynamique recensant les boutiques de vrac, ressourceries, Repair Café, Répar'acteurs, FabLab, lieux de compostage... ainsi que les lieux de tri (bacs de collecte de tri, lieux d'information sur les démarches de tri, etc).

- *Alimentation saine et durable et locale*

- Objectif : Certifier 50% des surfaces agricoles.

- 1.a.i. Plan de transition agro-écologique. 50 % des surfaces agricoles certifiées en Haute Valeur Environnementale ou Agriculture Biologique. Soutien des agriculteurs aux investissements de performance environnementale et accompagnement à leur certification.
- 1.a.ii. Créer un label Sud qui valorise les produits locaux.
- 1.a.iii. Circuits courts : favoriser la vente directe dans une optique de manger mieux et de mieux rémunérer les agriculteurs.
- 1.a.iv. Préserver le foncier agricole et améliorer la qualité des sols en diminuant de 50 % le rythme de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et en favorisant le retour au sol de la matière organique.
- 1.a.v. Expérimenter des projets croisant agriculture et énergie, en particulier l'agrivoltaïsme, qui privilégient l'agriculture tout en produisant de l'énergie.
- 1.a.vi. Accompagner les jeunes agriculteurs dans l'installation et aider à la transmission des exploitations.
- 1.a.vii. Augmenter l'enveloppe des fonds européens afin de faire bénéficier nos agriculteurs régionaux du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).
- 1.a.viii. Participer à la nouvelle économie
- 1.a.ix. Encourager le développement de l'économie sociale et solidaire.
- 1.a.x. Relocaliser les « emplois verts » des filières d'avenir au travers du dispositif Opérations d'Intérêt Régional (OIR). Valoriser les solutions produites par des entreprises régionales en accompagnant les projets structurants et en ancrant les emplois localement.

- *Favoriser le tourisme durable*
- 1.a.i. Développer le tourisme local et durable. Compléter la politique touristique par des destinations et une filière « responsables », contribuer à l'augmentation du nombre d'entreprises bénéficiant du label « Valeurs Parc naturel régional ». Le tourisme de nature a contribué de manière significative à la relance de l'activité.
- 1.a.ii. Inventer un passeport de tourisme durable.
- *Utiliser les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER) comme levier pour amplifier les actions au profit de la transition écologique : aides aux PME, réhabilitation des friches, innovation.*

Sources : <https://www.maregionsud.fr/a-la-une/plan-climat-gardons-une-cop-davance/chez-vous-au-quotidien>

### **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**

Le SRADDET s'est substitué au Plan Régional de la Prévention et Gestion des Déchets.

L'arrêté datant d'octobre 2019 oblige à prendre en compte les objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, mais aussi les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région afin de développer un nouveau modèle économique, pour se diriger vers une économie circulaire, économe en ressources.

La planification régionale en matière de prévention et gestion des déchets est donc complètement intégrée dans le SRADDET. Elle définit les objectifs et fixe les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de la prévention, la réduction et le traitement des déchets mais également pour le développement du recyclage, du réemploi et de la valorisation de la matière avec l'intégration d'un volet dédié à l'économie circulaire, en lien avec la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire.

Ces objectifs sont :

- Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015. Cela représente un évitement de l'ordre de 600 000 tonnes en 2025 et 2031 ;
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
  - Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 ;
  - Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020 ;



→ Limiter en 2020 et 2025 les capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (- 30 % en 2020, puis – 50 % en 2025 par rapport à 2010)

Sont développés dans le cadre de ce plan :

- La plateforme Préci
- Feuille de route ( à venir ?)
- « Zéro déchet plastique en Méditerranée en 2030 » : avec pour objectifs : Supprimer tous les déchets plastiques sur terre et dans la nature ; Lutter activement contre la pollution marine ; Valoriser les 150 000 tonnes de déchets plastiques produits annuellement dans la région ; Accompagner le développement des filières de recyclage et de l'écoconception

Les actions prévues pour mettre atteindre les objectifs :

1- La préservation des milieux : La Région soutient les actions exemplaires en matière de protection de la mer contre les macro-déchets, en particulier les plastiques, qui représentent à eux seuls 70 % des pollutions, notamment à travers l'appel à projets « Ensemble pour une nature zéro plastique » ...

2- Le soutien aux collectivités exemplaires : L'idée est d'inciter les collectivités à montrer l'exemple afin d'entraîner les autres collectivités, les entreprises régionales et les associations vers une démarche zéro plastique. La Région a élaboré la « Charte Zéro Déchet Plastique » que les structures sont invitées à signer pour montrer leur engagement en faveur de la lutte contre les pollutions plastiques.

La Charte est téléchargeable sur le site de l'ARBE : [http://www.territoires-durables-paca.org/environnement/zero-dechet-plastique/documents-pour-s39engager\\_793.html](http://www.territoires-durables-paca.org/environnement/zero-dechet-plastique/documents-pour-s39engager_793.html)

3- La mise en place d'un nouveau modèle d'économie circulaire autour du plastique : La Région soutient les initiatives innovantes ou expérimentales en matière d'écoconception, de prévention et de valorisation des déchets (opérations innovantes de collectes sélectives, de conteneurs innovants, d'études, de coopérations sur l'éco-conception ou le design, etc.)

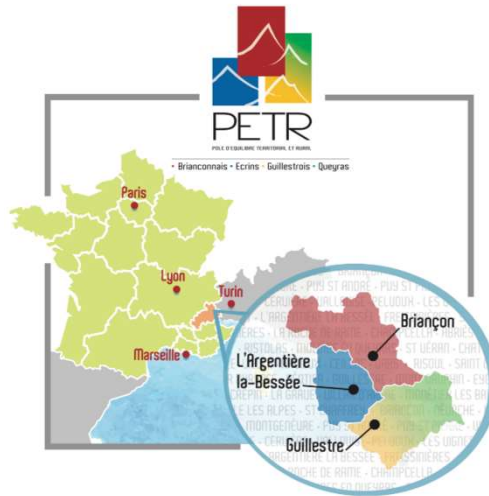
Source : lien <https://www.maregionsud.fr/la-region-en-action/amenagement-et-developpement-durable/prevention-et-gestion-des-dechets>

## a. Le territoire et ses acteurs

### 1.a.i. Localisations et données géographiques

Le territoire d'étude est celui du PETR. Il se situe au nord de la Région Sud Provence Alpes-Côtes d'Azur, dans le département des Hautes-Alpes. Il est frontalier avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Italie. Malgré un enclavement dû au relief et à sa

géographie, le territoire du PETR est au carrefour des trois grands bassins économiques que sont Turin (110 km), Grenoble (120 km) et Marseille (270 km).



*Image 2 : Position du territoire du PETR par rapport à la France, Nord de l'Italie et les métropoles qui l'entourent.*

Le territoire regroupe 3 communautés de communes : la communauté de communes du Briançonnais (CCB), la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ) et la communauté de communes du Pays des Ecrins (CCPE), ce qui représente 36 communes au total. Les 3 chefs-lieux sont Briançon, l'Argentière-La-Bessée et Guillestre.

Le territoire est vaste : avec une superficie de 2138 km<sup>2</sup>, il représente un tiers du département. Le climat est montagnard puisque 80 % du territoire est situé au-dessus de 1000 m d'altitude, les températures sont douces l'été et très faibles l'hiver accompagnées d'un enneigement important. La moyenne des températures à l'année est de 10 °C environ.

Les bassins de vie s'organisent autour de la vallée de la Clarée, la vallée de la Durance, axe structurant du territoire autour duquel s'articule les grands axes de communication, de la vallée de la Guisane, de la vallée de la Gyronde et de la vallée du Guil.

*Source : page 17 du projet de territoire 2021-2026*

- Occupation des sols :

Le territoire présente 48 % de surface agricoles (Etude BASIC, 2018) contre 5 % en moyenne en France métropolitaine. Ramenées à la population, il y a à peu près 3 hectares par habitant, ce qui est cohérent avec la ruralité du territoire.

La quasi-totalité de la surface agricole est utilisée en prairies, estives et/ou landes. Par rapport à la moyenne française, les terres sont fortement spécialisées. En effet, 98 % de la surface agricole (environ 106 500 ha) est toujours en herbe avec 80 % étant de la surface pastorale, 11 % du bois pâturés et 7 % de la prairie permanente.

- Mobilité :

Au niveau **rutier**, l'accès principal se fait par la Route Nationale 94 qui relie Briançon à Gap. C'est également le seul axe reliant le nord et le sud du département. Par conséquent, tout accident ou travaux sur cet axe peut entraîner des embouteillages. Il n'est pas rare qu'il y ait des ralentissements en haute saison touristique ou aux heures de pointes. Concernant les **transports en commun**, il existe des lignes ZOU! Régionale, F, G, H, qui desservent à l'année des communes du territoire. En haute saison, des lignes éphémères desservent les lieux les plus touristiques.

Il y a également des routes secondaires étroites et à fort dénivelé. Ces dernières sont vulnérables face aux avalanches et éboulements. En hiver, les cols et routes peuvent être fermés pour cause d'enneigement.

Il existe 3 **gares** sur le territoire : Montdauphin/Guillestre, l'Argentière les Ecrins et Briançon. Il existe une voie ferrée qui traverse le territoire du nord au sud. Elle permet de rallier, Gap Marseille (via Valence), Grenoble (via Veynes) et Paris.

Sur la ligne Oulx (Italie) - Paris, il est également possible de s'arrêter à Bardonnèche, pour rejoindre Névache, via la D1T, ouverte sauf en hiver.

Source : projet de territoire 2021-2026 partie diagnostic mobilité

La **circulation endogène** sur le territoire s'articule autour de l'axe Briançon-Eyglies et Risoul-Guillestre, formant ainsi deux pôles de circulation principaux. Il existe un pôle secondaire autour de l'Argentière la Bessée avec de nombreux déplacements domicile/travail puisque la plupart des actifs se déplacent en voiture individuelle.

La topographie du territoire rend les déplacements à vélo ou à pied quasiment pas envisageables. Concernant les transports en commun, la faible densité de population du territoire et l'éclatement spatial des communes rendent difficile le financement de nouvelles lignes.

La **circulation exogène** présente des pics pendant la saison hivernale (mi-décembre à mi-mars). Le transport ferroviaire est donc particulièrement emprunté sur ses axes extérieurs au territoire. Été comme hiver, des navettes de la gare vers les lieux touristiques sont mises en place afin de limiter les embouteillages, les problèmes de parking et diminuer la pollution. *Source : projet de territoire 2021-2026 partie diagnostic mobilité*



### *Périmètre géographique d'action du PETR Grand Briançonnais*

#### **1.a.i. Les habitants : données démographiques, taux d'activité, moyenne d'âge**

- Données démographiques :

La population du territoire est en **baisse**. Entre les années 60 jusqu'aux années 2000, elle a progressivement augmenté jusqu'à décroître depuis.

Aux temps courts, la variation annuelle de la population est de -147 habitants avec un départ de 227 habitants par an lié au solde migratoire et un solde naturel annuel de 80 habitants. Source : INSEE 2018

Le taux d'activité est de 72,1 % contre 72,3 % dans la région et 71,7 % e France. Néanmoins, la part d'actif en contrat saisonnier est bien supérieure sur le territoire (22,7 %) que sur la région (16,9 %).INSEE 2018

Le taux de chômage est de 7,3% contre 14,7% dans la région et le taux d'évolution annuel de l'emploi est de -1,3% au niveau du PETR. AU niveau du découpage des communautés de communes, on retrouve :

- CCB : Taux d'activité : 76.5%, Taux de chômage : 7.4%
- CCGQ : Taux d'activité 80.6%, Taux de chômage : 6.7%
- CCPE : Taux d'activité 77.9%, Taux de chômage : 7.9%

Le territoire présente deux particularités au regard du statut et conditions d'emplois des plus de 15 ans. En effet, il compte moins d'emplois en CDI (seulement 53,2% contre 71% à l'échelle régionale) et plus d'emploi en CDD. De plus, les indépendants représentent également une part plus importante à l'échelle du PETR qu'à l'échelle régionale.

- Habitat :

Le territoire compte 26 173 logements (2017) dont 34.9 % de résidences principales et 55.7% de ménages propriétaires. On constate donc que la majorité des résidences sont des résidences secondaires. Par ailleurs, parmi les ménages résidant principalement sur le territoire, à peine plus de la moitié d'entre eux sont propriétaires. On développera la question du logement lorsqu'il sera question du secteur touristique, néanmoins il faut noter qu'il est très difficile de devenir propriétaire ou locataire sur le territoire, avec un prix au m<sup>2</sup> de 2530 €. Projet de territoire 2021-2026

o Fiscalité :

Le revenu médian par unité de consommation est de 20 470€ pour l'année 2018. A l'échelle régionale elle est de 21 350€ et au niveau national 22 220€. Au niveau du découpage intercommunal, on retrouve :

- CCB :
  - o 49,9% des ménages sont imposables
  - o Médiane revenu disponible : 20 820€
  - o Taux de pauvreté : 13,1%
- CCGQ :
  - o 48,1% ménages imposables
  - o Médiane revenu disponible : 20 850€
  - o Taux de pauvreté : 12,8%
- CCPE :
  - o 46,9% ménages imposables
  - o Médiane du revenu disponible : 20 470€
  - o Taux de pauvreté : 13,8%

La répartition des statuts professionnel sur le territoire est marquée par une **majorité de retraités**. Ils représentent 26,9 % de la part total et sont suivis des employés avec 18,5 % puis des professions intermédiaires (entre le statut cadre et employé) avec 16,6 %.

On dénote une **faible proportion d'agriculteurs** (0,8%), tendance qui se retrouve au niveau régional (0,4%) et départemental (1,5%).

Les cadres sont en revanche sous représentés par rapport au niveau régional puisqu'ils représentent 5,2% de la population du PETR contre 8,2% de la population régionale, tendance qui se retrouve sur le département des Hautes-Alpes (5.4% de la pop.) En effet, il y a 38,5 cadres pour 100 ouvriers sur le territoire contre 51.2 (dép.) preuve d'une faible mixité sociale.

La majorité des actifs (54,6%) travaillent dans leur commune de résidence, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne régionale.

### 1.a.i. Les secteurs économiques

#### ★ Le secteur du tourisme

Le principal secteur économique du territoire du PETR est le tourisme. On décompte plus de 200 000 lits touristiques et près de 10 millions de nuitées sur la période 2017-2018, avec sur les saisons été et hiver, une population multipliée par cinq. En constante progression depuis 2005, le secteur touristique représente plus de 35 % de la richesse locale créée et 15 000 emplois sur le département. Le chiffre d'affaires départemental estimé à 1,2 milliard d'euros en 2018 (environ 500 millions d'euros sur le territoire du PETR). *Source : p. 9 du diagnostic du PCAET*

Le tourisme génère également 33 % des emplois totaux sur le territoire.

Ce territoire de haute-montagnes attire des touristes l'hiver comme l'été grâce à ses stations de ski, ses paysages, son cadre de vie, la variété de l'offre de sports "outdoor" et de cure "bien-être" ainsi que pour sa proximité avec l'Italie. Une telle attractivité génère de fortes demandes au niveau du foncier ce qui entraîne mécaniquement des prix au m<sup>2</sup> très élevé et une diminution des lits chauds. *Source : projet de territoire 2021-2026*

Néanmoins, l'activité touristique hivernale est menacée par le dérèglement climatique. En conséquence, la durée d'enneigement diminue et les coûts de renouvellement d'équipements augmentent. De plus, la surfréquentation des sites naturels entraîne des rejets de déchets dans la nature et une détérioration des lieux.

#### ★ L'industrie forestière

La forêt couvre 32 % du territoire soit 72 000 hectares. Plus de 50 % de la forêt se trouve dans une zone protégée et plus de 60 % dans une zone de protection réglementaire. Les forêts des résineux sont majoritaires sur le territoire, avec une large dominance des conifères. Le **mélèze** est l'espèce emblématique du territoire, elle est très présente dans les prés-bois. Ces derniers sont parfois mélangés à des pins cembro. Sur les étages inférieurs des versants, les **pins sylvestres** sont également bien présents, notamment sur les versants exposés sud. Plus haut en altitude, les pins sylvestres sont remplacés par des **pins à crochets**. Le seul feuillu structurant est le **chêne pubescent**. Il se trouve principalement en aval de Briançon à l'étage collinéen (en dessous de 800 mètres d'altitude).

Deux « communautés forestières remarquables » peuvent être clairement identifiées sur le territoire :

La présence de la forêt sur le territoire a l'avantage de limiter l'érosion des sols et de protéger contre les risques naturels d'écoulements de boue ou des avalanches.

Le bois est également une industrie à fort potentiel sur le territoire de par les activités de transformation du bois, les activités touristiques "outdoor" et agricoles avec le pastoralisme.

Source : carte forestière et projet de territoire 2016-2020

### ★ L'agriculture et élevage

Les surfaces agricoles représentent 48 % de la surface du territoire majoritairement des prairies, landes et estives dues au climat rude, au fort dénivelé et à l'exposition aux risques naturels.

L'économie agricole repose principalement sur l'élevage bovin et ovin d'une part par son histoire et d'autre part par la gestion de l'environnement montagneux. Ce type d'élevage est destiné à la production de viande avec la présence d'un abattoir communal repris en 2017 à Guillestre. La filière lait existe également mais est bien moins représentée sur le territoire.

Les producteurs bénéficient d'un gros soutien de la part des pouvoirs publics car cette activité entraîne peu de valeur ajoutée comparée à d'autre, qu'elle entretient la montagne et nécessité de surfaces de pâturage et fourragères importantes.

L'activité agricole est diverse allant du maraîchage : arboriculture (pommes, poires) et à l'apiculture même si le maraîchage génère une activité moins importante que celle de l'élevage.

On dénombre en 2019, 28 exploitations biologiques INSEE 2019 et le territoire présente un potentiel nourricier très important notamment sur les fruits et légumes.

Ainsi, le territoire n'est pas naturellement axé sur la culture maraîchère car elle nécessite de composer avec le dénivelé et les risques naturels et est donc plutôt axé élevage.

### ★ La construction et le bâtiment

La construction est un secteur qui représente 9 % des emplois locaux en 2018 contre 6 % en France. Secteur dynamique, le taux de création d'entreprises est de 8 % la même année et 12 % pour la France. Source : Observatoire des territoires

On dénombre 44 entreprises dans la construction sur le territoire en 2019. La majorité des établissements dans le bâtiment et la construction sont unipersonnels et seulement près de 5 % ont plus de un salarié. --> vérifier le chiffre

Le nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants) est de 9,3 contre 4,7 en France sur la période 2015-2019. Ainsi, la demande en construction est bien présente sur le territoire même si elle a diminué depuis les années 90. A noter le

Source : étude socio-économique « synthèse et diagnostic préalable au dossier de création de la réserve transfrontalière de biosphère « Montviso », à la rédaction du Document Objectifs du site Natura 2000 « Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette », Au renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional du Queyras

## ★ Commerce et artisanat

Les commerces font partie du type d'entreprises les plus créées chaque année. Parmi eux, on retrouve une majorité de commerces alimentaires de types épicerie, boulangeries et restaurants et de vendeurs d'articles de sport, en cohérence avec l'éclatement spatial des communes et le tourisme, en particulier outdoor généré par le territoire. On retrouve également des commerces liés à l'artisanat local spécialisé en particulier dans le travail du bois (jouets, menuiserie, ...), poteries et céramiques, huiles essentielles, essences de bois, fromageries, viandes racées, alcools (génépi, brasseries, ou autres alcools forts) et textiles de laines. Source : <https://provence-alpes-cotedazur.com/alpes/que-faire/artisanat-shopping/>

### 1.a.i. Les acteurs institutionnels

1. PÉTR Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras :
  - Objectifs :
    - Impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets menés sur le territoire afin de favoriser la démarche de projet
    - Assurer la liaison entre les élus des Communautés de communes du territoire et les acteurs locaux, ainsi qu'être le relais auprès des partenaires financiers que sont l'État, la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et le Département des Hautes-Alpes
      - Le PÉTR coordonne les relations et interventions au sein du territoire des collectivités publiques, suit les actions et les projets dans leurs domaines de compétences
      - Projets suivis par les équipes techniques des Communautés de communes et du PÉTR, l'articulation et le relais assurés pour chaque dossier par le PÉTR
  - Ses missions :
    - Mission Énergie
    - Mission Économie circulaire et Concertation
    - Mission Sobriété et énergies renouvelables
    - Mission LEADER

*Contrats et plans portés par le PÉTR en matière d'économie circulaire:*

**Projet de territoire** (2021-2026) au travers des orientations suivantes :

- Orientation stratégique 2 : Un territoire qui produit ses ressources et maîtrise ses consommations
  - Axe 2 : Développer la production et la consommation alimentaire locales: Le maintien et la diversification de l'agriculture; Soutien au pastoralisme et aux entreprises de transformation; Installation et transmission des exploitations sur le territoire; Préservation du



foncier – prévention contre la déprise et la fermeture des milieux; Développement de nouvelles filières; Développement des circuits courts et du consommateur local, valoriser la production locale; Investir la démarche PAT portée par le département des Hautes Alpes; Anticiper l'impact du réchauffement climatique sur l'agriculture

- Axe 3 : Diminuer et valoriser les déchets sur le territoire : Développer l'économie circulaire et les circuits courts ; Diminuer et valoriser les déchets ; Favoriser les pratiques de recyclage et de réemploi des matériaux sur le territoire
- Orientation stratégique 1 : Un territoire qui se développe en préservant ses richesses
  - Axe 1 : Limiter l'étalement urbain et protéger les espaces naturels et agricoles
    - La préservation du patrimoine naturel
    - Inciter des restaurations qualitatives du bâti des villages, par une sensibilisation des acteurs locaux et des particuliers, en développant l'utilisation de
    - Matériaux traditionnels et de techniques de restauration adaptées aux bâtiments patrimoniaux
    - Risques naturels
  - Axe 2 : Le développement économique
    - Favoriser le maintien des activités commerciales et l'émergence de projets de développement économique lors de la relance
    - Adaptation des formations locales aux besoins de main d'œuvre des entreprises, enjeu de recrutement de personnel qualifié
    - Les centres village/centre bourg
    - Favoriser la transmission et la reprise des entreprises
    - Développement d'un accueil à destination des jeunes entreprises
    - Enjeu de l'accès au foncier
- **Contrat de Transition Économique et Solidaire (CTES) :**
  - Objectifs : travail partagé entre l'État et les territoires ruraux, il permet de faire émerger de nouvelles dynamiques venant du territoire sur les questions de transition écologique. Les porteurs de projets ont ainsi un lien direct avec les services de l'État, et les services de l'État bénéficient d'une vision de l'ensemble des projets du territoire.

- Actions :
  - Le financement de projets au cas par cas, dossiers préférentiels pour les appels à projets
  - Une aide technique et administrative
  - L'appui du territoire
  - Un réseau
- Public : Entreprises, collectivités, associations et tous les citoyens du territoire du PETR

### 5 orientations

1. Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'autonomie alimentaire
2. Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire et de gestion de déchets
3. Faire du territoire un territoire exemplaire et d'innovation en matière de sobriété d'énergie, production et stockage d'énergies renouvelables
4. Promouvoir de nouvelles mobilités plus sobres en émissions de GES en milieu montagnard
5. Promouvoir la rénovation du bâti, des logements et du parc résidentiel de loisirs

#### - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

Il est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants d'avoir un PCAET et cela est le cas du Briançonnais pour laquelle il n'y a pas de financements prévus pour l'élaboration du plan. Les deux autres Communautés de Communes se sont portées volontaires pour faire le plan et représentent deux des trois Communautés de Communes volontaires de la région. Il y a une volonté de la part des trois Communautés de Communes de le réaliser à l'échelle du PETR. Cette stratégie est développée sur 6 ans et le travail en interne a déjà été validée par ces dernières.

Les orientations issues du plan d'action :

- Orientation 4 : Développer la résilience des activités socio-économiques du territoire pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique
  - Action 31. Valoriser les spécificités du territoire
  - Action 33. Développer un écotourisme exemplaire et diversifié qui s'adapte aux effets du changement climatique

- Action 35. Accompagner les stations de montagne vers plus de sobriété et d'efficacité et une diversification et une valorisation de leurs pratiques
  - Action 36. Renforcer le cyclo tourisme, sportif et itinérant, sur le territoire
  - Action 37. Valoriser et renforcer les pratiques vertueuses dans la rénovation énergétique des acteurs du bâtiment
- Orientation 5 : Les ressources naturelles locales comme atouts majeurs de la résilience du territoire face aux changements climatiques
- Action 41. Adopter et faire vivre un Projet Alimentaire Territorial et développer l'autonomie alimentaire
  - Action 42. Développer les circuits courts et les produits de saison dans la restauration collective
  - Action 35. Accompagner les stations de montagne vers plus de sobriété et d'efficacité et une diversification et une valorisation de leurs pratiques
  - Action 36. Renforcer le cyclo tourisme, sportif et itinérant, sur le territoire
  - Action 37. Valoriser et renforcer les pratiques vertueuses dans la rénovation énergétique des acteurs du bâtiment

### **Charte forestière**

Le PETR s'est doté en 2019 d'une charte forestière, pour une durée de 5 ans. Celle-ci fait notamment le constat d'un manque de structuration et de dynamisme de la filière bois sur le territoire.

Les 7 axes de la Charte forestière de territoire 2019/2024 proches de l'économie circulaire :

- Encourager un esprit filière
- Créer de nouveaux produits pour valoriser les bois locaux
- Communiquer sur les qualités de bois locaux
- Développer une image « bien-être » autour de la forêt et du bois
- Autonomie territoriale pour la fourniture en bois-énergie
- Sécurisation de l'approvisionnement des entreprises de seconde transformation

### **Programme LEADER**

**LEADER** (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est une politique rurale d'exception soutenue par l'Union Européenne : expérimenter sur de nouveaux champs, de nouvelles méthodes. La démarche LEADER est une approche méthodologique et territoriale visant au soutien de projets de développement rural exemplaires initiés par des acteurs locaux afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois.

Ce nouveau programme est animé par le GAL (Groupe d'Action Locale), dont l'enjeu est d'« Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie ».

4 axes d'intervention 9 missions dont celles-là par rapport à l'économie circulaire :

### **2. Soutenir l'initiative et l'esprit d'entreprise**

- Fiche action 6 : Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire

### **3. Cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire**

- Fiche action 7 : Soutenir le 'consommer local' et les circuits courts
- Fiche action 8 : Expérimenter le "tourisme de proximité endogène"

## **2. Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)**

- Communauté de communes du Briançonnais (CCB)

Communes : Névache, La Grave, Villar d'Arène, Le Monétier les Bains, Val des Près, St. Chaffrey, La Salle les Alpes, Puy St. André, Puy St. Pierre, Briançon, Montgenèvre, Villard St Pancrace, Cervières



*Zone géographique couverte par la CCB*

- Compétences obligatoires en lien avec l'économie circulaire :

- Développement économique
  - Altipolis : pépinière et hôtel d'entreprises
- Aménagement du territoire
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Projet d'Aménagement et de Développements durables :
  - Axe1 : renforcer l'économie diversifiée du Briançonnais : tourisme - santé - commerces - Artisanat – Agriculture
    - 1.2 | Libérer toutes les énergies positives en faveur de l'économie locale
    - 3.1 | Pérenniser, intervenir et installer - l'engagement pour l'agriculture
    - 3.2 | La relance de la sylviculture
  - Document d'orientations et objectifs

Les objectifs relatifs au développement touristique, économique, commercial, agricole et forestier

- 4.12 | Un binôme gagnant – agriculture de proximité et ressources forestières à exploiter
  - Les grands projets d'équipements et de services et orientations pour la gestion des ressources
- 6.3 | Améliorer la gestion des déchets

D'une manière générale la gestion des déchets est prévue en amont des opérations d'aménagement. Il s'agit de :

- renforcer les dispositifs de tri sélectif et de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés ;
- réserver dans les nouvelles opérations d'habitat ou d'activité des espaces pour la gestion des déchets (points d'apports volontaires, bacs de collecte...);
- imposer dans chaque projet structurant une unité de valorisation locale du tri (déchets verts, compost...) et une unité de pré-collecte permettant d'optimiser le coût public de la récupération des déchets ;
- développer des filières de collecte et de traitement des déchets adaptées aux particularités des petites entreprises du commerce et de l'artisanat et aux structures de santé.

Depuis sa création, la CCB **gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés**, pilotés par le service de gestion et de valorisation des déchets.

Sa mission est d'optimiser le ramassage des déchets, tout en sécurisant les points de collecte et en maintenant la qualité et l'efficacité du service public. Elle assure aussi la gestion des déchetteries ouvertes aux usagers, particuliers et professionnels.

- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Il est obligatoire d'après la loi d'élaborer un PLPDMA qui consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire. ADEME

Les locaux techniques et administratifs du service "Gestion des déchets" sont situés sur la zone de Pont La Lame à Puy-Saint-André. Afin d'assurer cette mission la CCB dispose de plusieurs installations :

- 5 déchetteries situées sur les communes de Briançon (Fontchristiane), SaintChaffrey (Clôt Jouffrey), Val-des-Près (La Vachette), Le Monêtier-les-Bains, Villar d'Arène (« Haute-Romanche »),
- 1 quai de transfert des déchets à Villard-Saint-Pancrace,
- 1 installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le site de Clôt Jouffrey.

Prestations assurées en régie :

- collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables (EMR) en bacs roulants, en dispositifs semi-enterrés (DSE) et en colonnes aériennes,
- collecte du papier en bacs roulants,
- collecte du carton auprès des professionnels et en colonnes aériennes,
- gestion du quai de transfert,
- gestion des déchetteries. Prestations externalisées
- collecte du verre et du papier en colonnes aériennes et en dispositifs semi-enterrés,
- transport et traitement des déchets déposés en déchetterie,
- transport et traitement des OMR et des EMR.

Les OMR sont enfouies au centre de stockage de Ventavon, au sud du département et les EMR sont triés au nouveau centre de tri de Manosque.

**Le service Déchets est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et par la redevance spéciale.**

→ La redevance spéciale permet aussi de sensibiliser les entreprises sur leur production de déchets, en les incitant au tri et à la réduction des déchets.

◇ Prévention des déchets

- La CCB réalise des actions de sensibilisation via un prestataire. En 2020, 3 interventions ont été réalisées dans les écoles et au centre aéré par l'ambassadeur du tri soit 71 enfants sensibilisés. Ils réalisent des actions auprès des professionnels (conseils sur les actions de réduction pour diminuer la redevance déchets, sensibilisations des forains sur le marché de Briançon, etc.). Ils sensibilisent également le grand public lors des marchés.
- Compostage : 9 aires de compostages partagés sur Briançon, 10 composteurs d'établissement avec accompagnement service déchets ou prestataires ("Les gens d'en haut"), vente de 112 composteurs individuels
  - Projet de plateforme de co-compostage
    - proposer une solution locale pour la gestion des boues des stations d'épuration, déchets verts et biodéchets (afin de récupérer une gestion publique).
    - revégétaliser ou autres travaux sur les pistes de ski alpin et nordique du territoire. Financé par l'ADEME à 70%
  - la mise en place du compostage collectif de proximité : définition du rôle des collectivités, choix des emplacements, formation des acteurs, supports de communication...
  - la mise en place d'un protocole opérationnel pour agir en faveur de la réduction des courriers non adressés dans les boîtes aux lettres,
  - la mise en place d'un protocole opérationnel en faveur de l'éco-exemplarité des administrations,
  - un diagnostic quantitatif et qualitatif des déchets textiles non valorisés par les associations : évaluation du gisement actuel voué à l'enfouissement, discussions sur les marges de manoeuvres possibles des associations pour augmenter la collecte et la valorisation de ces tonnages, échanges avec des entreprises privées pour évaluer l'intérêt de développer une filière d'effilochage ou de chiffonnage,

- un diagnostic quantitatif et qualitatif des déchets organiques produits par les gros producteurs sur chaque territoire (établissements de santé, écoles, supermarchés, restauration/hôtellerie).
- --> Rapport CCB 2018 et 2020
- Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ)  
Communes : Arvieux, Château Ville-Vieille, Aiguilles, Abriès Ristolas, Molines en Queyras, St. Véran, Ceillac, Vars, Risoul, St Clément S/ Durance, Réotier, St. Crépin, Guillestre, Eyglieiers, Mont Dauphin



*Zone géographique couverte par la CCGQ*

- Compétences exercées en lien avec l'économie circulaire :
  - Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains

Développement des énergies renouvelables sur le territoire de la communauté de communes par la mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire, et notamment au travers de :

- la conduite d'études et d'opérations de valorisation des déchets forestiers avec production d'énergie dépassant le cadre communal comprenant : la réalisation d'études d'installations collectives de chauffage utilisant l'énergie bois,
- la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'installations collectives (\*) de chauffage utilisant l'énergie bois, la conduite et l'exploitation d'installations collectives de chauffage utilisant l'énergie bois dans le cadre de régie, de gestion déléguée ou de conventions avec les communes membres, la vente aux usagers publics ou privés de chaleur



issue d'installations collectives de chauffage utilisant l'énergie bois,

- la réalisation et la gestion directe ou déléguée d'une plateforme de déchiquetage de bois local incluant, notamment, les installations nécessaires au stockage et au séchage de plaquettes forestières ainsi qu'au chargement à bord de véhicules de transport routier en vue de leur acheminement vers les installations de chauffage du territoire utilisant l'énergie bois.
- Environnement et cadre de vie
  - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
    - La CCPE a délégué la compétence « traitement des déchets » au SMITOMGA. Elle a mis en place une REOM et une redevance spéciale des entreprises, toutes deux ont une partie incitative au forfait. En déchetterie, les entreprises payent en fonction du tonnage et du type de matière qu'elles jettent.
- Développement et aménagement économique
  - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 :
    - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales. Est définie comme zone d'activités économiques : « tout espace à vocation économique inscrit aux documents d'urbanisme hors station de sports d'hiver, ayant fait l'objet d'une opération d'aménagement public coordonnée, regroupant plusieurs entreprises dans une cohérence d'ensemble en terme de gestion, d'aménagement et d'animation avec continuité spatiale ».
    - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

L'élaboration et l'adoption d'une stratégie intercommunale de développement commercial - Les actions d'études et d'observation des dynamiques économiques et commerciales sur le territoire communautaire - Les actions d'aides à l'immobilier d'entreprises au sens de l'article L.5111-3 du CGCT dans les ZAE - Les actions de marketing territorial et de prospective à des fins de développement de l'offre commerciales - Les actions d'informations et d'accompagnement en faveur de la création et du développement d'entreprises commerciales

dans le périmètre des ZAE - Les opérations et actions foncières et/ou immobilières à des fins de développement commercial dans les ZAE

- Aménagement de l'espace
    - - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
    - - Schéma de secteur
  - Développement touristique -
    - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
  - Infrastructures
    - Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires Abattoir intercommunal.
- Communauté de commune du Pays des Ecrins (CCPE)

Communes : Vallouise-Pelvoux, St. Martin de Queyrières, La Roche de Rame, Champcella, Freissinières, L'argentière la Bessée, Puy St. Vincent, Les Vigneaux



*Zone géographique couverte par la CCPE*

- Compétences exercées en lien avec l'économie circulaire :
    - Production, distribution d'énergie
      - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
- a) coordination des études de réseaux de chaleur.

## b) Déclinaison du Plan Climat Énergie Territoire.

- Environnement et cadre de vie
  - Collecte et traitements des déchets ménagers et assimilés

La CCPE a délégué la compétence « traitement des déchets » au SMITOMGA. Elle a mis en place une REOM et une redevance spéciale des entreprises, toutes deux ont une partie incitative au forfait. En déchetterie, les entreprises payent en fonction du tonnage et du type de matière qu'elles jettent.

- Aménagement du territoire (organisation des transport publics (dont scolaires, covoiturage, transports alternatifs à la voiture individuelle)
- Développement économique et touristique
  - Zones d'activités Création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, touristiques, tertiaires, portuaires et aéroportuaires. Est définie comme zone d'activités économiques : \* Espace à vocation économique inscrit dans les documents d'urbanisme, ayant fait l'objet d'une opération d'aménagement public coordonnée, regroupant plusieurs entreprises dans une cohérence d'ensemble en termes de gestion, d'aménagement et d'animation avec continuité spatiale. Les zones d'activités existantes, entrant dans le champ d'application sont : - zone d'activités les sablonnières à l'Argentière-La-Bessée - zone d'activités le Planet à la Roche de Rame - zone d'activités les Clôts à Vallouise - zone d'activités le Pré du Faure Leurs périmètres sont précisés dans des documents graphiques annexés aux statuts.
  - b) Immobilier d'entreprises Création, aménagement et gestion d'immobilier d'entreprises : - atelier-relais, - pépinières d'entreprises, - hôtels d'entreprises, - locaux à vocation unique.
  - c) politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales compatibles avec le SRDEII
  - d) aide au développement économique - relais services entreprises ; - soutien financier des acteurs et associations œuvrant pour la création et/ou le développement d'entreprises ; - participation à la promotion économique du territoire ; - construction, aménagement et réalisation d'installations techniques nécessaires à l'exploitation de l'eau de source, située sur la commune de Vallouise sur la parcelle cadastrée N° F529 en vue de sa commercialisation par un opérateur privé ; - étude et réalisation d'aménagements et d'équipements pour développer le tourisme : maisons du tourisme et de l'artisanat.

- Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Étude et mise en place d'outils contribuant au développement du territoire, à l'émergence de nouvelles activités et à la gestion de l'espace communautaire

Étude, mise en place, gestion et entretien de la signalétique touristique (signalétique d'information locale et relais d'informations services)

Voie verte : aménagement/travaux, signalétique/balisage, animation, entretien et promotion d'une voie verte le long des cours d'eau de Prareboul (la Roche de Rame) vers les Claux (Pelvoux) et Prelles (St Martin de Queyrières)

- Schéma de secteur

Plans locaux d'urbanisme Assistance aux communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Études, création et réalisation de zones d'aménagement concerté pour l'exercice de compétences transférées - Constitution de réserves foncières

- Constitution de réserves foncières destinées aux aménagements en rapport avec les compétences de la communauté de communes

- Organisation des transports non urbains

Organisation des transports publics incluant les transports scolaires non gérés par le département, limités :

- pour le transport scolaire dans la limite des critères mis en place par le département ou suivant des critères propres à la communauté de communes définis par délibération ;

- aux liaisons routières, pour les autres transports publics de personnes entre les communes membres et entre les stations, et intra communal ;

- l'organisation du covoiturage ou d'autres transports alternatifs à la voiture particulière sur, à partir, ou vers le territoire communautaire.

- Infrastructures

- Politique des équipements et services publics : Abattoir, centre de formation

D'après la version de travail intermédiaire du Projet de Développement et d'Aménagement Durables (PADD) du Pays des Ecrins, l'EPCI a pour ambitions :

Ambition B : Promouvoir et valoriser les ressources économiques et agricoles :

Orientation 2 : Affirmer l'économie du territoire

Axe 2.3 - Soutenir la diversification de l'économie locale par l'accompagnement des activités artisanales, de commerce et de services

Axe 2.5 – Maintenir et renforcer l'activité agricole et développer des synergies avec le secteur du tourisme

Axe 2.7 - Valoriser les ressources naturelles (eau, bois) dans le cadre du développement économique industriel et artisanal

Ambition D - Valoriser le cadre de vie et l'environnement Orientation 7 : Préserver les ressources naturelles et les gérer de façon parcimonieuse

Axe 7.4 - Gérer les déchets

Axe 7.5- Utiliser les ressources minérales

- **Le SMITOMGA, le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères des cantons de Guillestre et de l'Argentière**

Le SMITOMGA réalise le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles comprenant le transport, le stockage et la gestion du centre d'enfouissement situé à proximité de la déchetterie de Guillestre. Il s'occupe également des bio déchets, des composteurs qui leur sont associés et de l'optimisation et gestion du traitement des déchets (comprenant la prévention des déchets, le recyclage et la valorisation).

Son territoire d'action regroupe les 23 communes des deux Communautés de Communes du Guillestrois et du Queyras et du Pays des Ecrins. La population annuelle avoisine les 14 500 habitants avec une forte augmentation lors des périodes touristiques puisque notre capacité d'hébergement touristique est d'environ 100 000 personnes.

Ses missions principales :

- Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles ("poubelles grises" - "Déchets Non Recyclables")

En termes d'installations de collecte, on décompte 6 déchetteries sur les deux communautés de communes : une à l'Argentière-la-Bessée, une à Guillestre, une à Aiguilles, une à Risoul, une à Vars et une à Ceillac.

A noter : comme il n'y a une seule déchetterie à la CCPE des bennes "encombrants" ont été installées un peu partout sur cette communauté de communes.

En 2017, des bennes éco mobiliers ont été mises en place dans toutes les déchetteries de territoire. Le territoire ne possède pas de déchetterie uniquement dédiée aux professionnels. Les professionnels qui se sont acquittés d'une redevance "déchets" peuvent venir déposer leurs déchets dans une des 4 déchetteries dans un volume limité. Pour les entreprises non issues du territoire, si elles peuvent justifier que leurs déchets proviennent du territoire elles peuvent également déposer leurs déchets dans un volume limité quotidien dans une des 4 déchetteries.

La CCPE a mis en place une collecte des cartons à destination des professionnels. La CCGQ est en train de tester une collecte cartons, films plastiques, cagettes bois,

cagettes plastiques dans les stations d'hiver. Elle propose également un service de collecte du papier en porte à porte.

Les OMR sont amenés à l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) du Beynon situé sur la commune de Ventavon.

– La prévention des déchets et sensibilisation

Exemples d'actions :

- Mémo tri
- Sac tri
- Compostage
- En cours → étude sur la consigne avec le prestataire DABBA (aurait pu être PANDABAC) → avec insertion sociale dans le projet
- Prochainement : Recensement de tous les acteurs de la réparation et des zéros déchets alimentaires
- Chalet du réemploi et boîte à don (collectif avec les habitants et convention avec les élus en attente de signature)

#### **4. Le Parc National des Ecrins (PNE) et le Parc National Régional du Queyras (PNRQ)**

- PNE :

Administrativement : Dans les Écrins, l'aire optimale d'adhésion couvre les 59 communes de l'ancienne zone périphérique. Les communes qui sont rattachées à la charte constituent l'aire d'adhésion du parc national des Écrins. La charte du Parc national est un projet de territoire qui assure la cohérence et une « solidarité écologique » entre ces deux zones de statut distinct.

Géographiquement : Entre Gap, Grenoble et Briançon, le parc national des Écrins est délimité approximativement par les vallées de la Romanche au nord, de la Guisane et de la Durance à l'est et au sud, du Drac à l'ouest.

C'est un territoire de haute montagne dont la chaîne des principaux sommets structure l'ensemble du massif selon une architecture complexe qui culmine à 4 102 mètres à la Barre des Écrins.

Mesures en lien avec l'économie circulaire de la charte du parc :

MESURE 2.1.1. Économiser et valoriser les ressources du territoire

- La limitation de l'étalement des constructions nouvelles (le dispersement étant par ailleurs coûteux en infrastructures, maintenance de réseaux et transports en commun) ; la réutilisation et la valorisation du bâti existant ; la

prise en compte, en amont des programmes d'aménagement, des impératifs de fonctionnalité écologique définis dans le cadre des trames verte et bleue, ainsi que des fonctionnalités intercommunales (transports, continuité des terres agricoles et des réseaux de sentiers, maillage cohérent des services et structures d'accueil...)

#### MESURE 2.3.1. Valoriser les démarches éco-responsables

- Sensibiliser et éduquer le public aux comportements éco-responsables ; faciliter l'accès à l'information. la mise en place de portails techniques dédiés à l'éco-responsabilité doit permettre d'identifier les ressources, les compétences et les savoir-faire du territoire ; encourager les efforts de mise en conformité, démarches de progrès et projets innovants comme : • les compostages individuel et collectif, • la réduction de la consommation énergétique des éclairages publics (maîtrise des implantations, détermination et respect des zones/périodes d'obscurité favorables à la faune nocturne), • la réduction de la consommation d'eau et de la production de déchets ; promouvoir les solutions alternatives non polluantes dans l'entretien des abords de village, le nettoyage des fontaines, les activités récréatives domestiques (jardinage sans pesticides, bricolage respectueux de l'environnement...)... ; accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles pour les aider à concilier découverte et respect de nature

#### MESURE 3.5.1. Soutenir la vocation agricole des espaces dédiés

- Eviter l'étalement urbain en particulier des bourgs

#### MESURE 3.5.2. Insérer les exploitations dans leur environnement

- Avec en particulier les actions : contribuer à l'installation des agriculteurs s'appuyant sur les savoir-faire et besoins du territoire (formation notamment) ; aider à aménager les abords des exploitations (gestion des déchets de type plastiques agricoles et effluents, et intégration paysagère des bâtiments) ;

#### MESURE 3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux, et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire

- La promotion des produits locaux via Internet, l'édition de brochures, etc. ; l'appui à des manifestations promotionnelles locales ; le soutien à l'innovation (produits nouveaux et à forte valeur ajoutée pour le territoire) ; la réhabilitation de productions, variétés et races anciennes susceptibles de trouver des débouchés locaux (notamment sur les terres arables disponibles, via une filière agroalimentaire à développer dans les réseaux de distribution locale).

#### MESURE 3.5.4. Encourager la transformation et la commercialisation locales de produits élaborés sur le territoire

- Mettre en valeur les ressources et savoir-faire du territoire ; encourager la fabrication et la commercialisation locales des produits, notamment par le maintien ou la création d'outils de production adaptés (abattoirs, salles de

découpe, fromageries et autres ateliers de transformation) ; relier et coordonner les réseaux de producteurs locaux et les filières de distribution (restaurateurs, cantines scolaires...), et les accompagner d'un point de vue administratif et réglementaire ; aider à la structuration des filières de distribution de produits locaux (plateformes physiques de distribution, Internet...) ; favoriser le référencement « Parc national des Écrins » des produits identifiés au territoire, issus d'exploitations ou de petites industries agroalimentaires se distinguant par leur niveau élevé d'insertion environnementale.

#### MESURE 3.5.6. Encourager des formes de diversification non exclusivement agricole

- Agrotourisme et référencement de réseaux d'accueil fermier ; animations locales créant du lien entre lieux d'accueil (villages) et sites de production (fermes, alpages...) ; produits locaux/régionaux dédiés (paille, laine, chanvre...), en lien avec les filières de l'éco-construction

#### MESURE 4.1.1. Qualifier l'offre touristique des Écrins et faire du territoire une destination éco-touristique

- Pour concevoir des produits éco-touristiques intégrant les caractéristiques suivantes :
  - Un fonctionnement éco-responsable (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets...)
  - La valorisation du patrimoine bâti des infrastructures d'accueil, associée à une démarche d'éco-construction (hébergement notamment)
  - La qualification progressive des produits et services en fonction de référentiels de qualité propres à chaque domaine d'activité.

#### MESURE 4.2.C. Veiller à la réversibilité des installations situées dans le cœur

- Encourager les certifications et les écolabels environnementaux pour les activités s'exerçant dans le cœur

#### MESURE 4.3.2. Accompagner les stations dans des démarches de qualité environnementale

- Avec en particulier les actions :
  - Accompagner les stations lors de l'aménagement ou de la restructuration des domaines skiables (transmission d'informations sur le territoire, appui technique pour la prise en compte des ressources naturelles (eau...) et paysagères ...) ; assurer un appui technique aux stations s'engageant dans des démarches éco-responsables ; accompagner les stations et les acteurs socioprofessionnels dans l'élaboration de produits écotouristiques (voir mesure 4.1.1) ;

Sources : <https://www.ecrins-parcnational.fr/document/la-charte>



o Parc National Régional du Queyras (PNRQ) :

Le Parc naturel régional du Queyras est un parc naturel régional français créé en 1977, composé de onze communes du massif du Queyras, du massif d'Escreins et des Alpes cottiennes, au nord-est du département des Hautes-Alpes. Avec seulement 2 300 habitants permanents, il est le moins peuplé des parcs naturels régionaux français, et le deuxième moins densément peuplé après celui de Guyane.

*Orientations :*

Une agriculture de haute montagne exemplaire, biologique, naturelle : produire les aliments de la vie

Faire du Queyras un territoire d'éco tourisme exemplaire : offrir vraiment de la vie, du temps et de la nature aux visiteurs

Ses missions en lien avec l'économie circulaire :

- Ecotourisme
  - Capitaliser sur l'intelligence collective pour fédérer autour de la destination écotouristique et de pleine nature
  - Accompagner la structuration d'une offre différenciante autour de l'écotourisme, permettant de se démarquer dans l'accueil des clientèles
- Développement économique
  - Marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras : marque engagée dans la préservation de l'environnement, du bien-être du travailleurs et en faveur de l'économie locale. Elle met en avant des produits et services du territoire et les bénéficiaires multiples (entrepreneur individuel, société, coopérative, SICA, etc en accord avec les valeurs de la Marque.)
- Agriculture
  - Préservation des terres agricoles de l'urbanisation
  - Adopter un mode d'organisation de l'agriculture locale qui permette le renouvellement des exploitations
  - Produits de qualité avec un accompagnement vers les circuits courts de valorisation
  - Une alimentation intégrant des considérations de santé publique, d'éducation et d'accessibilité.
- Forêt
- Mobilité
- Urbanisme et paysage

- Accompagner les collectivités afin que leurs projets et leurs documents d'urbanisme soient de qualité dans le respect de la Charte du Parc,

#### 4. Les acteurs institutionnels

- **La Région Sud :**

- Compétence gestion des déchets :

Défis : Réduire les quantités, recycler les déchets mais aussi favoriser leur réutilisation grâce à l'économie circulaire. Au-delà de la planification régionale de la prévention et de la gestion des déchets, la Région s'est fixée deux caps ambitieux : la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'objectif zéro déchet plastique à l'horizon 2030.

- Elaboration d'un SRADDET

La planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets a pour objet de coordonner, à l'échelle régionale, les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets sur une période de 6 et 12 ans. Elle définit les objectifs et fixe les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de la prévention, la réduction et le traitement des déchets mais également pour le développement du recyclage, du réemploi et de la valorisation de la matière avec l'intégration d'un volet dédié à l'économie circulaire, en lien avec la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire.

- Gardons une COP d'avance :

Ce nouveau Plan climat « Gardons une COP d'avance » ; voté le 23 avril 2021 est la continuité de la politique environnementale de la Région Sud. Il s'articule autour de 6 axes : Air, Mer, Terre, Energie, Déchets et chez vous, au quotidien, et 141 mesures.

- Compétence développement économique

Agriculture et forêts : défis fixés par la région entre autres : produire durablement et répondre aux attentes sociétales pour des produits de qualité et de proximité.

Création de comités de filières régionales regroupant l'ensemble des parties prenantes avec des objectifs et plans d'actions définis sur 3 ans. Filières concernées : Apiculture, Elevage, Fruits et Légumes, Grandes Cultures, Horticulture, Oléiculture, Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, Viticulture

Plan sauvons les abeilles (soutenir les apiculteurs dans l'adaptation aux changements climatiques, et environnement abeilles)

Politique agricole qui s'articule autour de l'axe qualité et proximité notamment :

- Encourager les modes de distribution en circuits courts et de proximité pour « manger bien et local »
- Relocaliser notre économie
- Améliorer la qualité des produits alimentaires
- Inscrire l'agriculture de demain dans le développement durable du territoire régional.

L'objectif est d'inciter à la valorisation des productions grâce aux Signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine alimentaires (SIQO). Sont concernés les signes AOP/AOC (Appellation d'origine protégée ou contrôlée) ; IGP (Indication géographique protégée) ; STG (Spécialité traditionnelle garantie) et label rouge. La Région Sud soutient également les circuits courts et de proximité qui relocalise l'emploi et lui ouvre des opportunités économiques.

Pour les forêts : politique régionale forestière a pour objectif d'accompagner le développement de la filière bois et stimuler l'activité économique et l'emploi local en accompagnant des entreprises afin de s'engager pour l'artisanat et le commerce et favoriser les transitions économiques et écologiques.

- **ADEME**

L'ADEME a 4 missions :

- Connaître : l'ADEME assure l'animation et participe au financement de la recherche et de l'innovation, à la constitution et à l'animation de systèmes d'observation pour mieux connaître l'évolution des filières ;
- Convaincre et mobiliser : l'ADEME met en œuvre des campagnes de communication pour faire évoluer les mentalités, les comportements et les actes d'achat et d'investissement ;
- Conseiller : l'ADEME assure un rôle de conseil pour orienter les choix des acteurs socio-économiques et élabore des outils et méthodes adaptés à leurs attentes.
- Aider à réaliser : l'Agence déploie des types de soutien financier gradués et favorise la mise en œuvre de références régionales et nationales.
  - Sur 5 domaines d'intervention :
    - Déchets
    - Sols pollués et friches
    - Energie et climat

- Air et bruit
- Actions transversales (production et consommation durable, villes et territoires durables)

- **L'Agence Régionale Pour la Biodiversité et l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur (ARBE 05)**

A pour missions :

- L'accompagnement : aider la puissance publique à décider ses politiques au niveau local.
- L'animation : auprès des professionnels de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable sur le territoire
- L'observation : accompagne les acteurs de son territoire grâce à l'animation de 2 observatoires régionaux :
  - Observatoire régional de la biodiversité [[ORB](#)]
  - Observatoire régional de l'eau & des milieux aquatiques [[OREMA](#)]
- La communication : diffusion d'une nouvelle façon de promouvoir la transition écologique des territoires

- Domaines d'intervention :

- Alimentation durable
- Zone d'activité durable
- Zéro déchets plastiques

- **Département Hautes Alpes :**

En rapport avec l'économie circulaire, le département présente les compétences et missions suivantes :

- Compétence Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers (AFAF)
- Sociale : mise en place du Plan départemental d'insertion (PDA) : Le Programme Départemental d'Insertion propose aux personnes bénéficiaires du rSa de réaliser des actions d'insertion en vue d'améliorer leur situation au niveau social, de la santé, professionnel, logement ....

- **Direction Départementale des Territoires des Hautes Alpes (DDT 05)**

- Concernant l'économie circulaire, la DDT 05 agit au travers de :

- La promotion du développement durable et l'équilibre des territoires, grâce aux politiques agricoles, d'urbanisme, de transports, d'habitat. La gestion optimale des espaces (agricoles, naturels, urbains) est le cœur de son activité ;
  - La promotion des fonctions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture et de la forêt. Les conditions naturelles dans les Hautes-Alpes sont difficiles pour la production agricole avec un potentiel agronomique limité en général (pentes, sols, durée de végétation limitée par le climat montagnard froid et sec, ...)
  - La protection et la gestion durable des eaux, des espaces naturels, forestiers, ruraux et de leurs ressources, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'environnement, y compris par les mesures de police qui en découlent ;
  - Aux politiques mises en œuvre en faveur de la préservation des milieux et de l'environnement
  - À la connaissance des territoires, ainsi qu'à l'établissement des stratégies et des politiques territoriales ;
  - La prévention des pollutions et des nuisances (bruit par exemple) ;
  - À la gestion et au contrôle des aides publiques à l'agriculture et à la forêt ;
  - Au développement de filières alimentaires de qualité
- **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)**

Les DREAL ont pour mission l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'État surtout pour la protection et la gestion de l'environnement, des ressources, des milieux et du patrimoine naturel et culturel d'une part, et le contrôle des activités industrielles d'autre part. source : technique de l'ingénieur <https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/que-font-les-dreal-6402/>

- **Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI)**

La CCI est un établissement public, placée sous la tutelle de l'État. Elle est administrée par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs et assure une mission de représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics. Ses missions principales sont :

- Contribuer au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement du territoire.

- Assurer des fonctions d'appui, de conseil et d'accompagnement aux entreprises à travers l'ensemble des actions menées chaque année.

Son équipe d'élus et de collaborateurs participe aux activités du réseau consulaire régional auquel elle se trouve rattachée, à partir d'axes stratégiques reflétant des besoins des entreprises et du territoire.

La CCI Hautes-Alpes permet aux entreprises de s'inscrire dans une démarche RSE. Elle propose notamment des diagnostics pour le développement durable pour les points de vente et des conseils personnalisés pour identifier de nouvelles pistes d'amélioration, d'innovation, de développement et vous accompagner vers des solutions opérationnelles.

Elle permet aux territoires de développer leur appareil commercial en réalisant des diagnostics, des études sur mesure et offre la possibilité de consulter les chefs d'entreprises.

- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR) :**

Les objectifs et missions de la CMAR sont :

- **Services** : offre d'accompagnement pour
  - S'engager dans l'apprentissage : être accompagné pour devenir artisan, trouver une entreprise pour un apprenti, recruter le bon apprenti
  - Entreprendre dans l'artisanat
  - Piloter et sécuriser une activité
  - Vendre plus et mieux
  - Développer une entreprise
  - Faire un point sur l'activité
  - Transmettre une entreprise
- **Apprentissage et formation métiers** : organiser l'apprentissage et développer, via l'Université régionale des métiers et de l'artisanat, une offre de formation aux métiers pertinente par rapport aux spécificités des entreprises et des territoires.

Elle permet aux collectivités afin de répondre à leurs besoins dans les domaines suivants :

- **Promotion et valorisation de l'artisanat**
  - Redynamisation des centres-villes et promotion du "Consommez local"  
Organisation, promotion, animation d'événements  
Développement du tourisme et valorisation des savoir-faire

locaux

- **Soutien à l'artisanat local**
  - Connaissance du tissu artisanal du territoire et son évolution
  - Accompagnement des entreprises du territoire dans la transition numérique et écologique
  - Facilitation de l'accès des entreprises locales à la commande publique
  - Une aide à l'implantation de nouveaux artisans dans les locaux vacants
  - Un accompagnement des artisans pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés
  - Un accompagnement à l'élaboration des marchés publics et au « sourcing » d'entreprises
  - Un accompagnement à la mutualisation de services et au groupement d'entreprises

### **Aménagement du territoire**

- Élaboration de vos documents d'urbanisme ou d'aménagement du territoire (PLU, PLUI, SCOT...)
- Création ou développement d'une zone d'activités
- Réalisation d'études d'opportunité à destination de la collectivité et un accompagnement sous forme d'appuis-conseils thématiques

- **La Chambre d'Agriculture (CA)**

Les activités des Chambres départementales sont très différentes d'un département à l'autre. Dans les Hautes-Alpes, Le bureau est composé de 11 membres, élus pour la durée du mandat. Réuni une fois par mois, il donne son avis, délibère sur les orientations et décisions à prendre.

Le Président de la Chambre d'Agriculture est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est le représentant de l'institution en justice et dans les actes de la vie civile.

Elle offre aux agriculteurs les services et aides suivants en lien avec l'économie circulaire :

Dans le cadre du plan de relance :

- Réalisation de bilans carbone
- Aides à l'achat d'équipements-agroécologiques
- Aide à l'investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales et le développement de sursemis de légumineuses fourragères

- Mise en place de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE)

Elle offre aux collectivités les services et aides suivants en lien avec l'économie circulaire :

- Le soutien au développement de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- Le soutien aux cantines scolaires

Elle offre aux opérateurs économiques les services et aides suivants en lien avec l'économie circulaire :

- L'accompagnement des organisations de producteurs par des formations, des services et outils offerts dans le cadre de la loi Egalim
- La structuration des filières agricoles et agro-alimentaires. Elle offre l'accompagnement de la construction à la réalisation d'un projet collectif de structuration de filière(s) d'une durée de 6 à 30 mois.

## 2) Analyse du territoire au travers des 3 piliers opérationnels de l'économie circulaire

### 1.a.i.a. Offre des acteurs économiques

#### 1.a.i.1.i. Secteur primaire

- Définition : Le secteur primaire regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements. (INSEE)
- Ont été inclus dans cette étude : l'agriculture, l'élevage, l'industrie agro-alimentaire, sylviculture et extraction

#### ▪ État des lieux : agriculture et élevage

D'un point de vue surfacique, **98 %** de la surface agricole soit environ 106 500 hectares, est toujours en herbe surface pastorale (80 %) bois pâturés (11 %) et prairies permanentes (7 %).

Concernant les 1 700 hectares restants, les surfaces fourragères (prairies temporaires etc comptent pour la 80 1400 hectares), le reste étant temporairement non exploité (60 ha) ou utilisé pour la culture céréalière principalement. [BASIC](#)

#### *Un fort potentiel nourricier*

D'après cette même étude, sur le PETR, un peu plus de **3 hectares agricoles sont disponibles par résident** puisque le territoire est assez rural, peu dense en fois plus qu'au niveau de la France métropolitaine. Afin d'atteindre une autonomie alimentaire pour les résidents du territoire (en excluant la population touristique), il faudrait **0,67 hectares par résident** (en partant d'une base de 35 000 résidents).

Ainsi, il serait possible en théorie d'atteindre l'autonomie alimentaire pour les habitants résidant sur le territoire.



Le territoire présente un fort potentiel alimentaire et l'augmentation des surfaces agricoles utilisées pour le maraîchage permettrait d'augmenter l'autonomie alimentaire du territoire

#### *Des chefs d'exploitations vieillissants*

Un tiers des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans et ont des difficultés à trouver des repreneurs. En effet, le climat montagnard rend l'exploitation des terres plus laborieuse.

#### *Le problème du foncier*

L'un des principaux obstacles au développement du fort potentiel nourricier du territoire est l'accès au foncier. La demande en logement sur le territoire est grandissante pour une offre en demande très limitée. La part de propriétaires possédant des terrains mais n'étant pas retrouvables est également importante. Il y a une compétition qui s'installe sur l'usage des terrains ce qui rend difficile les nouvelles installations agricoles sur le territoire.

#### *Une offre amoindrie*

La conséquence principale des difficultés précisées ci-dessus est que l'offre maraîchère est limitée. Il n'est pas possible de trouver tous les produits biologiques voulus partout sur le territoire et cela nécessite parfois de se déplacer à Briançon. La variété de ces produits est d'autant plus diminuée hors saison. L'hiver, l'accès aux marchés est limité à cause de l'enneigement.

#### *Une dynamique de mutualisation déjà existante*

D'après le document en Annexe «État des lieux agriculture élevage», le territoire présente 5 Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) dans lesquelles les adhérents peuvent disposer du matériel et 96 regroupements pastoraux qui regroupent les éleveurs afin que, collectivement, ils gèrent l'aménagement et la gestions des surfaces pastorales par les troupeaux.

#### *Explosion de l'agriculture biologique et une image de marque existante mais à développer*

Les surfaces biologiques ont augmenté sur le territoire de 97 % pour la CCPE, 106 % pour la CCB et 310 % pour la CCGQ depuis 2015. De tels chiffres s'expliquent par l'explosion de la demande en produits biologique. Ceci marque l'intérêt du consommateur pour un approvisionnement plus durable et la réponse du producteur face à celle-ci. Néanmoins, le cahier des charges de l'agriculture biologique n'est pas assez abouti pour être totalement inscrite dans l'économie circulaire. En particulier, la dimension locale des produits n'y est pas prise en compte.

Le territoire présente également plusieurs labels, gages de qualités comme l'IGP (Indication géographique Protégée) "Agneau de Sisteron", l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) Vins des Hautes Alpes et l'AOP Bleu du Queyras qui est en projet en projet. Mais il n'existe pas de produits maraîchers emblématiques du territoire.

- Initiatives économie circulaire

- Initiative 1

### Culture sans engrais

Localisation : Vallouise

Nom du porteur :

Source : Rapport de stage de Aubertot-Julianne\_Jarry-Romane\_Brianconnais-PaysEcrins\_France\_Memoire\_version\_numerique, chapitre : "Le système 5 en Ovin viande ou SP5\_OV : Système diversifié de jeunes agriculteurs en GAEC avec un atelier principal de tardons vendus en circuit court (annexe 17)

Description de l'initiative :

Ce système de production concerne les agriculteurs qui se sont installés dans les années 2010 dans le cadre d'une reprise familiale. Ils sont issus de la trajectoire de nouveaux installés doubles actifs dans les années 80. Ils travaillent à 2 actifs sous la forme d'un GAEC sur l'exploitation avec une double activité en station pour la période de ski. Leur bâtiment d'élevage se trouve à l'extérieur du village, ils achètent du matériel de fauche d'occasion qu'ils renouvellent régulièrement. Ils fauchent 20 hectares avec un assolement à 20% de prairies temporaires et un tiers de surface irriguée à l'étonche via les canaux d'irrigation. Ils fument leurs prairies mais n'amendent pas avec des engrais, leur volonté étant de travailler leurs parcelles avec les moyens les plus naturels possibles. "

Pilier de l'EC : Approvisionnement durable, écologie industrielle et territoriale

- Initiative 2

### Semences paysannes : Graine des Montagnes

Localisation : Guillestre

Nom du porteur :

Source : <https://www.semencespaysannes.org/les-semences-paysannes/membres-du-reseau/graine-de-montagne.html>

Description de l'initiative :

Les semences paysannes, dites encore de pays ou anciennes, sont « celles qu'un agriculteur prélève dans sa récolte en vue d'un semis ultérieur mais qui, contrairement aux [semences de ferme](#), ne sont pas préalablement issues de semences certifiées achetées à un semencier. Les semences paysannes sont donc des [semences](#) directement issues de celles que les paysans ont sélectionnées et multipliées dans leurs champs avant le développement au XIX<sup>e</sup> siècle de la sélection variétale en lignée pure moderne. " WIKIPEDIA

est la maison des semences paysannes des Hautes alpes. Elle appartient au réseau Semences paysannes et a pour principaux objectifs de :

- Produire, échanger, conserver des semences paysannes

- Expérimenter, sélectionner et développer le patrimoine végétal cultivé de manière participative
- Participer à la libre utilisation des semences paysannes
- Transmettre des savoirs et savoir-faire
- Sensibiliser le public
- Rechercher les anciennes variétés adaptées et cultivées jadis dans nos montagnes

### Pilier de l'économie circulaire : approvisionnement durable

#### → Initiative 3

#### Ferme en permaculture :

Localisation : Guillestre

Nom du porteur :

Source : Fiche Résolis

Description de l'initiative :

La permaculture est un «système de culture intégré et évolutif s'inspirant des écosystèmes naturels. C'est également une démarche éthique et une philosophie qui s'appuient sur 3 piliers : prendre soin de la Terre, prendre soin des humains et partager équitablement les ressources. La société associe généralement permaculture avec maraîchage et jardinage amateur. » <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/permaculture/>

Le Potazer du Villard est un système de production alternatif pour la conservation de la biodiversité. C'est une petite ferme en permaculture où vivent des personnes mais également des oies, des poules, des chevaux et des chiens. Plus de 150 variétés potagères, aromatiques et médicinales sont cultivées, toutes issues de semences paysannes. Les échanges humains et de semences sont au cœur de ce lieu de vie collective, où chacun tente de vivre en harmonie avec la nature. Reprendre en main ce patrimoine permet d'augmenter la diversité alimentaire tout en cultivant des variétés adaptées à notre territoire.

### Pilier de l'économie circulaire : approvisionnement durable

#### → Initiative 4

#### Favoriser les circuits courts

Source : Fiche Résolis, <http://www.lesamapdeprovence.org/-05-Hautes-Alpes-.html#Guillestre>

Localisation : Guillestre

Nom du porteur de projet

L'abattoir des Hautes Vallées : un projet commun valorisant le travail des éleveurs et les circuits courts L'abattoir des Hautes Vallées est né d'un désir commun des éleveurs de maîtriser l'ensemble du cycle de vie de leurs animaux. C'est une structure à taille humaine qui réduit les coûts de transport pour les éleveurs et le stress pour les animaux. L'abattoir vise

l'excellence sanitaire tout en assurant bien-être animal avant abattage et bien-être humain pendant le travail.

Localisation : Guillestre

Nom du porteur de projet :

Juste un Zeste : Une association favorisant les circuits courts en collaboration avec des producteurs siciliens L'association Juste Un Zeste participe aux réseaux d'économie solidaire en proposant des achats en circuits courts. Organisés par les adhérents, ces achats en circuits courts se font pour obtenir des prix justes, pas les plus bas. Solidarité, confiance et transparence entre les producteurs et les adhérents sont la base de ces échanges.

Localisation : axe Guillestre - Briançon

Nom du porteur : Echanges Paysans

L'entreprise Echanges Paysans : Entreprise de l'économie sociale et solidaire, au service des agriculteurs et du territoire, Echanges Paysans Hautes-Alpes a pour ambition de permettre la rencontre entre l'offre des produits agricoles des Hautes-Alpes et les demandes spécifiques des circuits courts et de proximité, sur les marchés « complexes » comme la restauration collective.

- o Localisation : Guillestrois - Queyras

Nom du porteur : Office du tourisme

Les ateliers consom'acteurs : tourisme participatif en faveur des circuits courts et de l'artisanat. L'Office de tourisme du Guillestrois-Queyras propose des ateliers participatifs chez les agriculteurs et artisans du territoire. En proposant aux participants de repartir avec un produit du terroir confectionné par eux-mêmes, le touriste devient acteur de sa consommation et repart avec un aperçu des problématiques agricoles locales.

- o Localisation : sur tout le territoire

Nom des porteurs : en particulier La ferme des Millaures, Pisciculture des Sources de Prelles, le Champiculteur,

AMAP : Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, les AMAP. Celles-ci naissent de la volonté de groupes de consommateurs et de producteurs qui poursuivent ensemble les mêmes objectifs : préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable.

SOURCE : <https://www.economie.gouv.fr/ess/amap-cest-quoi>

Pilier de l'économie circulaire : éco conception, consommation responsable

→ Initiative 7

Unité de méthanisation

Localisation : Abriès Ristolas

Nom du porteur de projet : commune d'Abriès Ristolas

Source: [http://www.valbio.com/fr/Documents-de-referance/Station-d-epuration-intercommunale-et-unite-de-methanisation-d-Abries-Ristolas-05/id\\_10188](http://www.valbio.com/fr/Documents-de-referance/Station-d-epuration-intercommunale-et-unite-de-methanisation-d-Abries-Ristolas-05/id_10188)

Description de l'initiative : Traitement du lactosérum de 3 fromageries sur la station intercommunale du village d'Abriès-Ristolas

Résultat de la méthanisation :

- 45 000 m3 de biogaz produit / an
- 250 000 kWh / an

Pilier de l'économie circulaire : recyclage, EIT

- État des lieux : agro-industrie

L'étude des entreprises agro-alimentaires sur le territoire est synthétisée dans le tableau « Synthèse secteur agro-alimentaire » en annexe.

A l'issue de cette étude, on remarque que :

Les agriculteurs et/ou éleveurs qui transforment eux-mêmes leurs produits ne sont pas toujours répertoriés dans les bases données « Sirène » publiques.

Le type d'industrie agro-alimentaire la plus représentée est celle de type boulangerie et boulangerie-pâtisserie avec 50 établissements répertoriés.

A noter que sur sur le territoire les industries avec 4 ou plus établissements sont :

- Transformation et conservation de la viande de boucherie (7)
- Biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation (5)
- Fabrication de fromages (6)
- 1089Z - Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a (7)

Et qu'il n'y a pas d'entreprises représentatives des industries de types :

- Transformation et conservation de la viande de volaille
- Transformation et conservation de pommes de terre
- Fabrication de lait liquide et de produits frais
- Meunerie
- Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

Enfin, sur le territoire de la CCB on compte 1 entreprise agroalimentaire labellisée "Hautes Alpes Naturellement", sur le territoire de la CCGQ on compte 8 entreprises agroalimentaire labellisées "Hautes Alpes Naturellement". Pour la CCPE, on n'en décompte aucune.

- Initiatives économie circulaire

- Initiative 1

- Réutilisation de contenants

- Localisation : Guillestrois-Queyras

- Nom du porteur de projet: variable

- Source : Liste 0 déchets SMITOMGA

- Description de l'initiative :

- Dans cette liste 0 déchets mise en place par le syndicat, on retrouve des commerces de l'agro-alimentaire de type fromageries (4) qui utilisent des emballages réutilisables ou qui permettent aux clients d'apporter les leurs.

- On y retrouve aussi des boulangeries (5) qui utilisent des emballages réutilisables ou ceux des clients.

- Pilier de l'économie circulaire : éco-conception

- Initiative 2

- Réemploi emballages

- Localisation : Château Ville Vieille

- Nom du porteur de projet : inconnu

- Source : tableau recensement initiatives ECC

- Description de l'initiative :

- Fromagerie de Chateau ville vieille récupère les papiers qui servent de support au papier alu pour le bleu du Queyras qui est redistribué aux potiers du 05 et même PACA pour emballer leurs céramiques

- Pilier de l'économie circulaire : EIT

- Initiative 3

- Projet de conserverie de légumes

- Localisation : Gîte de la Vachette, Val-des-Près

- Nom du porteur de projet :

- Source : Interne

- Description de l'initiative :

- Cette initiative, encore au stade projet, vise à récupérer les produits de fin de marché (invendus, invendables,...) afin de les transformer et les conserver dans des bocaux consignés.

Actuellement, fait face à des difficultés pour trouver un lieu, pour investir dans un autoclave et à trouver des quantités suffisantes de matières premières à la fin des marchés.

### Pilier de l'économie circulaire : recyclage et eco-conception

#### ▪ État des lieux : sylviculture et extraction

- La sylviculture sur le territoire est un des poumons économiques du territoire avec une forte demande en construction résidentielle et des entreprises dynamique qui font commerce à l'international. D'après le tableau "Sylviculture territoire" on décompte :
  - 5 exploitations forestières (3 avec entre 1 et 2 salariés)
  - 1 avec entre 3 et 5 salariés
  - 1 avec plus de 10 salariés
  - Sur le territoire de la CCGQ : 4 opérateurs filière bois adhérents à la marque départementale HAUTESALPES Naturellement (SAVOLDELLI BOIS, SARL QUEYRRASSINE BOIS, SARL ALLAIS ATELIER DU CEMBRO, SARL D'INCAN)

Les labels Bois des Alpes et Hautes Alpes Naturellement est un gage de qualité reconnu qui assure le travail d'essence issu du Massif Alpin, en circuit court afin de favoriser les entreprises locales et le respect de normes tout le long des processus de l'activité. Les acteurs de la filière bois présente des difficultés d'entente mais le faible nombre d'exploitations est un facteur encourageant pour faciliter la mise en relation.

L'activité de sylviculture bien que prometteuse est menacée par différents facteurs :

- Les exploitants vieillissent et ne retrouvent pas repreneurs car d'une part il est extrêmement cher de s'installer sur le territoire (climat rude, forêt en mauvais état, équipements nécessitant des investissements énormes, problématique du foncier, ...) même si les essences sont très intéressantes pour la construction.
- La fermeture récente de la scierie qui fournissait la plus grande quantité de bois
- Une offre de bois massif, scié sur liste ne collant pas avec la demande en de bois collés, secs et disponibles immédiatement.

Concernant les activités d'extractions, on recense d'après le tableau « Extraction territoire » :

- 3 entreprises d'extractions (1 de gravières et 2 de pierres ornementales de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise)
- Toutes présentant un faible nombre d'employés

Ces entreprises correspondent également à un marché niche issu du gisement de gypse, de marbre rose et autres matériaux pour fabriquer du béton.

- **Initiatives économie circulaire**

*A noter que* : Les activités de sylviculture et d'extraction du territoire sont liées à l'environnement montagnard et forestier du territoire. Par conséquent, pour les activités d'extraction :

- Au moins deux carrières exploitent les matériaux locaux (Agrégats Briançonnais à Villard Saint Pancrace et EFC Carrières à la Roche de Rame)
- D'après les sites internet des structures, au moins deux scieries exploitent des arbres locaux (Scierie Queyrassine à Château Vielle Ville et Savoldelli Frères à St Martin de Queyrières)

- ↳ **Initiative 1**

### **Valorisation des déchets bois**

Localisation : Réotier

Nom du porteur de projet :

Source : site de l'exploitation GANDELLI

Description de l'initiative :

L'entreprise Gandelli, basée à Réotier, a créé en 2012 la SCIERIE DES ALPES DU SUD à Veynes qui alimente aujourd'hui les réseaux de chaleur collectif de Briançon et Guillestre via la revente de ses déchets bois.

**Pilier de l'économie circulaire : recyclage**

De manière générale, la plupart des entreprises de la filière bois valorisent leur déchets bois en les utilisant pour leur chauffage d'atelier ou d'habitation.

#### **1.a.i.1.i. Secteur secondaire**

- **Déf** : Le secteur secondaire regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, construction). INSEE

- **Etat des lieux**

En 2018, le secteur industriel regroupait 13,2 % des emplois locaux dont 8,8 % dans la construction et cette part d'emplois locaux dans le secteur industriel a diminuée de 5,7 % entre 2013 et 2018 ; preuve que le territoire n'est plus a vocation industrielle et que cette dernière perd peu à peu en dynamisme.

D'après le document "Listes entreprises secteur secondaires", les principales industries que l'on retrouve sur le territoire sont :

- Entreprises du bâtiment et de la construction, dont notamment :



- 69 entreprises de travaux de charpente
- 4 entreprises de fabrication du béton
- 11 entreprises spécialisées dans la réparation :
  - Réparation d'autres biens personnels ou domestiques (9)
  - Équipement électrique (1)
  - Ouvrage en métaux (1)
- Des entreprises dans le travail du bois et l'artisanat
  - Menuiserie (13) et fabrication de meubles (3)
  - Activité de brasserie (6)
  - Savonnerie (4)

L'artisanat et le secteur du BTP et de la construction connaissent des difficultés de recrutement de personnel et il est donc un enjeu de faciliter la venue sur le territoire de main d'œuvre qualifiée ou d'ouvrir des centres de formations. Ceci est d'autant plus vrai, que le secteur du BTP doit faire face à la concurrence italienne qui travaillent à des coûts plus faibles. [Source SCoT du Briançonnais](#)

Par ailleurs, la saisonnalité rajoute une difficulté au développement industriel sur le territoire puisque certaines entreprises se délocalisent l'hiver vers des zones à climat plus doux.

Les entreprises de transformation du bois n'emploient qu'à 50 % du bois local en raison de son prix, étant 15 % plus cher que le bois importé et doivent faire face à des demandes qui changent souvent et s'adapter avec des équipements peu compétitifs (charte forestière).

Pour les artisans, il est difficile de répondre face à la compétitivité des plus grandes entreprises et aux distributeurs qui ont des demandes plus spécifiques et qui nécessitent l'emploi de machines numériques (coûteuses en formation et en argent). (charte forestière).

Néanmoins, le patrimoine paysager et artisanal du territoire est sa force. L'artisanat est unique et recherché et l'offre de construction et de BTP est en adéquation avec le marché niche de l'éco-construction toujours plus croissant.

#### ▪ Initiatives économie circulaire

##### → Initiative 1

#### Utilisation de matériaux biosourcés, locaux

Localisation : tout le territoire

Source : sites internet des entreprises mentionnées

Description de l'initiative :

- Approvisionnement en bois local (5 entreprises de menuiserie et charpente) dont : Les chalets vrais, le bois d'Ylva ; menuiserie Chabrand et frères, menuiserie Laurent Faure, charpente Drouet, EIRL Coste Cyril, Michel Gauthier

**Pilier de l'économie circulaire : approvisionnement durable**

#### ↳ Initiative 2

##### **Alimentation énergétique renouvelable, limitation des transports**

Localisation : Château Ville Vieille, Guillestre

Source : sites internet des entreprises mentionnées

Description de l'initiative :

- L'entreprise « Les chalets vrais » utilise du bois de bonne qualité et privilégie une longue durabilité, la limitation des transports. Toutes les pièces sont donc fabriquées sur place à château ville vieille. Ils utilisent également des panneaux photovoltaïques pour alimenter l'usine en électricité et récupèrent les déchets de bois pour chauffer l'usine
- L'entreprise « Alpes offset » qui réalise des travaux d'impression alimente son atelier avec une énergie neutre en carbone issue d'Enercoop, coopérative citoyenne française, fournisseur d'électricité renouvelable.

**Pilier de l'économie circulaire : approvisionnement durable (alimentation énergétique renouvelable) et éco conception (limitation des transports)**

#### ↳ Initiative 3

##### **Limiter en amont de la production les déchets non recyclables.**

Localisation : Abriès Ristolas, Mont-Dauphin, Guillestre

Source : sites internet des entreprises mentionnées

Description de l'initiative :

- La savonnerie fée des bulles : les conditionnements sont tous recyclables ou réutilisables afin de réduire les déchets, et rechargeables pour préserver la planète.
- La savonnerie d'Emilie : L'emballage des savons est en kraft recyclé et biodégradable. Le contenant des baumes est en verre, ils peuvent être réutilisés ou recyclés.
- Mélilange : fabrication d'accessoires 0 déchets

**Pilier de l'économie circulaire : éco-conception dans le choix des emballages ou dans l'activité même de l'entreprise qui vise à limiter la production de déchets**

#### ↳ Initiative 4

##### **Réparation de produits, réemploi, réutilisation**

Localisation : Saint Martin de Queyrières

Nom du porteur de projet : La Miraille

Source : sites internet des structures mentionnées dont <https://www.reparateurs.artisanat.fr/search?category=undefined&address=Hautes-Alpes,%20France&lat=44.6008723&lng=6.322607199999999&p=3&region=Provence-Alpes-C%C3%B4te%20d%27Azur>

Description de l'initiative :

- Une Ressourcerie est une structure associative de l'Economie Sociale et Solidaire, qui permet à des objets de retrouver une seconde vie et qui crée de l'emploi. Sur le territoire, la ressourcerie la Miraille collecte les objets dont les personnes souhaitent se débarrasser pour les réparer et les revendre sans but lucratif. Sa relation avec les usagers du service de collecte de déchets et ses clients permettent à tous de nouer des liens sociaux, de créer des solidarités et d'échanger autour de préoccupations sociales et environnementales. Des animations et des documents sur la réduction des déchets sont régulièrement produits et distribués par le personnel des Ressourceries. La Ressourcerie la Miraille a développé une filière du réemploi des matériaux issus du secteur du BTP (fenêtres, carrelage, isolants, sanitaires, briques, tuyaux PVC, quincaillerie, etc.). Les objectifs sont, d'une part, la collecte de matériaux sur chantiers et d'autre part la préparation et la vente de matériaux dans un lieu dédié.
- Le réseau des Répar'acteurs : les Chambres de métiers et de l'artisanat, avec le soutien de l'ADEME, ont déployé un label, Répar'acteurs permettant aux artisans de la réparation de promouvoir l'acte de réparer et de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets. (environ 220 répertoriés)

Pilier de l'économie circulaire : allongement de la durée d'usage

#### ↳ Initiative 6

### Mutualisation des équipements

Localisation : Eyglies

Nom du porteur de projet : L'atelier branché

Source : <https://atelierbranche.fr/>

Description de l'initiative :

L'atelier branché est un atelier associatif et partagé : il est géré par une association loi 1901 ; « utilisé » par des professionnels en semaine et par les adhérents de l'association le week-end.

C'est un atelier équipé de machines professionnelles et d'outils mis à disposition pour le travail du bois (menuiserie, charpente, décoration), la réparation, le bricolage, la création...

L'atelier branché est aussi un lieu d'échanges de connaissances et de savoirs, avec des conseils de professionnels et d'amateurs expérimentés...

Pilier de l'économie circulaire : allongement de la durée d'usage

#### 1.a.i.1.i. Secteur tertiaire

- **Définition** : Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Il est composé du :
  - Tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
  - Tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire). INSEE

- **Etat des lieux**

En 2018, le secteur tertiaire représentait 84,9 % des emplois locaux et est en légère croissance depuis 2008.

On peut caractériser le dynamisme d'un secteur d'activité grâce au nombre d'entreprises créées. Parmi les entreprises les plus dynamiques, on retrouve celles du secteur des services avec le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (116), celles dans le commerce, transport, hébergements et restauration (114), celles activités scientifiques et techniques et activités de services administratifs (99) et enfin celles qui exerçant d'autres activités de services (76).

D'après le recensement des entreprises du territoire en fonction du type de service, on remarque qu'en se basant sur les effectifs des entreprises et le nombre d'entreprises, les principaux types d'entreprises que l'on retrouve sur le territoire sont :

- Transport et entreposage (61 dont 38 avec plus de 10 salariés) avec une majorité de :
  - Transports routiers
  - Téléphériques
- Les hébergements et restauration (158 dont 61 avec plus de 10 salariés) avec une majorité de :
  - D'hôtels et de campings
- Administration publique (27 dont 19 avec plus de 10 salariés)
- Commerces et garages (71 dont 19 avec plus de 10 salariés) avec une majorité de :
  - Épiceries
  - Magasin d'articles de sport

Les entreprises les plus présentes sur le territoire sont également les plus dynamiques. La forte représentation des entreprises dans le domaine des transports peut s'expliquer par la localisation géographique du territoire (carrefour vers l'Italie, territoire de haute montagne); qui implique des échanges frontaliers et de nombreuses importations sur le territoire car les productions locales ne permettent pas, aujourd'hui, l'autonomie alimentaire et matérielle.

Par ailleurs, le tourisme étant le poumon économique du territoire, les activités de restaurations, d'hébergement, de commerces alimentaires et de sports et services administratifs et de santé suivent le même dynamisme. De cette façon, durant la haute saison, l'offre du territoire en services est adaptée à la population du territoire.

## ▪ Initiatives économie circulaire

### ↳ Initiative 1

#### Des hébergements éco-conçus pour limiter l'impact sur l'environnement

Localisation : Névache, Saint Crépin

Source : sites internet des structures mentionnées

Description de l'initiative :

- **Hôtel et Spa Le chalet d'en ho à Névache** : Tri des déchets, Fournisseur d'Energie Verte : Priméo Energie, Eclairage avec des ampoules électriques LED à basse consommation, Utilisation de produits éco-labellisés et de vinaigre blanc pour le ménage, Produits d'accueil en gros flacons et rechargeables dans les chambres.
- **Le camping de l'île à Saint Crépin** : Le camping est engagé dans une démarche de développement durable et responsable. Sur place des bacs à compost, ainsi qu'un centre de tri des déchets. Les produits de ménages utilisés au camping sont choisis et utilisés en ce sens au maximum. De même, les matériaux de construction récents entrent dans cette démarche (bois non traités, isolants naturels...). L'usage du vélo est facilité par la planéité du camping et de son environnement proche. Il est possible de louer des vélos sur place.
- Présence de **30 écogites** sur le territoire (= label pour hébergement engagé dans le tourisme durable. Les critères environnementaux pris en compte sont :
  - intégration de l'hébergement dans son environnement et son site,
  - utilisation de matériaux locaux et sains dans la réalisation de l'hébergement,
  - maîtrise des consommations d'énergie conventionnelle pour chaque usage (chauffage, eau chaude, cuisson, électricité),
  - utilisation des énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, hydraulique et bois),
  - maîtrise des consommations d'eau,
  - gestion des déchets liés à l'occupation de l'hébergement,
  - engagement d'information et de sensibilisation des usagers de la structure et de retour d'expérience vers Gîtes de France.

## Pilier de l'économie circulaire : éco-conception

### → Initiative 2

#### Diminuer les émissions de GES

Localisation : Briançon, Villard Saint Pancrace

Source : entretiens et sites internet des structures mentionnées

Description de l'initiative :

- Co-WiiLiik: Cette application permet à ses utilisateurs de réaliser des trajets auprès d'autres utilisateurs qui auraient potentiellement réserver le même trajet. Cette application vient en complément de l'offre de transport collectifs à la demande de personnes, et la complète sur les trajets de nuits ou vers les gares et aéroports. Actuellement, une version 2 de l'application est en cours de développement. Faire du Co-WiiLiik en réservant un trajet proposé par l'application similaire à celui que je souhaite réaliser qui a été réservé en amont par un autre client
- Bornes e-born : Ces bornes pour recharger les véhicules électriques ont été implémentées un peu partout sur le territoire.
- Navette de la haute Clarée : Ces navettes ont été mises en place en 2017 par la CCB entre le bas du col de l'Echelle jusqu'à Névache dans la vallée de la haute Clarée. Elles ont la particularité d'être électriques, afin de limiter la pollution sonore et de l'air et de préserver au maximum la vallée, site « classé ». Elles fonctionnent de mi juillet à fin août.
- Tut'alp : TUTALP permet à ses potentiel utilisateurs de :
  - Trouver les coordonnées de transporteurs en adéquation avec leurs besoins de transport : pour les particuliers.
  - Rendre possible le transport de marchandises des entreprises locales par les transporteurs locaux.
  - Valoriser leur chargement en optimisant leur retour du côté des transporteurs.
  - Ce fonctionnement diminuera le nombre de camions nationaux et étrangers sur nos routes Alpines, réduira l'impact écologique des véhicules lourds et permettra de faire le lien entre tous les acteurs locaux.

Pilier de l'économie circulaire : économie de la fonctionnalité (co wiiliik), approvisionnement durable (bornes et navettes électriques), écologie industrielle et territoriale (Tut'alp)

### → Initiative 3

#### Services de réparation et réemploi sur le territoire

Nom de la commune : Briançon, Villard Saint Pancrace

Source : sites internet des structures mentionnées

Description de l'initiative : **Briançon, L'argentière la Bessée**

- Fils d'Ariane : Entreprise et chantier d'insertion permettant le retour vers l'emploi de 37 personnes sur les départements 04 et 05. Vente de vêtements d'occasion basés sur la collecte dans des points d'apports volontaires
- L'Atelier Cyclonique propose :
  - Des ateliers participatifs de réparations de vélo : des outils, des pièces et des mécanos-bénévoles pour t'aider à réparer ton vélo
  - Des événements de sensibilisation et de promotion du vélo auprès du grand public pour retrouver un regard objectif sur nos modes de déplacement
  - Du "lobbying positif" auprès des collectivités compétentes pour donner toute sa place au vélo dans les aménagements urbains
- ABC Réparations : Implanté au cœur du pays des Écrins, ABC réparations est spécialisé dans le service après-vente, le dépannage et la réparation de tout appareils électroménagers, téléphones portables et tablettes. Pour ABC réparations l'objectif est de réparer au prix le plus juste votre équipement pour vous permettre de l'utiliser le plus longtemps possible. **Appartient au réseau Répar'acteurs**

**Pilier de l'économie circulaire : allongement de la durée d'usage**

#### 4) Gestion des déchets

##### a. Les installations de gestion des déchets

- Installation de déchets non dangereux inertes :
  - Localisation des déchetteries publiques :
    - 4 déchetteries publiques dans les communes de la CCB : Briançon, St. Chaffrey, Le Monétier-les-Bains, La Grave
    - 5 déchetteries sur le territoire de la CCGQ : Aiguilles, Ceillac, Guillestre, Risoul, Vars
    - 1 déchetterie sur le territoire de la CCPE : L'argentière la Bessée
  - Localisation des centres de transfert de déchets non dangereux non inertes
    - 2 centres de transit (localisation imprécise). Source observatoire régional des déchets
  - Localisation des unités de valorisation organique (UVO) de déchets non dangereux inertes
    - 1 dans le Guillestrois Queyras
  - Localisation des ISND (installation de stockage de déchets non dangereux)

- Ensemble vide ?
- Mobilité des déchets
  - Flux interdépartementaux des déchets ménagers et assimilés
    - On traite 123.000t dans le département des Hautes-Alpes

**a. Les filières REP (= Responsabilités Elargies des Producteurs)**

La responsabilité élargie du producteur (REP) s'inspire du principe « pollueur-payeur ». Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie. ADEME

Ainsi, fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques et importateurs qui mettent sur le marché des produits qui génèrent des déchets doivent prendre en charge la gestion de ces déchets financièrement mais pas que.

Cette gestion peut être gérée par l'intermédiaire de certains organismes sollicités par le producteur.

Objectifs :

- Prendre en compte dans le prix de vente les coûts de gestion de fin du produit, auparavant externalisés et inciter ainsi les producteurs à s'engager dans une démarche d'écoconception
- Décharger les collectivités territoriales des frais dans leur totalité ou partiellement de gestion des déchets et les transférer vers les consommateurs
- Développer le recyclage de certains déchets et augmenter la performance de recyclage afin d'économiser les ressources
- Allonger la durée de vie au travers de l'éco conception, la réparation et le réemploi

Source : ADEME

Filières REP et dates de mise en œuvre opérationnelle :

- Filières européennes :
  - 1993 : Emballages ;
  - 2001 : Piles et accumulateurs portables ;
  - 2006 : Automobiles, Equipements électriques et électroniques ;
  - 2009 : Médicaments, Gaz fluorés, Piles et accumulateurs automobiles et industriels.
- Filières volontaires :
  - 2001 : Produits de l'agrofourriture ;
  - 2010 : Mobil-homes ;
  - 2011 : Cartouches d'impression.
- Filières françaises :



2004 : Pneumatiques ;  
2006 : Papiers graphiques ;  
2007 : Textiles 'habillement, linge de maison et chaussures  
2012 : Ameublement, Produits chimiques, Déchets d'activités de soins à risques infectieux ;  
2015 : Bouteilles de gaz ;  
2019 : Bateaux de plaisance ou de sport.

- Nouvelles filières à venir :

2021 : Mégots ;  
2022 : Huiles, Bâtiments, Articles de bricolage et de jardin, Articles de sport et loisirs, Jouets ;  
2023 : Emballages issus de la restauration ;  
2024 : Textiles sanitaires à usage unique ;  
2025 : Engins de pêche

#### a. Les tonnages collectés par communautés de communes

D'après les rapports annuels des services déchets des 3 communautés de communes portant sur les années 2018, 2019 et 2020, on peut retrouver les principaux déchets retrouvés en déchetterie et en collecte.

Les principaux déchets retrouvés en **déchetterie**, sur les trois zones couvertes par les communautés de communes sont :

- Les encombrants, gravats non valorisés
- Les gravats
- Le bois et déchets verts

A noter la quantité plus faible mais néanmoins présente de déchets de métaux et de DEEE (Déchets Equipements Electriques et Electroniques).

### Tonnages collectés en déchetterie - CCB 2020

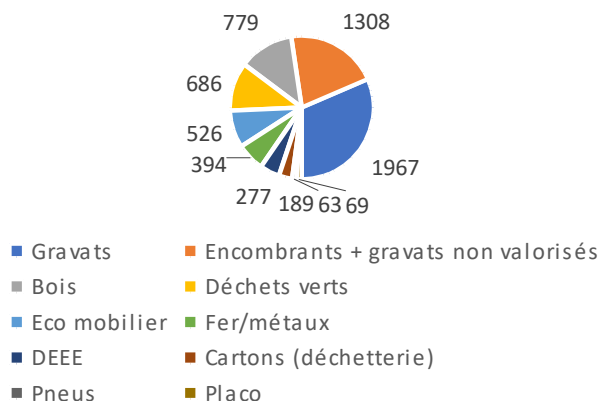


Diagramme 1 : Quantité de déchets en tonnes collectés en déchetterie en 2020 sur la zone couverte par la CCB

### Tonnages collectés en déchetterie - CCGQ 2020

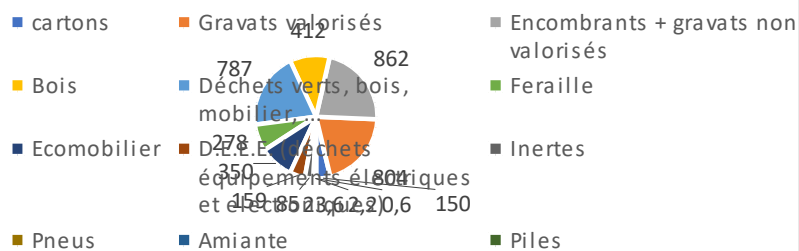


Diagramme 2 : Quantité de déchets en tonnes collectés en déchetterie en 2020 sur la zone couverte par la CCGQ

### Tonnages collectés en déchetterie - CCPE 2019

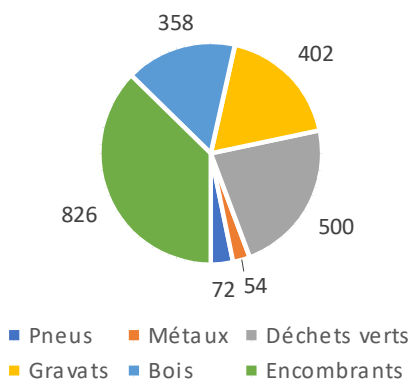


Diagramme 3 : Quantité de déchets en tonnes collectés en déchetterie en 2019 sur la zone couverte par la CCPE

Les principaux déchets collectés sur les trois zones couvertes par les communautés de communes sont :

- Les ordures ménagères
- Le verre
- Les emballages

### Tonnages collectés - CCB 2020

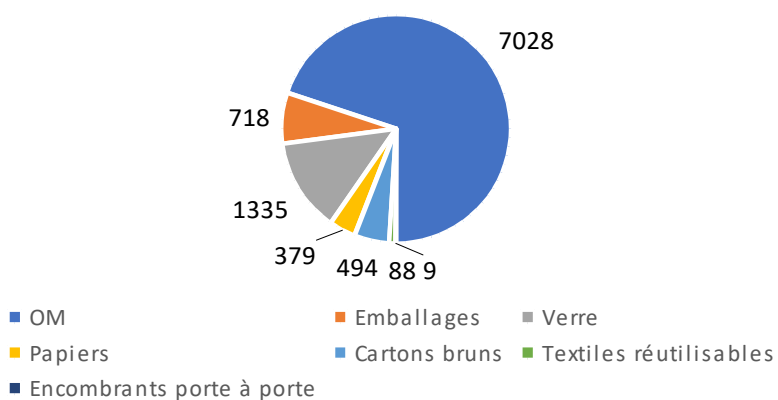
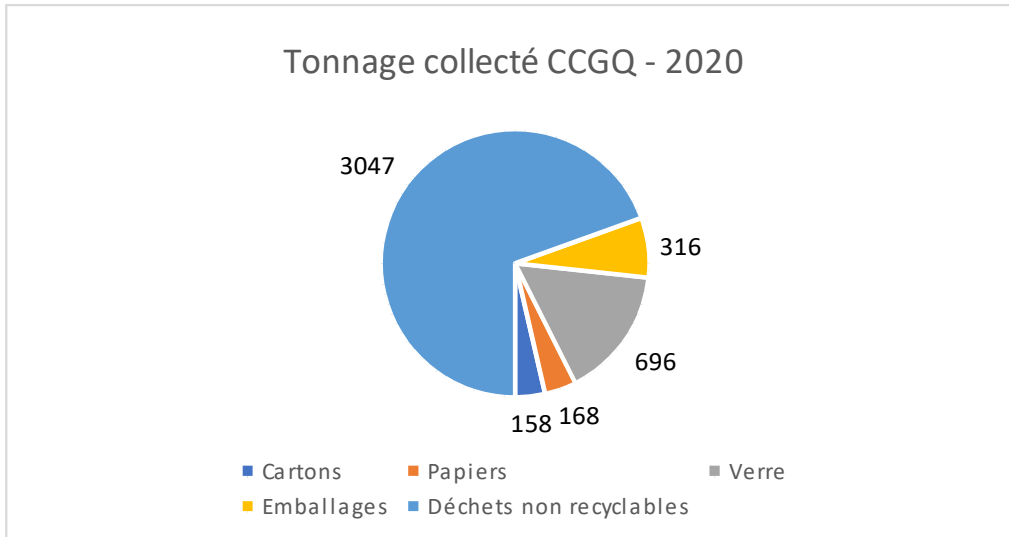
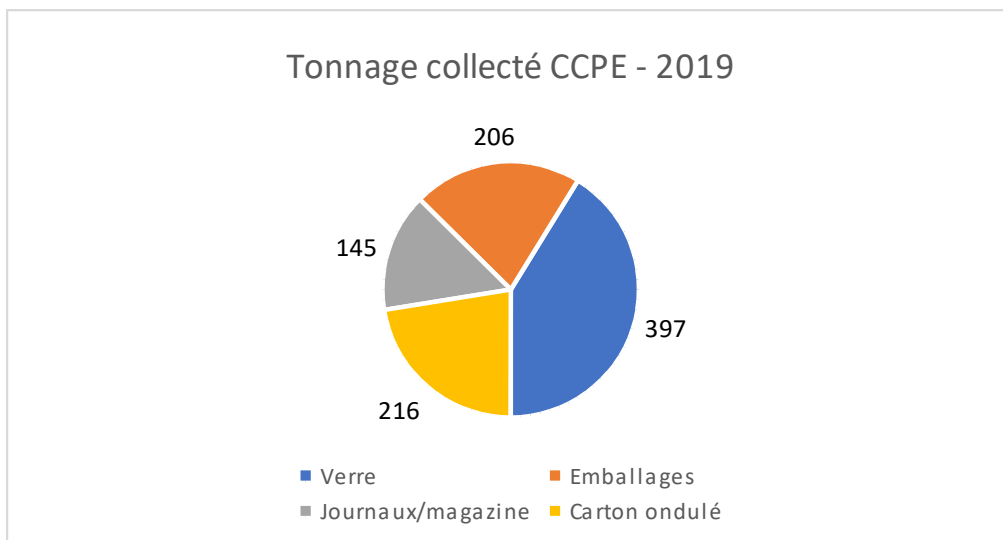


Diagramme 4 : Quantité de déchets en tonnes collectés en 2020 sur la zone couverte par la CCB



*Diagramme 5 : Quantité de déchets en tonnes collectés en 2020 sur la zone couverte par la CCGQ*



*Diagramme 6 : Quantité de déchets en tonnes collectés en 2019 sur la zone couverte par la CCPE*

L'étude des ratios moyens en kilogramme par habitant en France et pour chacune des 3 communautés de communes montre qu'en 2019, en déchetterie :

Comparaison ratio (kg/hab) par déchets entre la CCB et le ratio moyen par déchet en France - 2019

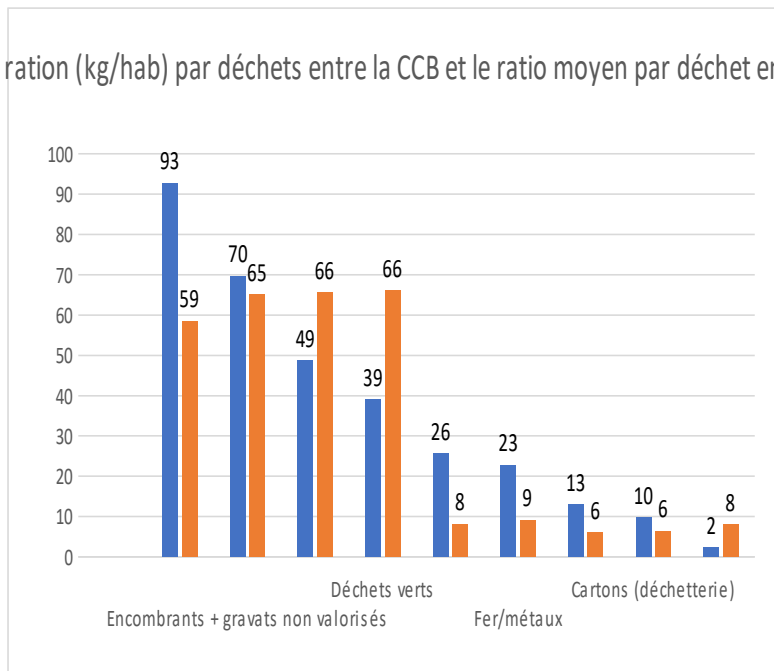


Diagramme 7 : Comparaison des ratios par déchets collectés en déchetterie (en kg/hab) entre la moyenne Française et la CCB en 2019 (France en orange et CCB en bleu)

Comparaison ratio (kg/hab) de déchets collectés en déchetterie entre la CCGQ et le ration moyen en France 2019

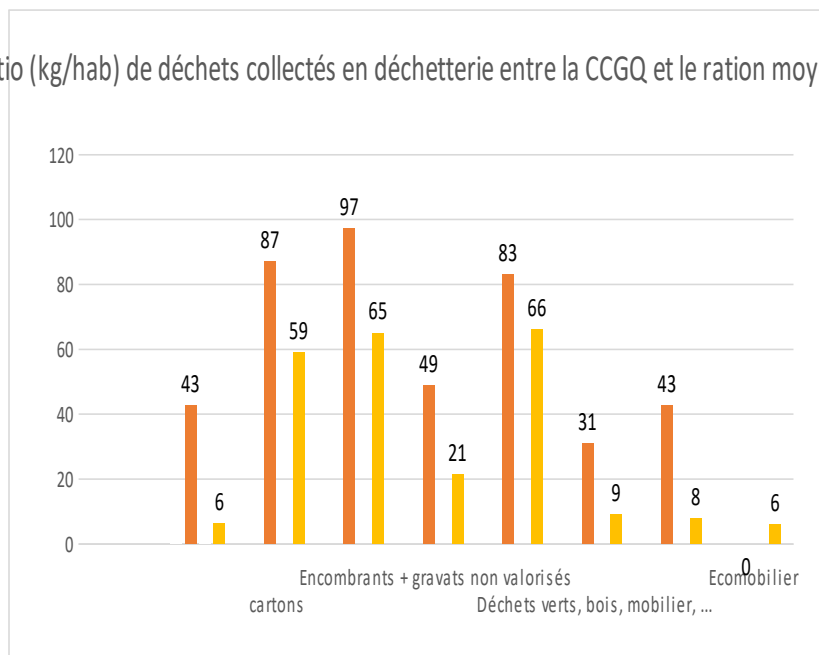


Diagramme 8 : Comparaison des ratios par déchets collectés en déchetterie (en kg/hab) entre la moyenne Française et la CCGQ en 2019 (France en orange et CCGQ en jaune)

## Comparaison ratio (kg/hab) de déchets collectés en déchetterie entre la CCPE et le ration moyen en France 2019

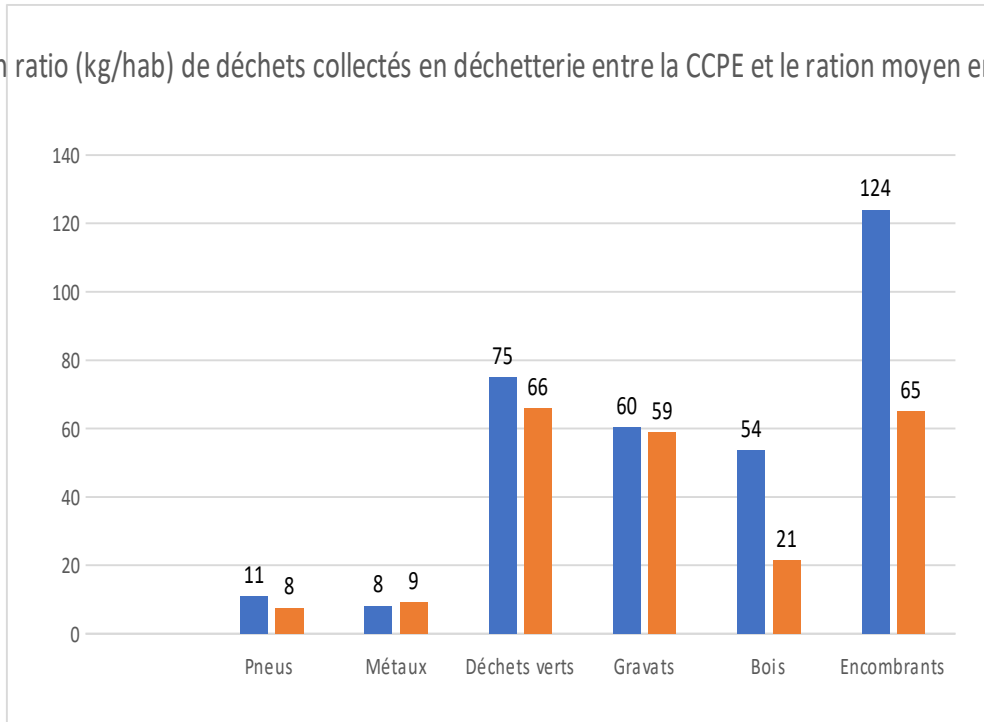


Diagramme 9 : Comparaison des ratios par déchets collectés en déchetterie (en kg/hab) entre la moyenne Française et la CCPE en 2019 (France en orange et CCPE en bleu)

- CCB et CCGQ : La tendance avec le reste de la France est vérifiée même si pour tous les déchets les chiffres de la CCB sont nettement supérieurs à la moyenne française. En particulier pour les pneus.
- CCPE : La tendance est à peu près conservée par rapport à la France. On peut noter que la CCPE est proche de la moyenne Française à part pour les encombrants pour lesquels le chiffre est doublé.

En termes de déchets collectés on trouve :

Comparaison ration (kg/hab) par déchets collectés entre la CCB et le ratio moyen par déchet en France - 2019

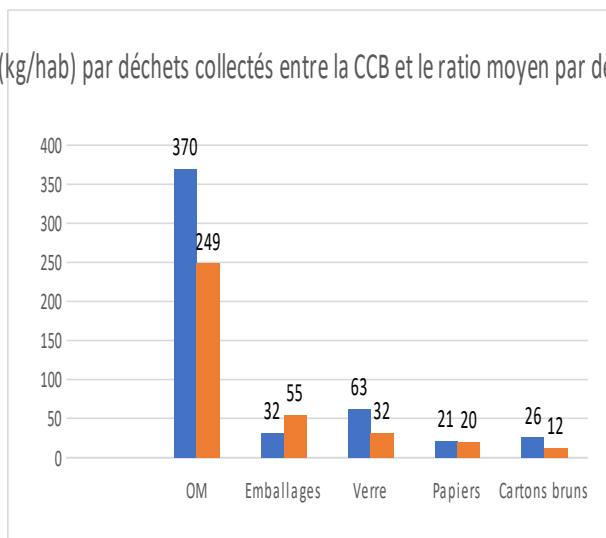


Diagramme 10 : Comparaison des ratios par déchets collectés (en kg/hab) entre la moyenne Française et la CCB en 2019 (France en orange et CCB en bleu)

Comparaison ration (kg/hab) par déchets collectés entre la CCGQ et le ratio moyen par déchet en France - 2019

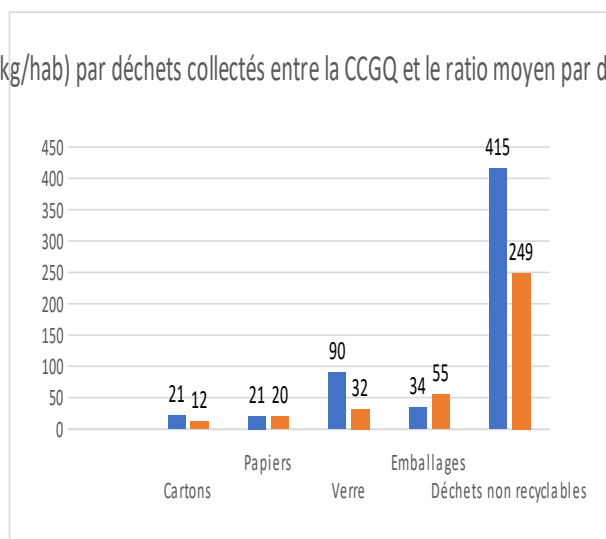


Diagramme 11 : Comparaison des ratios par déchets collectés (en kg/hab) entre la moyenne Française et la CCGQ en 2019 (France en orange et CCGQ en bleu)

Comparaison ration (kg/hab) par déchets collectés entre la CCPE et le ratio moyen par déchet en France - 2019

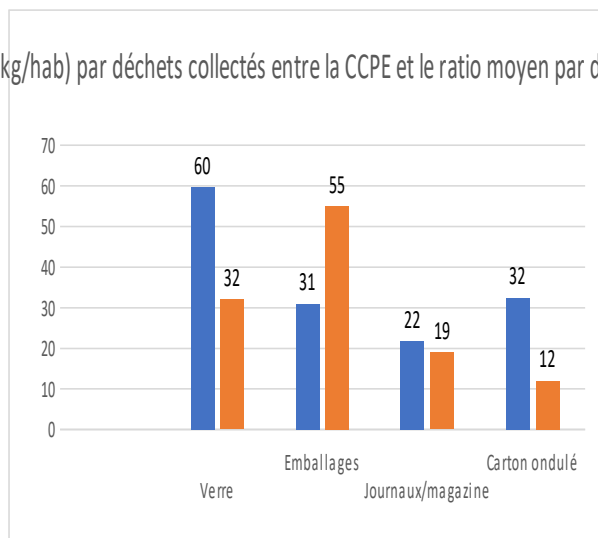


Diagramme 12 : Comparaison des ratios par déchets collectés (en kg/hab) entre la moyenne Française et la CCPE en 2019 (France en orange et CCPE en bleu)

- CCB et CCGQ : Tendence conservée avec la moyenne en France. Les chiffres sont assez proches sauf pour les ordures ménagères pour lesquelles l'écart est de 100 kg/hab en plus à la CCB et la CCGQ et le verre où le chiffre est doublé.
- CCPE : Le ratio des emballages est bien inférieur à la moyenne Française, tandis que celui du verre est doublé et celui du carton ondulé est triplé par rapport au chiffre Français.

Par ailleurs, on a calculé les évolutions entre 2018 et 2019 (CCPE) et 2019 et 20 (CCB et CCGQ) des déchets collectés et ceux retrouvés en déchetterie.

Voici les résultats pour les déchets de déchetterie :

Evolutions n+1 (en %) entre 2019 et 2020 pour les déchets collectés en déchetterie - CCB

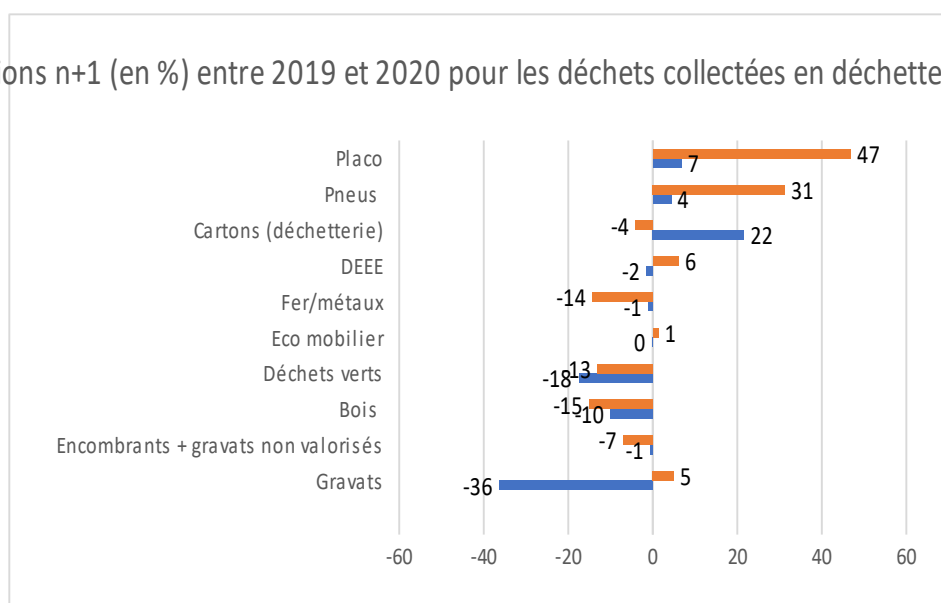




Diagramme 13 : Évolution (en %) des tonnages de déchets retrouvés en déchetterie sur le territoire de la CCB par rapport à l'année précédente pour 2019 et 2020 (2019 en bleu et 2020 en orange).

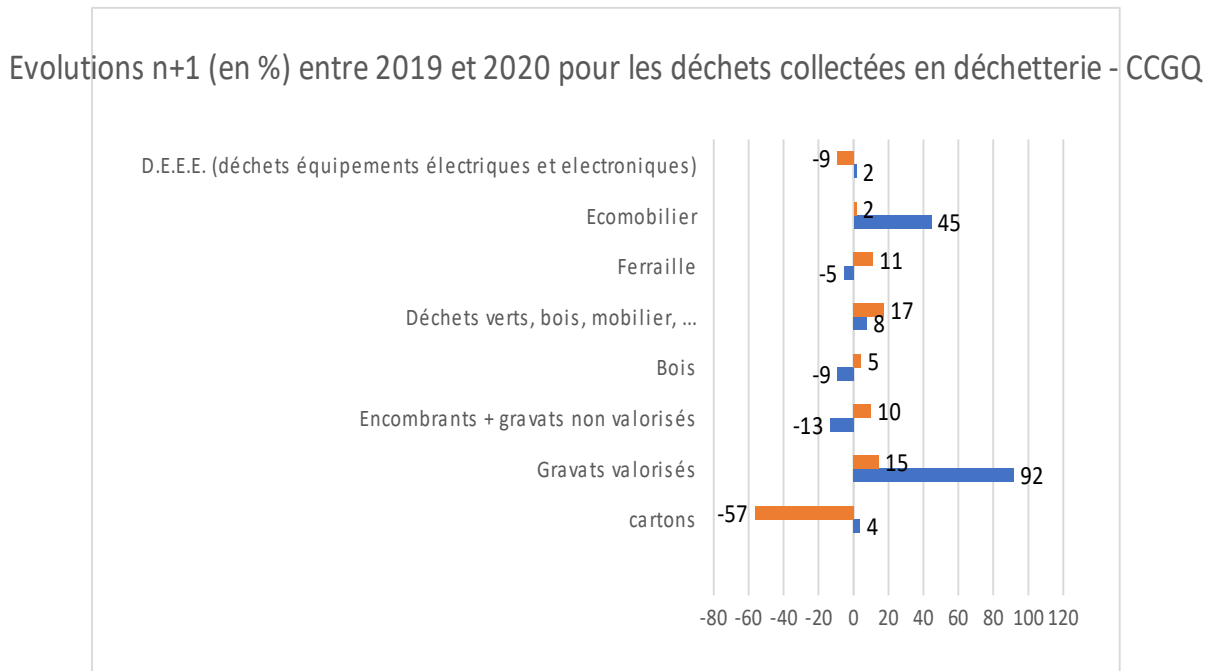


Diagramme 14 : Évolution (en %) des tonnages de déchets retrouvés en déchetterie sur le territoire de la CCGQ par rapport à l'année précédente pour 2019 et 2020 (2019 en bleu et 2020 en orange).

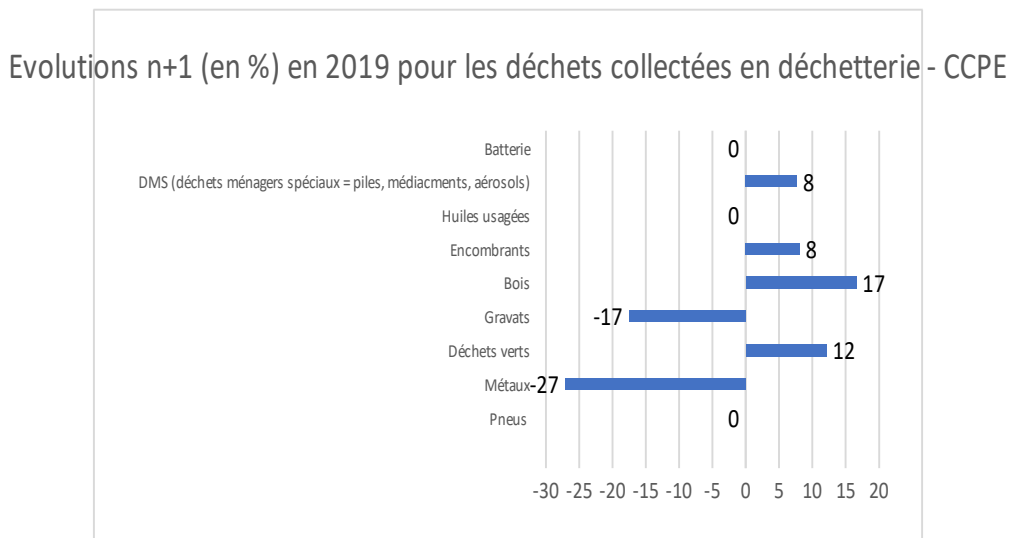


Diagramme 15 : Évolution (en %) des tonnages de déchets retrouvés en déchetterie sur le territoire de la CCPE par rapport à l'année précédente pour 2019.

Sur le territoire de la CCB, on remarque une hausse marquée par rapport à 2019 pour les déchets de placo, pneus et les gravats. En revanche, on note une forte baisse pour les cartons, le fer et métaux, les encombrants et gravats non valorisés. Enfin, ce sont quasi maintenus, les déchets verts et les déchets bois.

Sur le territoire de la CCGQ, on remarque une importante hausse de tonnage en ferraille, en encombrants et gravats non valorisés, en déchets verts et déchets bois. On note une forte baisse de tonnages en D.E.E.E., écomobilier, gravats valorisés et cartons. A noter que tous les tonnages par type de déchets ont fortement varié excepté pour les pneus.

Sur le territoire de la CCPE, nos données ne couvre que la variation (n+1) de 2019. Néanmoins, on remarque que les déchets types D.M.S., les encombrants, les déchets bois, et les déchets verts ont fortement augmenté. La quantité de batterie et huiles usagers s'est maintenue tandis que les gravats et les métaux ont fortement diminué.

Ces mêmes types de calcul ont été réalisés sur les déchets collectés sur les trois communautés de communes :

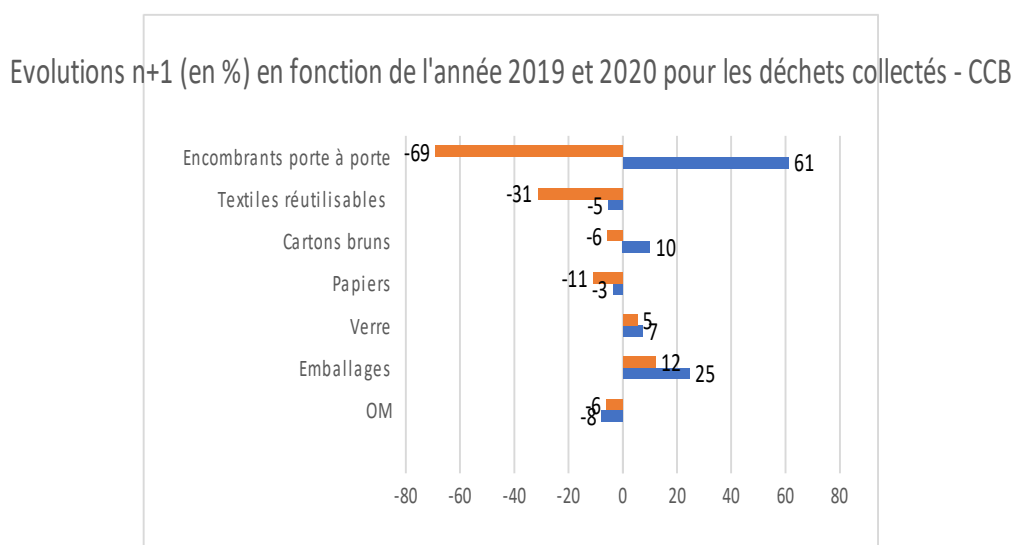


Diagramme 16 : Évolution (en %) des tonnages de déchets retrouvés en déchetterie sur le territoire de la CCB par rapport à l'année précédente pour 2019 et 2020 (2019 en bleu et 2020 en orange).

Evolutions n+1 (en %) en fonction de l'année 2019 et 2020 pour les déchets collectés - CCGQ

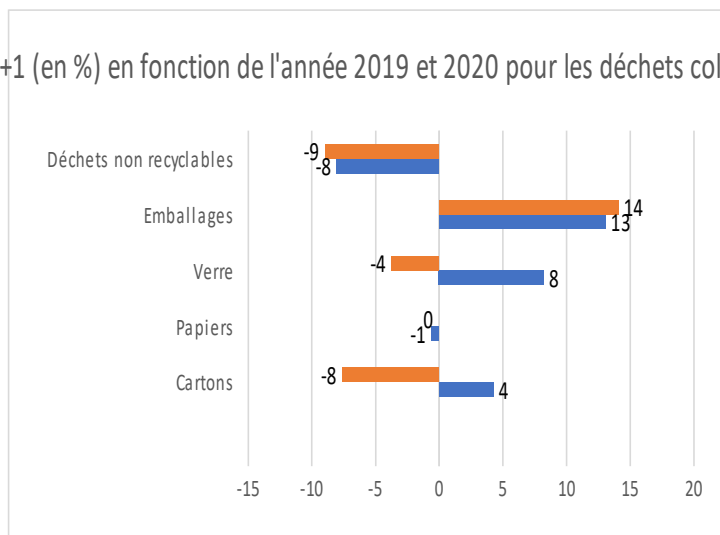


Diagramme 17 : Évolution (en %) des tonnages de déchets retrouvés en déchetterie sur le territoire de la CCGQ par rapport à l'année précédente pour 2019 et 2020 (2019 en bleu et 2020 en orange).

Evolutions n+1 (en %) en fonction de l'année 2019 pour les déchets collectés - CCPE

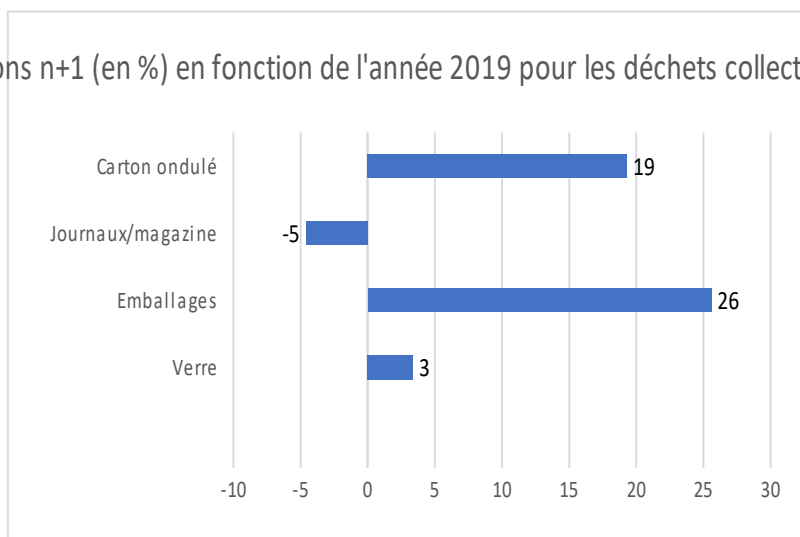


Diagramme 18 : Évolution (en %) des tonnages de déchets retrouvés en déchetterie sur le territoire de la CCPE par rapport à l'année précédente pour 2019

Sur le territoire de la CCB, tous les déchets ont diminué en termes de tonnages collectés en 2020 par rapport à 2018 ; Cette baisse est très marquée pour les encombrants porte à porte, les textiles réutilisables, les cartons bruns et les papiers. Elle est moins marquée mais visible quand même pour le verre, les ordures ménagères et emballages.

Sur le territoire de la CCGQ, la quantité de verre et de cartons a beaucoup diminuée entre 2018 et 2020. Néanmoins, la quantité d'emballages a à peine augmenté et les déchets non recyclables et papiers ce sont maintenus.

Sur le territoire de la CCPE, les données ne concernent que la variation entre 2018 et 2019. On remarque que toutes les quantités de cartons ondulés et d'emballages ont fortement augmenté. Celles de journaux et magazines baissées et celles de verre ont à peine augmenté.

Les variations de tonnages pour les déchets recyclables peuvent s'interpréter de deux façons. Il est possible qu'une augmentation de tonnages entre deux années soit en liée soit à une diminution de consommations de produits emballés avec le futur déchet en question ou alors que les comportements du consommateur se sont dégradés et que ces derniers ne trient plus de la bonne façon.

On remarque de fortes disparités, que cela en soit sur les déchets collectés ou en déchetterie, entre les trois communautés de communes.

### **3. Leviers d'actions**

- **Fiches Action**
  
- **Cartographie des flux**

## Annexes

Structures	Outils	Type de soutien
Région	Plateforme Régionale de l'Economie Circulaire (PRECI) constituant un lieu de rencontre et d'échange régional entre acteurs sur les thématiques de l'économie circulaire	Technique
	L'Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORD&EC). Il a pour principale mission d'assurer et d'améliorer la connaissance de la gestion des déchets à l'échelle régionale et de diffuser annuellement les résultats de ses travaux, notamment via le Tableau de Bord des déchets en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et des fiches de synthèse	Technique
	Dispositif CEDRE aides pour entrepreneur qui veulent se lancer dans une démarche ECC	Financière
	Banque de données DATAsud	Technique
ADEME	Optigede = une plateforme d'échanges et de diffusion d'outils et retours d'expérience sur l'économie circulaire et les déchets.	Technique
	Réseau A3P	Technique
	Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) ;	Technique
	Observatoire régional des transports.	Technique
	M ta Terre	Technique
	Base de données SINOE	Technique
	REGALIM PACA : réseau régional de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire	Technique
ARBE	Territoires durables	Technique
DREAL	Outil cartographique	Technique
	BATRAMÉ : BAsé Territoriale Régionale de l'AMénagement de l'Environnement	Technique
CA	Mes parcelles	Technique

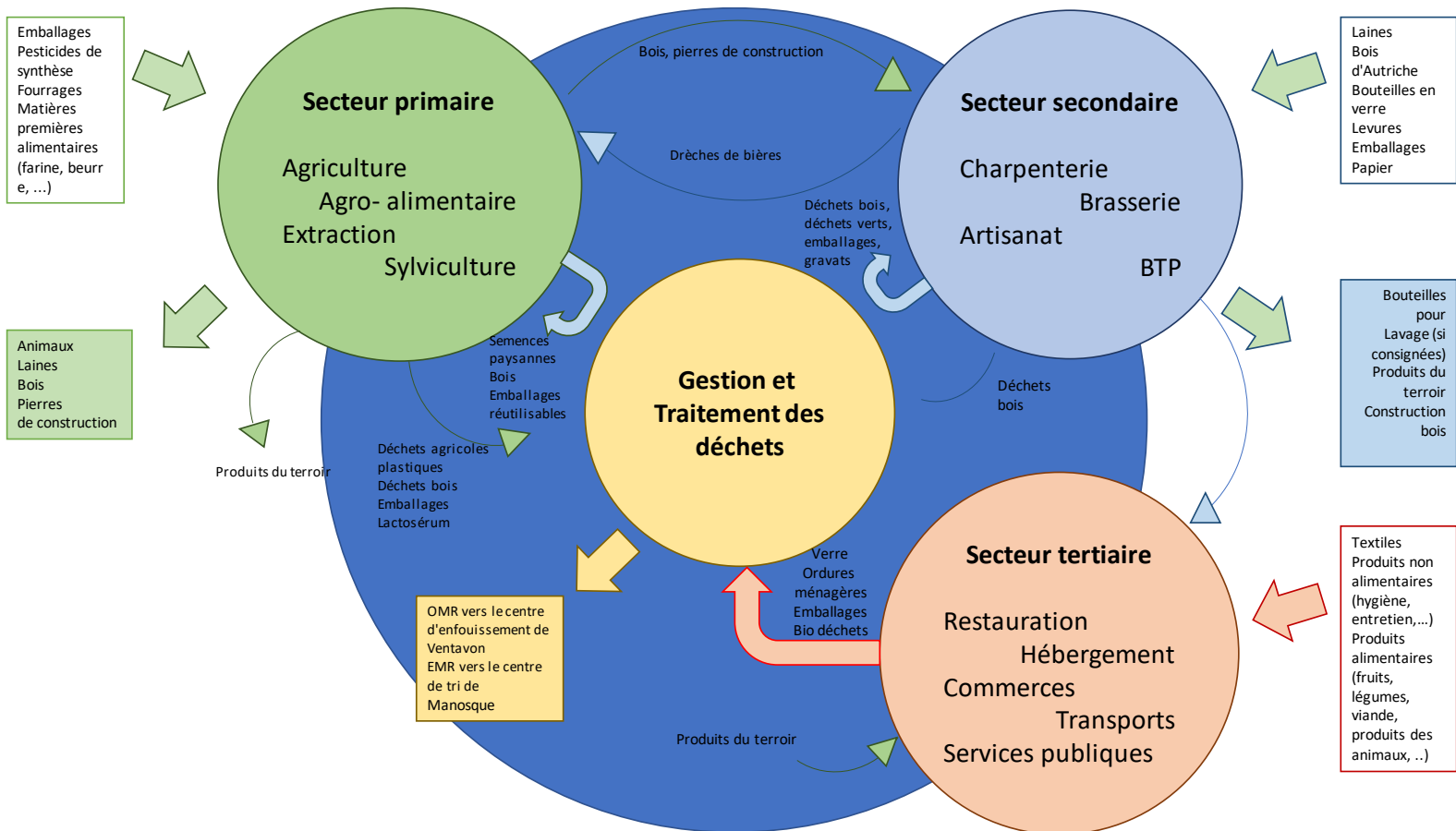
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des acteurs institutionnels, leurs outils et la nature (financière ou technique) de l'aide qu'ils proposent

Annexe 2 : Etat des lieux agriculture et élevage sur le territoire

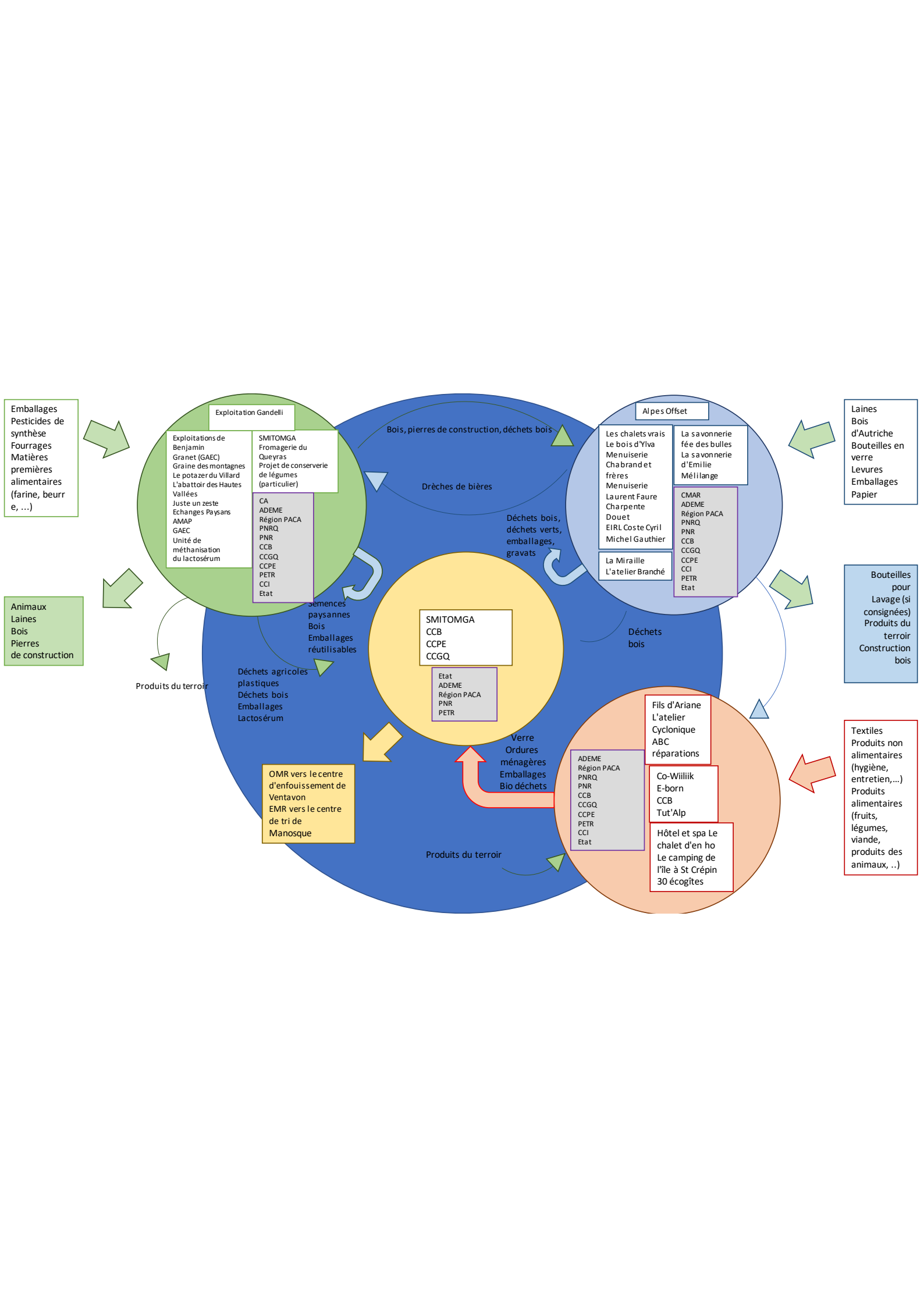
	Surfaces à vocation agricoles	Entreprises agricoles	Actifs agricoles	Des collectifs au quotidien	Productions	Agriculture biologique	Une valeur ajoutée locale	Des savoirs-faire reconnus
<b>Communauté de communes du Briançonnais</b>	40.000 ha soit 15,4% des espaces agricoles du département 20 ha de terres cultivées 2000 ha de surfaces en herbes 38.000 ha de surfaces pastorales	80 exploitations soit 5,2 % des entreprises agricoles du département 0,4 entreprises pour 100 habitants	123 individus +55 ans --> 39 % -40 ans --> 22 %	1 CUMA (= Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) 42 regroupement pastoraux 12 ASA (=Association Syndicale Autorisée) d'irrigation 3 AFP (=Associations Foncières Pastorales)	25 élevages bovins 41 élevages ovins 7 élevages caprins 8 ateliers maraîchages 6 élevages de volailles	730 ha engagés en agriculture biologique 9 entreprises agricoles +106 % de surfaces en bio depuis 2015 1,8 fois + d'entreprises agricoles bio depuis 2015	Label "Hautes Alpes Naturellement" : 4 exploitations agricoles 1 entreprise agroalimentaire 5 adhérents au réseau de vente directe et agritourisme " Bienvenue à la ferme "	IGP (Indication géographique Protégée) "Agneau de Sisteron" Vins des Hautes Alpes AOP (Appellation d'Origine Protégée) Bleu du Queyras en projet
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras</b>	46.987 ha soit 18% des espaces agricoles du département 140 ha de terres cultivées 10 ha de maraîchage et aromatiques ha de cultures pérennes 44000 ha de surfaces en herbe	99 exploitations soit 6,5 % des entreprises agricoles du département 1,23 entreprises agricoles pour 100 habitants	132 individus +55 ans --> 36.4 % - de 40 an s--> 25 %	1 magasin de producteurs 3 CUMA 39 regroupements pastoraux 7 AFP	25 élevages bovins 33 élevages ovins 5 élevages caprins 7 ateliers maraîchage	680 ha engagés en agriculture biologique 8 entreprises agricoles +310 % de surfaces bio depuis 2015 4 fois + d'entreprises agricoles bio depuis 2015	Label "Hautes Alpes Naturellement" : 5 exploitations agricoles 8 entreprise agroalimentaire 5 opérateurs adhérents à la marque départementale 4 adhérents au réseau de evnte directe et agritourisme " Bienvenue à la ferme "	IGP (Indication géographique Protégée) "Agneau de Sisteron" Vins des Hautes Alpes AOP (Appellation d'Origine Protégée) Bleu du Queyras en projet

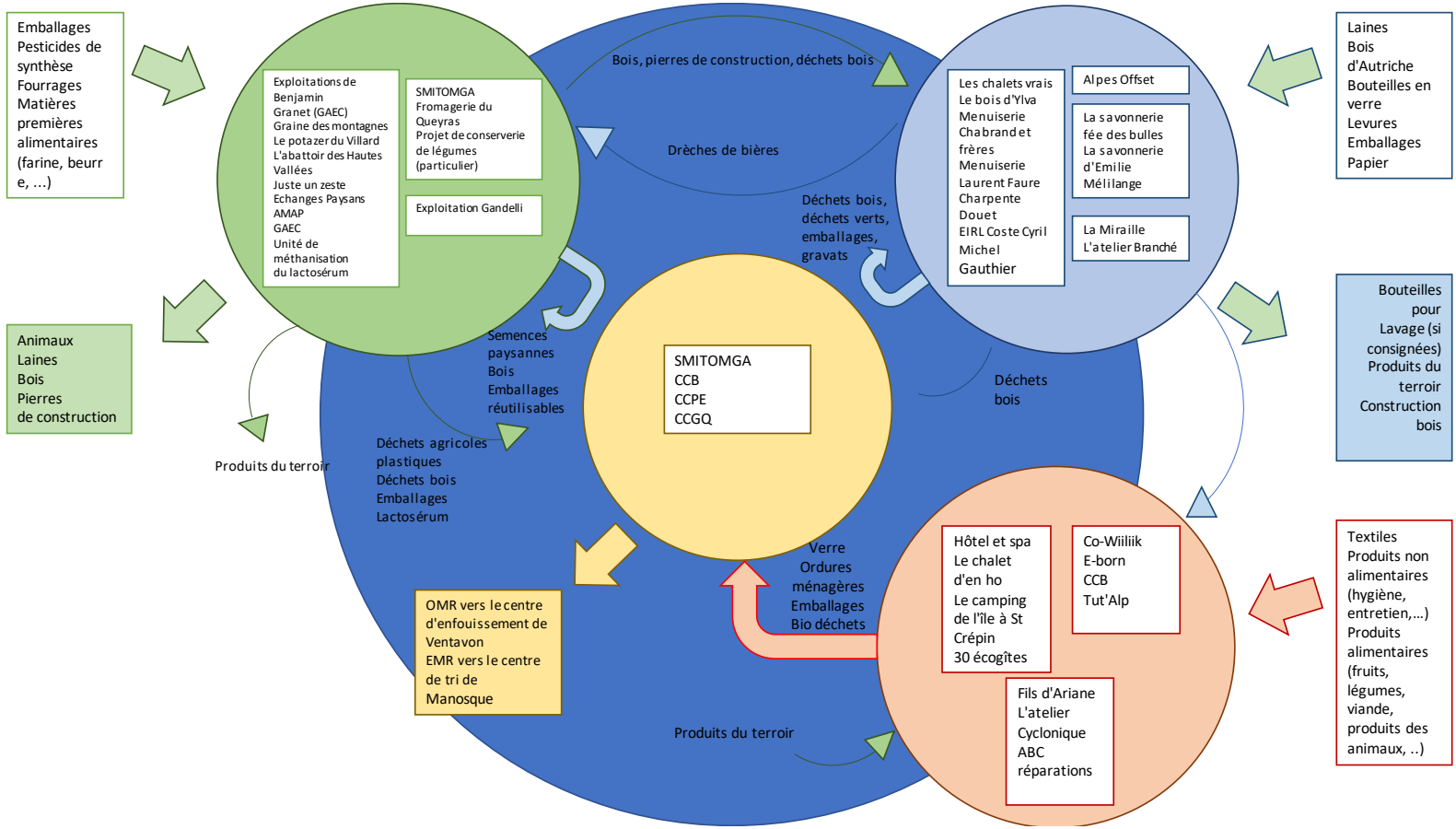
<b>Communauté de communes du Pays des Ecrins</b>	21.835 ha soit 8,4 % des espaces agricoles du département dont 97 % de surfaces pastorales 20 ha de terres cultivées 750 ha de surfaces en herbe 21.065 ha de surfaces pastorales	42 exploitations soit 2,7 % des entreprises agricoles du département 0,63 entrerpises pour 100 habitants	64 individus + 55 ans --> 31,3 % - de 40 ans --> 26,6 %	1 CUMA 15 Groupements Pastoraux 7 ASA d'irrigation 2 AFP	7 élevages bovins 20 élevages ovins 4 élevages caprins 10 ateliers maraîchage	580 ha engagés en agriculture biologique 5 entrepris agricoles + 97% de sufaces en bio depuis 2015 2,5 fois plus d'entreprises agricoles bio depuis 2015		IGP (Indication géographique Protégée) "Agneau de Sisteron" Vins des Hautes Alpes AOP (Appellation d'Origine Protégée) Bleu du Queyras en projet
--	---	---	---	---	--	---	--	---

*Annexe 6 - bis : Cartographie des flux et acteurs de l'économie circulaire  
rendu du 15/12/21*









*Annexe 6 -tierce : Fiche actions, documents de travail, rendu du 15/12/21*

## Levier 1 : Récupération de laines

**Contexte et enjeux :** Le type d'élevage principal sur le territoire est l'élevage ovin dont l'un des déchets produits est la laine en suint. Il existe une filature sur le territoire, la filature Longo, Maï qui pourrait être intéressée pour récupérer cette laine en suint, si cette dernière est en assez bon état. Actuellement, les éleveurs dont la laine n'est pas d'assez bonne qualité la revendent à des grossistes extérieurs au territoire. Cela concerne la très grande majorité des éleveurs du territoire.

**Description du levier :** Ce levier a pour objectif de permettre la récupération de ces laines auprès de la filature Longo Maï pour lesquelles elles deviendront ressources. Tout l'intérêt de ce levier est de limiter la production de déchets, de favoriser l'approvisionnement durable et de mettre en synergie différentes activités économiques.

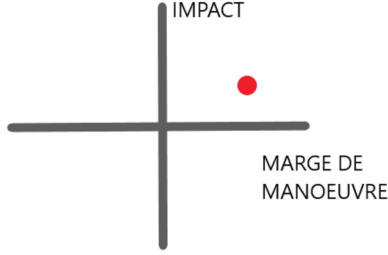
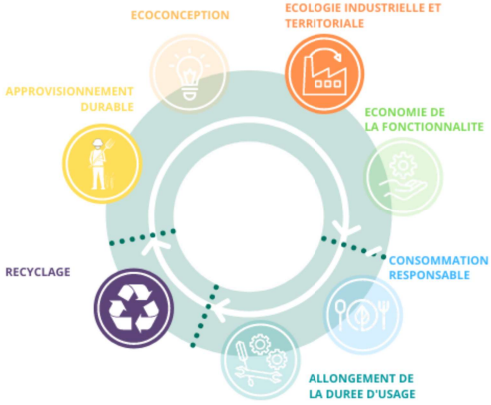
**Plan d'action par ordre chronologique :**

Objectifs	Action	Mise en place	Acteurs	Etat d'avancement
Assurer une plus-value aux éleveurs qui améliorent la qualité de leur laine	Prendre contact avec les éleveurs : identifier les freins, trouver des financements dont ils pourraient bénéficier	Contacteur la filature pour récupérer leurs listes d'éleveurs actuelle et leur cahier des charges pour la laine Elargir cette liste si besoin. Voir le diagnostic agraire pour cela	Éleveurs d'ovins, filature Longo Maï, ADEME, financeurs potentiels	A faire émerger
Les accompagner dans leur démarche d'amélioration de la qualité de laine	Leur permettre de bénéficier d'une expertise ou d'une formation	L'association Laines d'Europe délivre ce type de formations. Se rapprocher d'eux pour en savoir plus	Association Laines d'Europe, Eleveurs, Filature Longo Maï	A faire émerger
Mettre en relation les associations et éleveurs	Organiser des ateliers de rencontre, s'inspirer des ateliers "De la Terre à mon assiette"	Se rapprocher de l'association Atelier Laines d'Europe pour l'organisation	Association Laines d'Europe, Filature Longo Maï	A faire émerger

### Acteurs et calendrier

Structure pilote	Personne référente	Elu référent	Financements	Calendrier
PETR	Chargé de mission ECC	Elu référent ECC	APP ADEME " Investissements dans des équipements de réemploi, réparation ou réutilisation "	

## Indicateurs et évaluation économie circulaire

Indicateurs de réalisation	Impacts et marge de manœuvre	Piliers de l'ECC concernés
<p>Nombre d'éleveurs fournissant leur laine aux associations</p>		

*A faire pour creuser la faisabilité de ce levier :*

- Récupérer des noms d'éleveurs de moutons et de chèvre, la race, les cheptels et leur taille
- Contacter la Filature avec cette liste
-

## Levier 2 : Récupération de drèches de bière

**Contexte et enjeux :** On décompte 7 activités de brasserie sur le territoire. Ce type de production crée des déchets que l'on appelle drèches de bières, qui sont des résidus du brassage des céréales. Les drèches peuvent être récupérées par les boulangeries pour faire du pain, les biscuiteries pour faire des biscuits salés ou sucrés ou les éleveurs pour nourrir le bétail.

**Description du levier :** Ce levier a pour objectif de permettre la récupération des drèches de bières auprès des brasseries vers des biscuiteries, boulangerie et éleveurs. Tout l'intérêt de ce levier est de limiter la production de déchets, de favoriser l'approvisionnement durable et de mettre en synergie différentes activités économiques.

**Plan d'action par ordre chronologique :**

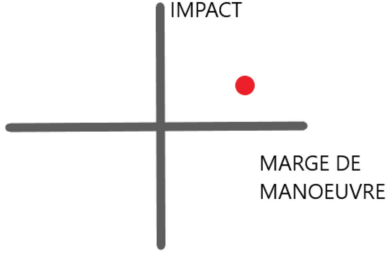

Objectifs	Action	Mise en place	Acteurs	Etat d'avancement
Connaître le gisement de drèches de bière	Prendre contact avec les brasseries afin de connaître leur volume de drèches, si ces dernières sont déjà réutilisées (si oui par qui)	Appeler les brasseries répertoriées sur le tableau "Brasseries sur le territoire" --> à mettre en annexe	Brasseries	A faire émerger
Connaître la demande en drèches sur le territoire	Se renseigner sur le principe de récupération (en termes de coût et infrastructures), et appeler les biscuiteries, puis boulangeries et éleveurs susceptibles d'être intéressés.	Rechercher des retours d'expériences, récupérer les contacts dans la base de données du secteur secondaire ---> à mettre en annexe	Biscuiteries, boulangeries et éleveurs	A faire émerger
Mettre en relation les structures et brasseries	Organiser des ateliers de rencontre, s'inspirer des ateliers "De la Terre à mon assiette"	Voir auprès des structures intéressées pour date et lieux de rencontre	Brasseries, boulangeries, biscuiteries et éleveurs	A faire émerger

Sous réserve de gisement assez important

### Acteurs et calendrier

Structure pilote	Personne référente	Elu référent	Financements	Calendrier
PETR	Chargé de mission ECC	Elu référent ECC	APP ADEME "Financement des équipements d'utilisation de matière première issue du recyclage"	

### Indicateurs et évaluation économie circulaire

Indicateurs de réalisation	Impacts et marge de manœuvre	Piliers de l'ECC concernés
<p>Nombre de mise en relation brasserie-structure récupérant</p>		

## Levier 3 : Déchets bois comme matières premières pour meubles upcyclés -

document de travail

**Contexte et enjeux :** Les déchets de bois sont les troisième (pour la CCB) et quatrième déchets (pour la CCGQ et la CCPE) les plus retrouvés en déchetterie. Ce bois peut être réutilisé afin de devenir de la matière première pour fabriquer des meubles.

**Description du levier :** Ce levier a pour objectif de permettre la récupération des déchets bois auprès des déchetteries vers les artisans. Tout l'intérêt de ce levier est de limiter la production de déchets, de favoriser l'approvisionnement durable et de mettre en synergie différentes activités économiques.

**Plan d'action par ordre chronologique :**

Objectifs	Action	Mise en place	Acteurs	Etat d'avancement
Prendre connaissance de l'état du bois collecté	Contacteur les principales déchetteries du territoire	Appeler les déchetteries et pour chacune remplir un tableau renseignant le nom de la déchetterie et l'état du bois et date	Déchetteries	A faire émerger
Reprendre contact avec le porteur de projet de bois upcyclé : Benjamin Bovetto et les autres artisans du bois du territoire	Se renseigner sur les potentiels freins rencontrés par le porteur de projet et/ou artisans	Prise de rendez-vous	Porteur de projet : Benjamin Bovetto et autres artisans du bois	A faire émerger
Mettre en lien les déchetteries avec le porteur de projet et artisans	Mettre en place un premier contact. Accompagner les acteurs dans l'organisation de la récupération	Voir auprès des structures intéressées pour date et lieux de rencontre	Déchetteries, artisans	A faire émerger

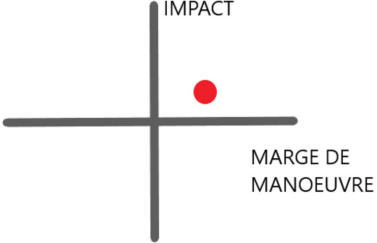

Sous réserve de bois en état

**Acteurs et calendrier**

Structure pilote	Personne référente	Elu référent	Financements	Calendrier
PETR	Chargé de mission ECC	Elu référent ECC	APP ADEME "Financement des équipements d'utilisation de matière première issue du recyclage"	



## Indicateurs et évaluation économie circulaire

Indicateurs de réalisation	Impacts et marge de manœuvre	Piliers de l'ECC concernés
<p>Nombre de mise en relation artisans - déchetteries</p>		

## Levier 3-bis : Déchets bois comme copeaux de bois pour alimenter les réseaux de chaleur

**Contexte et enjeux :** Les déchets de bois sont les troisième (pour la CCB) et quatrième déchets (pour la CCGQ et la CCPE) les plus retrouvés en déchetterie. Si ce dernier n'est pas réutilisable comme matière, il peut néanmoins alimenter l'un des réseaux de chaleur du territoire

**Description du levier :** Ce levier a pour objectif de permettre la récupération des déchets bois par les réseaux de chaleur du territoire pour en faire des copeaux de bois. Tout l'intérêt de ce levier est de limiter la production de déchets, de favoriser l'approvisionnement durable et de favoriser le recyclage.

### Plan d'action par ordre chronologique :

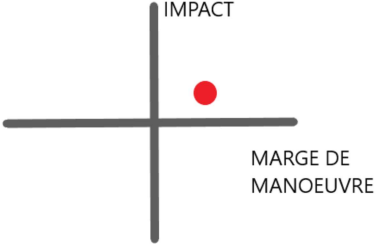

Objectifs	Action	Mise en place	Acteurs	Etat d'avancement
Prendre connaissance de l'état du bois collecté	Contacteur les principales déchetteries du territoire	Appeler les déchetteries et pour chacune remplir un tableau renseignant le nom de la déchetterie et l'état du bois et date	Déchetteries	A faire émerger
Prendre contact avec les réseaux de chaleur du territoire afin de connaître le type de bois qu'ils acceptent	Demander des détails précis sur le type de bois accepté (présence de peinture, colle,...)	Prise de rendez-vous	Réseaux de chaleur	A faire émerger
Mettre en lien les déchetteries avec les réseaux de chaleurs	Mettre en place un premier contact. Accompagner les acteurs dans l'organisation de la récupération	Voir auprès des structures intéressées pour date et lieux de rencontre	Déchetteries, réseaux de chaleur	A faire émerger

Sous réserve de bois en état

### Acteurs et calendrier

Structure pilote	Personne référente	Elu référent	Financements	Calendrier
PETR	Chargé de mission ECC	Elu référent ECC	APP ADEME "Financement des équipements d'utilisation de matière première issue du recyclage"	

### Indicateurs et évaluation économie circulaire

Indicateurs de réalisation	Impacts et marge de manœuvre	Piliers de l'ECC concernés
<p>Nombre de mise en relation réseaux de chaleur - déchetteries</p>		

*Annexe 7 : Livret des bonnes pratiques de la participation citoyenne rendu  
du 15/12/21*

**LIVRET DES BONNES PRATIQUES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE –  
Document de travail**

**I. Edito**

**II. Sommaire**

**III. Contexte de la démarche**

Ce livret a été rédigé par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Briançonnais dans le cadre d'un stage de 6 mois. Le PETR est doté d'une équipe d'ingénierie territoriale qui met en œuvre plusieurs missions (énergie, économie circulaire, LEADER, etc.)

Géographiquement, le territoire représente le tiers du département des Hautes-Alpes qui se situe au nord de la région Sud Provence Alpes Côtes d'Azur. Il regroupe 3 communautés de communes: la Communauté de Communes du Briançonnais, la Communauté de Communes du Guillestrois - Queyras et la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.



Zone géographique sur laquelle porte les missions du PETR. Crédits images : [paysgrandbrianconnois.fr](http://paysgrandbrianconnois.fr)

Le PETR a signé le Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES) avec l'État et l'ADEME (ainsi que d'autres partenaires). Ce contrat, mis en place dans un esprit de travail partagé entre l'état et les territoires ruraux, permet de faire venir émerger de nouvelles dynamiques venant du territoire sur les questions de transition écologique. Ces dynamiques se déclinent sous 6 orientations : l'autonomie alimentaire, la gestion des déchets, l'énergie (sobriété, stockage et production d'énergie renouvelable), la mobilité, le logement et la concertation citoyenne, transverse aux autres orientations.

C'est dans le cadre de ce contrat que le présent livret a été réalisé. Le territoire a mis en avant, de par cette signature, sa volonté d'intégrer les citoyens dans l'émergence de dynamiques en faveur de la transition écologique.

Aujourd'hui, la principale initiative de participation citoyenne portée par le territoire est l'animation du Club Climat et Transition (CCT) par une chargée de mission :

Ses objectifs sont les suivants :

- Informer & partager des informations
- Se former
- Agir & impulser des actions, des projets

Le Club Climat et Transition se réunit toutes les 6 à 8 semaines environ et propose des rencontres dans deux lieux différents afin de permettre au plus grand nombre de s'y déplacer. Les habitants se réunissent sous forme de groupes projets portant sur les thématiques : « Alimentation durable », « énergie », « mobilité », « biodiversité et environnement », « vie sociale, culturelle et locale » ainsi que toutes problématiques en lien avec la transition écologique et solidaire.

Le CCT a été lancé en 2017 dans le cadre de la définition du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) au cours de laquelle les ateliers de concertation organisés avec les habitants ont connu un vif succès. Cet engouement s'est traduit par la pérennisation du CCT au travers de la signature du CTES. Le Club Climat et Transition s'est réuni à plusieurs reprises puis a été mis en sommeil en raison d'une vacance de poste et de la crise sanitaire.

Au printemps 2021, la dynamique a été relancée par la nouvelle chargée de mission impulsée par une volonté politique renouvelée à la suite des élections municipales de 2020 et appuyée par l'élue référente à la concertation.

Dans un premiers temps, au vu du contexte sanitaire, une série de webinaires couvrant les problématiques traitées par le Club Climat a été lancée.

En juin 2021, le Club Climat et Transition s'est réuni pour la première fois en présentiel. Il se définit comme un lieu d'expérimentation et de mise en œuvre d'actions opérationnelles autour de la transition écologique et solidaire et est **ouvert à tous**.

Dans la continuité de cette dynamique, ce livret a pour ambition de partager des pratiques de la participation citoyenne qui ont été testées sur notre territoire, notamment durant les rencontres du CCT et ailleurs et qui se sont avérées efficaces ou non avec les explications et retours d'expériences correspondants.

## I. Concertation et participation citoyenne

### a. Définitions pratiques

Avant de pouvoir fournir des bonnes pratiques de la participation citoyenne, il est nécessaire d'en comprendre la définition et la différence avec la notion de concertation. Ce sont deux concepts à définir, leur définition étant variable selon les structures et les pratiques envisagées.

Selon, l'ADEME [1], il existe plusieurs types de participations :

- **Informative** dont l'objectif est de partager des informations auprès de la population sur les projets et enjeux de la collectivité. Il n'y a pas de débat, et elle s'adresse à l'ensemble de la population.
- **Consultative** qui vise à recueillir l'opinion public. Elle ne nécessite pas forcément de débats pour délibérer et la décision finale reste toujours celle de l'autorité compétente.

- **Concertation** qui ouvre le dialogue sur des mesures et projets pour la collectivité entre les acteurs du territoire (citoyens, associations, entreprises, élus, ...). Cette dernière aboutit à des propositions et concerne un groupe d'habitants choisi par l'autorité compétente qui aura également le dernier mot sur la décision finale.
- **Participation de co-production ou codécision** dont l'objectif est de faire participer les acteurs dans des projets liés au bien être commun. Celle-ci s'adresse à un groupe de citoyens choisi et/ou volontaire, qui co-fabrique avec l'autorité ou contribuent directement à la décision d'un projet. Dans le mode de co-production, la décision finale revient à l'autorité compétente tandis que dans un mode de codécision elle revient aux habitants et à l'autorité.
- **Autogestion** dont l'objectif reste le même que la participation. Les habitants sont tous volontaires et sont à l'origine du projet, le portent et le pérennisent. La prise de décision appartient aux habitants.

De son côté, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois - Queyras distingue la concertation de la participation de la façon suivante :

- **La concertation citoyenne** consiste à permettre aux citoyens de **prendre part aux décisions politiques**. Elle se manifeste au travers de l'activité du conseil de développement, association loi 1901 indépendante du PETR. Son rôle est de mobiliser la société civile pour appuyer la réussite des projets territoriaux. Le conseil de développement peut être saisi par les élus du PETR ou s'autosaisir pour conduire ses travaux. Ouvert à tous, le conseil de développement

recueille les idées et questions de chacun afin d'impliquer au mieux les citoyens dans les décisions politiques.

**La participation citoyenne**, au sens du PETR, consiste à permettre aux citoyens de **s'impliquer dans la mise en œuvre de projets impulsés par ces derniers**. En particulier, le PETR apporte un soutien technique aux projets en lien avec la transition écologique et solidaire. En revanche, dans le cadre de la participation, le citoyen ne participe pas à l'élaboration ou la mise en place des politiques publiques. L'objectif n'est donc pas forcément de faire remonter des propositions d'actions aux élus mais plutôt de réaliser des projets en faveur de la transition écologique et solidaire.

Dans la suite du livret, on se réfère à la participation citoyenne comme celle définie au sens du PETR.

#### a. Objectifs et intérêts

Développer une démarche de concertation ou une démarche de participation citoyenne ne vise pas les mêmes objectifs et intérêts.

La **concertation citoyenne** a pour objectif d'**inclure** les citoyens dans des mesures qui les concernent. Au travers de la discussion entre acteurs, on **reconnait l'expertise** de tous et en particulier celle des citoyens qui, parfois, ne se sentent pas assez spécialistes et donc légitimes de donner leur avis.

Au travers de ces échanges, élus, citoyens, membres du monde de l'entreprise et associatifs se **fedèrent** autour de causes communes.

Pour les citoyens, participer à l'élaboration de politiques publiques avec les élus permet de **renforcer leur confiance** envers eux. Les mesures sont ainsi plus **légitimes** à leurs yeux et seront de cette manière plus facilement mises en place par les élus.

Donner la parole aux citoyens, c'est également **prendre en compte les oppositions et conflits** qui sont inhérents à la mise en place de projets ou mesures. Au travers du dialogue, ces dernières peuvent être plus facilement **compris, déconstruits et dépassés**.

La **participation citoyenne** a, quant à elle pour objectifs de  **fédérer** les citoyens autour de projets en lien avec des problématiques portées par les pouvoirs publics. De cette façon, cette pratique **inclut** les citoyens comme porteurs et acteurs de projets et reconnaît leur expertise en tant que telle.

La pratique de la participation citoyenne permet **à tous d'œuvrer et agir** sur des projets sur leur territoire. Chaque citoyen ayant une idée innovante, une proposition qui manque sur le territoire peut user de sa créativité afin de les concrétiser en initiatives avec le soutien d'une équipe citoyenne.

Faire participer tous les citoyens volontaires à des projets d'intérêts local c'est également **faire croître l'intérêt** en leur faisant découvrir l'ensemble des tenants et aboutissants avec lesquels il faut composer.

Enfin, l'un des intérêts principaux de cette pratique est qu'elle permet **à tous** d'être acteurs et en particuliers les catégories socio-culturelle éloignées, trop souvent mises de côté. En effet, elle permet aux citoyens issus de milieux défavorisés de **se construire** eux-mêmes au travers de leur **capacité à agir**. Ainsi, des personnes qui ne se sont pas retrouvées dans les cadres institutionnels très formels (scolaires, entreprises, etc.) **peuvent s'accomplir** dans un cadre plus libre de la participation autour de valeurs communes. [1]

## II. Le recueil d'expériences

Les retours d'expériences ont été recueillis dans différentes structures qui ont déjà mis en place une initiative de participation citoyenne. Nous avons eu l'opportunité de nous entretenir avec :

- **Ener'gence l'Agence de l'Énergie et du Climat du Pays de Brest** : Cette agence anime des ateliers du réseau « Citoyens du

Climat », réseau de citoyens engagés sur les enjeux énergie/climat.

Le 1er réseau de citoyens du climat a démarré à Brest métropole, en 2016. Depuis, 5 autres ont été créés. Il y a à ce jour 6 réseaux de citoyens du climat sur le Pays de Brest, qui correspondent aux 6 communautés de communes et métropole qui ont répondu à l'appel à projet de l'ADEME sur la mobilisation citoyenne.

Ces ateliers sont ouverts à tous et ont pour but de former les citoyens sur des thèmes comme : la découverte et la transmission des éco-gestes simples, la compréhension d'un plan climat et ont pu suivre des modules sur les économies d'énergie dans l'habitat. L'objectif pour ces citoyens, à la suite de ces ateliers est d'aller sensibiliser d'autres habitants et initier des actions de sensibilisation aux problématiques énergie/climat. Le réseaux compte aujourd'hui plus d'une soixantaine d'adhérents.

- **L'Association Loiret Nature Environnement** : Cette association basée dans le département du Loiret a pour objectif de :
  - Mieux connaître pour mieux préserver
  - Éduquer à l'environnement pour sensibiliser un large public
  - Agir pour plus d'éco-citoyenneté

Dans le cadre de leurs actions d'éducation à l'environnement, l'association a mis en place sur deux villages, 7 groupes de travail thématiques afin de mettre en œuvre les actions



définies dans l'Agenda 21. Ces groupes réunissaient habitants, élus et animateurs qui apportaient un soutien technique.

- **Le PETR Bruche et Mossig** : Situé dans le département du Bas-Rhin, ce PETR a lancé l'animation d'un Club Climat dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Initialement, l'initiative était centralisée mais à l'occasion du vote prochain du PCAET, l'initiative de participation citoyenne est délocalisée dans chacune des communes avec un élu référent nommé. De cette façon l'initiative est plus proche des problématiques des habitants et est animée directement par les élus locaux, connus de ces derniers.
- **La commune de Loos en Gohelle** : Cette commune du département du Pas de Calais est pionnière en matière de participation citoyenne et recense de nombreuses initiatives et retours d'expériences. Un des dispositifs intéressants mis en place est le Fifty-Fifty. Il consiste à accompagner financièrement et techniquement des projets ou idées proposés par des habitants qui améliorent le cadre de vie . Une convention est ainsi établie avec la commune et les habitants s'engagent à mettre en œuvre et de pérenniser leur initiative.
- **ANACEJ** : Réseau National de la Participation Enfance-Jeunesse est une association loi 1901 visant à promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et à accompagner les collectivités locales dans la mise en place de démarches de participation des jeunes.

L'association s'adresse à différents publics : enfants, jeunes et jeunes adultes, professionnels, élus locaux et militants

associatifs ainsi qu'aux différents niveaux de territoires : communes, intercommunalité, départements et régions.

## I. Définir la démarche

### a. Se poser les bonnes questions

Au moment de la phase d'idéation de votre initiative, il faudra que vous vous posiez les bonnes questions qui vous permettront de structurer votre démarche. La meilleure façon de construire une démarche en accord avec l'attente de vos élus et de l'équipe dirigeante est de réaliser régulièrement des réunions avec eux pour échanger autour de vos points d'avancements.

- **Définir la participation citoyenne** : La première chose à déterminer est la définition que vous avez de la participation citoyenne. Comme expliqué dans la partie précédente, chaque structure a sa propre définition et c'est à vous ainsi que vos élus référents et équipe dirigeante de la poser.
- **Poser les objectifs** : Par ailleurs, pour que votre initiative paraisse claire aux yeux des participants, il faut que vous ayez posé les objectifs en amont de sa construction avec vos élus référents et équipe dirigeante. De cette manière, vous articulerez la construction autour de ces objectifs.
- **Construire l'initiative** : Il reste ensuite à mettre en œuvre cette construction. Posez-vous les questions suivantes :
  - Quel type de rencontre (informative, rencontre en sous groupe ou plénière, etc.) permettrait à mon initiative d'atteindre ses objectifs ?
  - Comment mettre en place la participation (selon votre définition) avec les habitants ?
  - Que pourrait y faire les citoyens ?
  - Autour de quelles problématiques ?

Répondre à ces questions vous permettra de définir le cadre de votre initiative, c'est à dire l'ensemble des actions qui seront mises en place, celles qui également ne pourront pas être mises en place.

- **Le nom de votre initiative :** Le nom de initiative est un point à définir avec vos élus et équipe dirigeante. Choisissez un nom parlant et qui décrit bien votre initiative mais qui soit également simple et facile à mémoriser.
- **Faire attention aux mots employés :** Enfin, évitez des mots comme « travail », « devoir », « contraintes » car ils sont connotés négativement et rappelle le travail. Votre initiative doit aspirer à un temps sympathique, après le travail dans le quel les citoyens peuvent s'accomplir.

#### b. Recenser ce qui existe sur votre territoire

Recherchez ce qui est fait sur votre territoire en termes d'initiatives de participation citoyenne. Par exemple, recherchez les structures qui ont déjà établi une participation comme vous l'avez pensé sur votre territoire ou ailleurs. Cela vous permettra de vous nourrir de leur expérience et d'affiner votre proposition.

Recenser également ce qui a déjà été le fruit d'une participation citoyenne sur votre territoire afin de pouvoir par la suite guider les habitants dans des démarches qui n'ont pas encore été faites et éviter les doublons.

## II. Mobiliser un public

La première étape clé dans la mobilisation des citoyens pour une initiative de participation citoyenne est de penser le type d'engagement que l'on va leur proposer. Il est donc nécessaire de fixer dans un premier temps, le lieu, la durée et la fréquence des rencontres.

### a. Le lieu, la durée et la fréquence

Lors de la crise sanitaire, on a vu se populariser les rencontres en distanciel. Nous allons donc vous présenter les avantages à se réunir en présentiel et en distanciel et les retours d'expériences que nous avons pu recueillir à ce sujet.

#### II.a.1. Lieu en présentiel

Pour le choix du lieu, il est préférable de convenir d'un lieu **public** et **facile d'accès**, en particulier pour les premières rencontres. Par exemple, on peut penser aux salles municipales ou aux salles dans les bibliothèques.

Au fur et à mesure des rencontres et que les liens se créent entre les membres, il est bien évidemment possible de se réunir dans des **lieux à connotations plus conviviales** comme les cafés, dans le respect des mesures sanitaires, voire même chez un participant. Il reste néanmoins recommandé de garder un lieu public comme lieu de prédilection afin de maintenir un cadre de travail soutenu et faciliter la venue de nouveaux participants dans un endroit moins intimiste. Enfin si la zone géographique couverte par les projets citoyens est large, il est envisageable de prévoir **plusieurs lieux** de rencontres pour pouvoir favoriser la venue de toutes les personnes intéressées.

L'intérêt de faire des rencontres en présentiel est que l'on peut réellement **développer les liens entre les participants**. Le contact humain est primordial pour créer le sentiment d'appartenance à un groupe. Il nous semble qu'il est quasi incontournable de réaliser les premières séances en présentiel tout en respectant les conditions sanitaires.

Les retours d'expérience :

**Lieu de rencontre public :** Le PETR Grand Briançonnais organise les rencontres du Club Climat dans des salles municipales



Photographie de la salle municipale de la mairie de Mont-Dauphin

**Lieu de rencontre convivial :** Le pays de Brest organise des rencontres « cafés papotes ». Tous les douze du mois les membres se rencontrent dans un café pour discuter sans ordre du jour. L'idée est d'apprendre à se connaître et de permettre aux membres de se raccrocher au réseau.

**Se retrouver chez l'habitant :** L'association Loiret Environnement qui assurait l'animation de groupe projets a souhaité faciliter les rencontres chez les habitants chez l'habitant afin, d'une part, favoriser les rencontres du groupe en dehors des sessions bi-mensuelles en plénières mais aussi afin de développer les liens entre les membres du groupe-projet.

**Pouvoir élargir la zone cible de rencontre et permettre au plus grand nombre de participer :**

Il est arrivé qu'une zone d'action trop large empêche les membres de se projeter et de voir les répercussions des initiatives sur leur quotidien. D'autre part, certains habitants ne pouvaient participer car le lieu de rencontre était trop éloigné de leur domicile. C'est pourquoi le PETR Grand Briannonnais a choisi deux lieux de rencontres sur le territoire pour répondre aux contraintes géographiques des participants. Le PETR Bruche et Mossig a rencontré la même problématique avec ses habitants : ces derniers souhaitaient œuvrer sur l'échelle de leur communes afin de pouvoir travailler en adéquation avec leur quotidien. Ils ont ainsi mis en place des rencontres découpées par communes.

I.a.1. Les lieux en distanciel

Avec la crise sanitaire, le recours aux rencontres en vidéoconférence s'est hautement popularisé. Nous allons vous présenter dans cette partie, les clés pour mener à bien ce type de rencontre.

Le premier conseil est d'y avoir recours dans les conditions qui permettront à l'utilisateur connecté de **suivre correctement** et de participer au maximum. Préférez des réunions **courtes** car la concentration des participants est moins importante qu'en présentiel et prévoyez des moments pour **faire participer** vos participants. Vous pouvez leur poser des questions directement, prévoir un quizz ou un jeu.

Des outils numériques qui sont très ludiques pour mettre en place des jeux sont :

- **Kahoot :** quizz à l'interface attractive, auquel on participe via un lien. On rentre un pseudo afin de participer et à la fin il y a un classement de points.

- **Klaxoon** : qui permet à tous les utilisateurs de remplir un tableau à distance. Également accessible via un lien, son interface est aussi très ludique.

Évitez si vous le pouvez, de combiner une rencontre en présentiel avec une en distanciel, **en particulier lors des premières séances**. Il sera extrêmement difficile pour les personnes en distanciel de participer et de ressentir la synergie de groupe. Tandis que les personnes en présentiel ne parviendront pas à totalement inclure les personnes sur ordinateur et privilégieront naturellement les conversations en physique.

Néanmoins, le distanciel permet un gain de temps pour les participants et permet à certains ne pouvant être là de participer et de recueillir des informations. Ainsi, pour des rencontres avec **tous les utilisateurs en distanciel** ou pour des groupes **ayant déjà travaillé ensemble en présentiel** et dont les **rôles sont bien définis**, la rencontre pourra se faire en distanciel ou en hybride sans en altérer les conditions.

D'un point de vue matériel, nous recommandons d'utiliser de préférence des logiciels de vidéoconférence parmi **les plus connus**.

De cette façon, vous allez faciliter l'accès à tous à la vidéoconférence et vous épargner des temps de préparation en amont et des explications pour l'installation. Parmi ceux testés, nous vous recommandons :

- **Zoom** qui est utilisable sur navigateur et donc ne nécessite pas forcément une installation afin de fonctionner. Zoom est gratuit pour les rencontres à deux et présente une limite de 40 minutes au delà de deux participants. Si vous êtes amené à réaliser de nombreuses rencontres en distanciel vous pouvez souscrire à un abonnement payant.

- **Teams** développé par Microsoft est également utilisable depuis le navigateur. Il fonctionne avec une limite de 30 heures et 100 participants dans sa version gratuite.

Dans le cas où vous animez une rencontre depuis chez vous ou retranscrivez une session en live à des utilisateurs en distanciel, il est crucial d'avoir **un bon matériel**. Si les utilisateurs ne vous entendent et/ou vous voient pas bien, leur concentration se dégradera au fur et à mesure de la visioconférence.

Il existe des équipements webcam/microphone/haut-parleur qui vous permettent d'atteindre un spectre de 360 °dans une salle.

Les retours d'expérience :

**Des rencontres d'informations en distanciel** : Pendant le second confinement, le PETR Grand Briançonnais a mis en place une série de webinaires sur Zoom dont l'objectif était d'informer les participants sur les initiatives existantes sur le territoire, en prévision de la mise en place du CCT en présentiel. La visée de ces webinaires n'était non pas de créer de l'échange entre les participants mais plutôt de mettre en place un flux d'information descendant. Dans ces conditions, les sessions se sont bien passées et les retours furent positifs.

**Rencontres en hybride dans le cadre d'un nouveau groupe de travail** : Le PETR Grand Briançonnais a expérimenté le mode d'hybridation de la visioconférence dans le cadre d'un travail en groupe projet avec des membres qui ne se connaissaient pas. Il apparût que les membres en présentiel ne prêtaient pas attention au membre en distanciel sur ordinateur car il n'était pas naturel d'interagir avec. De plus, pour peu que l'acoustique de la salle soit mauvaise et le matériel peu performant, il était quasiment impossible de suivre les discussions en

distanciel. D'où l'importance d'avoir du matériel performant et des groupes qui se connaissent déjà avant de se lancer dans l'hybridation.

**Le distanciel pour permettre à tous de participer :** Pendant la crise sanitaire, le pays de Brest a mis en place des rencontres en distanciel. Depuis, le pays continue d'utiliser le distanciel pour ses rencontres d'ateliers- formations qui peuvent commencer tardivement (18h) afin de permettre à tous de participer. Ainsi, des personnes qui avaient été éloignées du réseau ont pu se raccrocher à ce dernier et se relancer dans la dynamique.

a. Les outils de communication

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'initiative de participation citoyenne, la bonne communication en interne sera cruciale. De la même manière, pour faire vivre l'initiative en dehors du cercle des membres, il faudra assurer une bonne communication en externe. Cette partie a pour objectif de détailler les enjeux d'une bonne communication et les outils en internes et externes testés.

I.a.1. En interne

La communication en interne vise à assurer les échanges entre les membres du groupe entre deux rencontres.

Par conséquent, elle doit être **adaptée aux habitudes** des membres. Par exemple, ils peuvent préférer recevoir des mails ou encore utilisent plus souvent leur téléphone que leur ordinateur. Il ne faut donc pas hésiter dès la première rencontre à leur demander les canaux de communication qu'ils préfèrent. De même, vous ne pourrez pas trouver le canal qui va à tout le monde, soyez donc vigilant à en choisir un qui soit facile à **accéder et à prendre en main**.

Lorsque vous communiquerez les informations aux membres, il faut que le message soit **dynamique et pas trop long**. Vous pouvez, pour les informations importantes, envoyer des mails de manière régulière pour ne pas perdre le lien avec vos membres mais veillez à ne pas non plus inonder les membres d'informations.

Enfin, à chaque rencontre, **rédiger un compte rendu** est le meilleur moyen de permettre aux personnes n'ayant pas pu participer d'avoir quand même l'impression d'être dans la boucle. Encore une fois, il faut que ce dernier soit synthétique.

Les retours d'expérience :

**Combiner l'outil Discord® avec l'outil Framaliste® :** Ce sont les outils utilisés par le PETR Grand Briançonnais pour assurer la communication en interne du CCT. Pour les informations généralistes et importantes sur la tenue du CCT, l'outil Framaliste® est privilégié. Issu de la suite Framasoft, logiciels libres sur internet, il permet de créer une liste de diffusion via laquelle vous pourrez envoyer par mail une newsletter. Pour des informations plus anecdotiques et discussions entre membres, c'est l'outil Discord® qui est utilisé. L'avantage de cet outil est qu'il permet de créer plusieurs canaux de discussion au sein d'un même serveur. Ainsi, les membres peuvent discuter de leur projet sur leur propre canal et peuvent aussi naviguer dans les autres canaux afin d'en suivre l'avancement. Cet outil est gratuit et disponible sur l'application téléphone, sur navigateur internet (téléphone et ordinateur) et sur application ordinateur.

- **Whatsapp® :** Le Pays de Brest a quant à lui choisi de travailler avec l'outil Whatsapp® car il est facile et intuitif à prendre en

mains et il est par ailleurs plus populaire auprès de ses membres.

- **A noter** : L'outil Framateam®, qui fonctionne comme Discord® a été testé lors de la précédente saison du CCT et n'a pas été approprié par les membres car son interface n'est pas très attractive, peu intuitive et non disponible sur téléphone. Cet outil n'a pas été retenu par la suite.
- **Trombinoscope des membres** : Cette initiative a été proposée et mise en place par l'un des membres du CCT au PÉTR Grand Briançonnais. À chaque arrivée d'un nouveau membre, ce dernier est invité à remplir le trombinoscope avec une petite présentation de lui-même afin de pouvoir à tous de le repérer dans le groupe.
- **Donner un numéro de téléphone** : Au CCT, il a été remarqué que de nombreuses personnes continuent de communiquer via sms ou appels. C'est donc un canal qu'il ne faut pas négliger.

#### I.a.1. En externe

La communication externe est l'image qu'auront les personnes extérieures à l'initiative. Il est donc important de la soigner afin de donner envie à de nouveaux habitants de rejoindre la dynamique.

Il est important d'identifier les canaux de communication utilisés par le public cible et de ne pas négliger l'importance des réseaux sociaux.

Afin de toucher un public nouveau, il peut être intéressant de **participer à des événements sans rapport** premier avec l'initiative et afin de la présenter (ces événements sont développés ci-dessous).

Les retours d'expérience :

- **Bulletins municipaux** : Plusieurs structures (PÉTR Grand Briançonnais, l'Association Loiret Nature Environnement et le PÉTR Bruche et Mossig) utilisent les bulletins municipaux pour diffuser les informations sur la date, le lieu et l'heure de la rencontre. À noter qu'il faut parfois relancer plusieurs fois les services de mairie pour avoir une publication, mais ne négligez pas ce canal, il permet de toucher une large proportion des personnes qui participeront.
- **Les réseaux sociaux** : Le réseau social le plus utilisé par les partenaires est Facebook®. La plupart possèdent des pages sur lesquelles sont publiés les posts. Aussi, de nombreux habitants possèdent un compte Facebook® qu'ils consultent régulièrement. Vous pouvez également publier des informations sur Instagram® qui toucheront une population plus jeune que celle sur Facebook®.
- **Les sites internet des partenaires** : Les sites internet des structures (mairie, associations, communautés de communes, ...) permettent de relayer votre initiative, d'une part sur leur page généraliste qui donne des informations sur les initiatives et d'autre part, dans leurs actualités, où les informations sur la tenue des rencontres seront diffusées.
- **Les médias locaux** : N'hésitez pas à solliciter les médias locaux numériques ou papier afin de faire parler de votre initiative. A priori, ce service est gratuit. Si vous

souhaitez un article personnalisé (article long, etc.) il est possible de payer le média.

- **Affiches, flyers et QR codes** : Pour chaque rencontre, éditer des affiches et/ou flyers que vous afficherez dans des endroits fréquentés par le public cible (supermarché, écoles, mairies, ressourceries, ...). Vous pouvez solliciter votre entourage et membres de votre initiative pour qu'ils accrochent les affiches dans les lieux qu'ils visitent. Vous pouvez également les interroger sur les lieux qu'ils fréquentent pour vous faire une idée des lieux incontournables d'affichage. Néanmoins, au PETR Grand Briançonnais, peu sont ceux qui sont venus après avoir vu une affiche, ce n'est pas le mode de communication qui touche le plus de gens.
- **Carnets de liaison** : Une des pratiques mises en place par l'association Nature Loiret Environnement a été de demander aux enseignants de mettre un mot dans le carnet de liaison de leurs élèves afin d'informer les parents de l'existence de l'initiative. Cette pratique a également été mise en place par la Communauté de Commune du Briançonnais lors d'un événement de ramassage de déchets.
- **Le bouche à oreille** : Incontournable car simple et basé sur la confiance, ce mode de communication a été cité par toutes les structures interrogées sur leur bonnes pratiques de communication.
- **Multiplier les modes de communication** : Si votre initiative vise un large public il peut être intéressant de

combiner plusieurs canaux de communication (réseaux sociaux, affiches, média locaux) et de même solliciter les chaînes de télévision locale. Le PETR Grand Briançonnais a, par exemple, sollicités tous ces média de communications pour son initiative « 36 communes en transition ». Le film « Après Demain » de Cyril Dion a été diffusé dans le théâtre de Briançon, suivi d'un débat entre le réalisateur et Pierre Leroy. Le débat et le film ont été diffusés sur une chaîne de télévision locale afin de pouvoir toucher le plus de spectateur. Dans chaque salle de rediffusion, cette projection a ouvert les discussions entre habitants. Le débat a également été retransmis sur radio, la chaîne de télévision régionale ainsi que par des journaux régionaux. A noter que les chaînes et autres média ont été payés pour diffuser le débat-projection.

#### a. Les différents rôles

Pour mettre en place et faire vivre une initiative de participation citoyenne, définir les rôles de chaque acteur est la clé pour offrir une initiative **cadrée**. Elle apparaîtra d'autant plus **fiable** et **structurée** aux yeux des participants.

Ces répartitions de rôles et missions ont été mises en lumière lors de notre entretien avec l'ANACEJ qui est spécialisée dans la mise en place de la participation citoyenne avec un public jeune. Peu importe l'âge du public, la nature des rôles ne varie pas.

##### I.a.1. Le chargé de mission

Le chargé de mission est souvent à la tête de l'animation et apporte son savoir dans l'élaboration et le déroulement de l'initiative. Ses principales missions sont :

### 1. Faire vivre l'initiative.

Il **organise** et **anime** les rencontres. Il s'occupe donc de la communication interne et externe entre tous les acteurs. Il est ainsi responsable de la gestion du groupe.

### 2. Faire le lien entre tous les acteurs.

Si le travail d'un groupe-projet nécessite de solliciter les services de la communautés ou les élus, c'est au chargé de missions de faire le lien entre chacun d'eux.

Il **échange** très régulièrement avec les élus en charge de la participation sur les rencontres et leur avancement.

### 3. Mobiliser son savoir-faire technique et son savoir-être

Le chargé de mission, de par sa formation, possède le savoir faire technique pour, d'une part, visualiser les objectifs du dispositif et d'autre part pour épauler les citoyens dans l'élaboration de leur projet. Ainsi, il leur apporte son soutien et leur transmet la méthodologie de projet.

Pendant les rencontres, il mobilise son savoir-être afin d'être le **garant** des conditions d'animation et veille à la bonne répartition du temps de parole.

Les principaux défis de ce rôle sont :

- **Acquérir la légitimité** auprès des membres de l'initiative. Savoir faire respecter les conditions de travail, savoir obtenir le respect et le silence seront les défis

de savoir-être du chargé de mission. Il est important que le chargé de mission entretienne de bonnes relations avec les citoyens. Par exemple, le chargé de mission peut tutoyer les habitants qui sont d'accord. C'est une relation peu formelle qui permet la création de lien entre le chargé de mission et les habitants mais qui reste plus formelle que celle qu'entretiennent entre eux les citoyens.

- En lien avec le défi précédent, dès la première rencontre, il faudra **identifier la ou les personnes ressources**. C'est à dire la ou les personnes sur qui peut s'appuyer le chargé de mission et en qui il peut avoir confiance. De cette façon, le chargé de mission, pourra s'appuyer sur cette personne s'il a besoin de déléguer une tâche. Cette ou ces personnes sont (généralement) assidues, motrices et forces de proposition.

- En théorie, le chargé de mission réalise l'animation des groupes-projets mais ne s'implique pas dans ces derniers qui sont censé fonctionner sans son intervention. En pratique, il s'enquiert à chaque rencontre de leur avancement et vérifie que la dynamique du groupe fonctionne.

– Il est également le **garant des conditions** favorisant la convivialité. Il doit trouver le fin équilibre afin d'assurer de bonnes conditions de travail tout en permettant que des liens se créent entre les membres de l'initiative.

– Enfin il est **force de proposition de méthodes d'animation** pour mener à bien le tissage de liens entre les membres (brises-glaces), les confrontations d'idées (débat mouvant) et la mise en place de projets (travail en sous groupe, remplissage de fiches projets, etc.)

Les retours d'expérience :

**Une animation cruciale** : Il est difficile de mettre en autonomie les groupes et ceci a été remarqué dans la plupart des structures interrogées. Les habitants,



une fois leur projet terminé, ont du mal à se relancer dans une dynamique. De la même manière, une fois l'animation terminée, peu voire aucun ne continuent leur initiative. Certains citoyens s'engagent dans des associations avec lesquelles il renouvelleront leur engagement. Le rôle de chargé de mission en tant qu'animateur est donc crucial pour que l'initiative soit viable.

**Les enjeux du changement de poste :** Lors d'un changement de poste, il faut faire en sorte que la dynamique ne se perde pas avec le changement de chargé de mission. Pour ce faire, il faut prévoir une période de tuilage dans la mesure du possible afin de permettre au groupe de s'habituer au nouvel animateur. Un changement peut-être également l'occasion de rafraîchir l'initiative et de relancer une initiative de participation citoyenne qui s'était essouffée.

#### I.a.1. L' élu

L' élu est le porteur du projet politique et appuie la légitimité de l'initiative. Ses missions principales sont les suivantes :

##### 1. Porter le projet politique et faire le lien avec les autres élus

Pour cela, l' élu va chercher auprès de ses pairs un soutien et va les rassembler autour de l'initiative de participation citoyenne. Il porte le projet auprès des autres élus et citoyens.

Il coconstruit avec le chargé de mission les objectifs de rencontres et valide leurs contenus.

##### 2. Incarne le politique

Il est intéressant qu'il soit présent le plus possible pendant les rencontres car il incarne l'image de l' élu et appuie l'initiative en lui apportant une légitimité politique. Il incarne le pouvoir politique de

par son statut et c'est un atout pour consolider la mise en place de la participation citoyenne.

##### 3. Participe à l'initiative

L' élu doit valider ou non les projets citoyens et doit, dans tous les cas, expliquer son avis et argumenter auprès du groupe.

Il doit également être **disponible et ouvert** à la discussion, si un citoyen souhaite aborder un point de la rencontre avec lui. Il manifeste une écoute réelle avec le citoyen même si ce dernier n'est pas complètement spécialiste du sujet ou en désaccord avec l' élu. De cette façon, il crée une relation de **confiance** avec eux.

Il arrive que le rapport avec le citoyen soit déroutant pour l' élu. De nombreux élus ont pris le pas avec la participation citoyenne sur le territoire du CCT. Le **cadre de confiance** les ont mis à l'aise et ils ont pu participer à l'initiative autant en tant qu' élu référent ou élu-citoyen.

##### 4. Forme un tandem avec le chargé de mission

L' élu et le chargé de mission échangent régulièrement sur les rencontres et planifient avant la rencontre un temps de préparation et un temps de débriefing après qu'elle ait eu lieu. Pendant les rencontres, ils suivent de près l'avancement des groupes-projets et leur réussite.

Pour combiner l'expertise technique avec l'appui politique, l' élu peut co-animer les rencontres avec le chargé de mission. Ils forment ainsi un **tandem** qui consolide la démarche de participation.

Le retour d'expérience :

**L' élu référent :** Dans le cadre du CCT, le PETR Grand Briançonnais a formé un tandem composé de la chargée de mission concertation

citoyenne et de son élue référente sur la mission concertation. L'élue, fortement impliquée dans la mission, participe régulièrement aux rencontres. Elle y incarne la figure politique mais aussi un citoyen engagé dans un groupe-projet.

#### I.a.1. Les citoyens

L'initiative de participation s'articule autour des citoyens et évolue en fonction de leurs envies et besoins. Nous allons voir dans ce paragraphe les motivations des citoyens et les raisons pour lesquelles ils s'engagent. Ces points de motivations et d'envie sont issues du livret de GRAINE Centre - Livret méthodologique : Participation citoyenne découverte de la nature, d'information et d'animation du débat public [2].

Le point en commun entre tous les citoyens de l'initiative est qu'ils habitent tous sur le territoire.

Leurs **motivations à s'engager** dans un projet sont les suivantes :

- Le **souhait d'agir** pour la commune et la collectivité et de voir leur travail se transformer en projet concret.
- **L'envie de rencontrer** de nouvelles personnes ayant également l'envie de s'engager pour la communauté.
- **L'appartenance** à un groupe. Se sentir dans une dynamique collective motive la venue des citoyens qui se sentent engagés personnellement à faire vivre le projet.
- L'envie d'**acquérir de nouvelles connaissances** et de partager les siennes au reste du groupe.

- **Œuvrer pour la protection de l'environnement.** Les habitants s'engageant ont tous pour valeur commune de protéger et respecter l'environnement et ont le sentiment de faire avancer la cause en participant à l'initiative.
- Être **reconnu et valorisé.** Au sein d'un groupe, le citoyen est entendu et peut contribuer à l'avancement.

Le citoyen s'engagera si la plupart de ces conditions sont remplies :

- **Retrouver son propre engouement** pour le projet auprès des autres membres du groupe
- **Trouver du plaisir à participer aux rencontres**, à construire son projet et à organiser des événements.
- **Se sentir légitime** à participer. Le citoyen sera d'autant plus impliqué s'il se sent utile et apporte une plus-value au groupe.
- Pouvoir **travailler dans de bonnes conditions.** Il faut que le citoyen se sente à l'aise de s'exprimer sans peur d'être jugé et puisse être écouté par ses pairs
- Il faut que le projet soit **en accord avec les disponibilités** de chacun. Il ne faut pas que les rencontres représentent une source de stress pour le citoyen.

Enjeux avec les citoyens :

**Les inviter à s'informer** sur les problématiques qui les intéressent. Ils gagneront en connaissances sur leur projet et se sentiront encore plus légitimes d'en parler et de le défendre.

**Un Club Climat et Transition qui peut donner lieu à des formations** : Au CCT il est possible, à la demande des citoyens, de réaliser des formations en lien avec la transition écologique et solidaire.

Lorsque vous serez amené à interagir avec des citoyens adolescents voire jeunes adultes, **ne changez pas de ton**. De cette façon, il se sentiront d'autant plus investis qu'ils seront traités comme des adultes.

#### I. Animer les rencontres

Animer les rencontres c'est faire vivre l'initiative de participation. Elle consiste à mettre en action les citoyens et leur permettre d'arriver au bout de leur projet.

##### a. La première séance et deuxième séance

Nous allons faire un focus sur les deux premières séances car elles seront capitales pour le déroulement de toutes les autres séances. Lors de ces rencontres, le cadre de fonctionnement est posé initialement.

###### I.a.1. La première rencontre

- Comme expliqué précédemment, l'objectif de la première séance est de **poser le cadre de travail** avec :
  - **L'objectif de la démarche et des rencontres** : Il se définit entre l'élu, le chargé de mission et l'équipe dirigeante. Il se doit d'être clair et sans ambiguïté.

- **Les règles de vie** que doivent respecter les participants. Ces règles sont définies par les participants et les animateurs et acceptées par tous. Une manière des les instaurer est de demander à chaque personne, la condition qui lui semble nécessaire et suffisante selon elle pour le bon fonctionnement des rencontres et demander au reste du groupe si elle lui semble acceptable.

Les retours d'expériences :

**Un structuration indispensable** : Au PETR Grand Briançonnais, une précédente saison du CCT avait été mise en place. Malheureusement la plupart des saisons ont consisté à définir le cadre d'action du Club et c'est ainsi que l'initiative s'est épuisée d'elle-même, les citoyens las de ne pas voir de projets mis en place.

**Instaurer le cadre de confiance** : Le PETR a défini le cadre de confiance du CCT en demandant aux citoyens les conditions et/ou besoins qui sont inhérents à leur participation aux rencontres. Un tour de table est ensuite réalisé pour questionner le reste du groupe sur les conditions posées. Ne pas hésiter à reporter la discussion à la prochaine rencontre si le débat prend trop de temps.

- La première séance est l'occasion pour tous habitants de se rencontrer et de **tisser leurs premiers liens**. Pour ce faire, vous pouvez mettre en place des ateliers **brises-glaces** où ils auront à se présenter au reste du groupe puis à interagir entre eux. En suivant ce lien [3], vous trouverez une série de brises-glaces en lien avec la transition écologique.

- Le second objectif de la première rencontre est de **présenter les thèmes de travail** et l'ordre du jour d'une rencontre, qui sont imaginés en amont par le chargé de mission et l' élu référente. Une fois encore, les thèmes de travail peuvent être imaginés à l'avance mais les habitants peuvent également avoir des thèmes qu'ils souhaiteraient approfondir.

*Voir en annexe un tableau de déroulé type d'une première rencontre du CCT*

- Le troisième objectif est de **se mettre d'accord** avec le groupe sur la durée, la date, la fréquence et l'heure. L'idée est de mettre le plus de personnes d'accords pour maximiser le nombre de participants. Les autres dates pourront être choisies à l'aide de l'outil Framadate. Une autre façon de faire est de définir une **date régulière**, comme « tous les premiers mardis une fois tous les deux mois », pour que les citoyens puissent s'organiser à l'avance autour de cette date.
- Une fois que les participants se sont présentés, ils pourront, connaissant les différentes thématiques, se **répartir en sous-groupes projets**. Ils peuvent commencer à évoquer leurs idées de projets ou même aller plus le détail mais le but n'est pas d'avoir une idée précise dès la première séance mais plutôt de prendre ses marques avec le fonctionnement en sous-groupes.
- Lors de cette première séance, vous allez rencontrer **différents degrés d'implication** de la part des habitants.

- **Les acteurs** : Il y aura des habitants qui viendront avec une idée très précise de leur projet et qui voudront vite rentrer dans la partie opérationnelle
- **Les volontaires** : Les habitants qui auront envie de faire avancer les choses mais qui ne sauront pas comment. Ces derniers seront motivés et volontaires.
- **Les observateurs** : Les habitants qui souhaitent voir avant de s'engager. Ces derniers ne resteront pas forcément ou ne seront pas forcément les plus volontaires au début. Mais n'oubliez pas que chaque membre rayonne l'image de votre initiative et que leur engagement peut évoluer.

**Notre conseil:** Ne pas vouloir tout définir lors de la première séance au risque de ne pas pouvoir définir les groupes-projets faute de temps. N'hésitez à répartir les points d'organisation qui durent sur les séances suivantes, en particulier sur la seconde.

#### I.a.1. La seconde séance

La deuxième séance va servir à compléter le cadre de confiance établi lors de la première et à lancer les dynamiques projets. Elle va également approfondir les nouveaux liens créés entre les habitants.

- Au sein de chaque groupe projet, vous pouvez commencer à **recueillir les idées de projets**. Il est important que vous alliez dans chaque groupe et noter leur avancement et les inciter à se fixer sur un projet. Pour les groupes ayant déjà défini leur projet à la séance précédente, vous pouvez leur **faire remplir une fiche projet**. Un exemple de fiche-projet est donné dans la partie suivante. L'objectif de ces fiches de leur faire **se poser les bonnes questions** qui impulseront leur initiative. De cette façon, ils entameront la répartition des tâches entre les membres et dans le temps. *Vous trouverez un exemple d'une fiche projet p.*
- Utilisez cette seconde rencontre pour poursuivre la **définition des règles de vie du groupe** et pour recueillir les impressions des membres sur la première et seconde séance.
- A la fin de la rencontre, vous pouvez la clôturer en **recueillant leurs impressions**. Une des activités mise en place par le CCT est l'**arbre des personnages**. Chaque participant se place sur l'arbre et justifie pourquoi c'est cette position qu'il a choisi. Ce questionnement de fin de séance est important car il permet aux participants de déjà réfléchir dans la salle à son avis et de le confronter avec les impressions des autres.



Arbre des personnages. Crédits photos : site internet de [e-marketing.fr](http://e-marketing.fr)

#### a. Comment pérenniser les séances

Pérenniser la mobilisation est un des points les plus complexes à maîtriser dans la mise en place de l'initiative. Il n'y a pas de recette secrète mais voici des astuces qui ont été testées.

Un des outils qui fonctionne le mieux est l'**intelligence collective**. Selon le CAIRN, une dynamique d'intelligence collective est : « la mobilisation optimale des compétences individuelles à fin d'effets de synergies concourant à un objectif commun ». Ce phénomène se base donc sur le lien affectif entre les membres.

Initier une telle synergie permet de **favoriser la création** de lien entre les personnes. Mettre en place des brises-glaces lors des rencontres est un moyen efficace de créer une telle synergie. Ainsi, les personnes peuvent apprendre à mieux se connaître pendant les sessions. Ils peuvent aussi se rencontrer en dehors du cadre de l'initiative pour tisser des liens différents. Vous pouvez également créer des **temps différents** afin de permettre au participant de développer un lien affectif indépendant du cadre bénévole.

Les retours d'expériences :

- **Se retrouver en dehors des rencontres** : L'association Loiret Nature Environnement a favorisé les échanges en dehors des rencontres et il est arrivé que le chargé de mission et un sous groupe-projet se retrouvent chez un habitant. La présence du chargé de mission facilite souvent la dynamique projet mais ce genre de rencontres sont encore plus intéressantes si elles sont proposées par les habitants. De même, le groupe peut se rejoindre dans des lieux publics conviviaux (bibliothèques,

cafés,...). Leur projet avancera d'autant plus vite et ils apprendront à mieux se connaître.

- **Créer des temps annuels** : Le Pays de Brest organise chaque année trois temps pendant lesquels tous les citoyens membres du réseau Climat sont invités à se rencontrer. Ils partagent leurs visions et échangent autour d'un repas.
- **Participation à des événements extérieurs aux cadres des rencontres** : L'association Loiret Nature Environnement a fait participer ses membres
- **Café Papote** : Le Pays de Brest organise tous les douze du mois un café papote. C'est un temps, sans ordre du jour, où les membres du réseau se retrouvent pour partager un café, discuter.

Néanmoins, il a été noté dans toutes les initiative que la mobilisation s'effrite inévitablement dans le temps. La question est de savoir comment pallier à ce phénomène et encore une fois il n'y a pas de réponse tranchée. Il faut principalement essayer de redynamiser les rencontres et pour ce faire vous pouvez :

- **Essayer d'attirer de nouvelles personnes**. Tenter d'atteindre un public différent pour apporter de nouvelles synergies dans votre groupe.
- Une idée de la commune de Loos-En-Gohelle a été d'**alterner** les rencontres classique avec un temps informel pour faire « revenir » des personnes qui avait peu à peu perdu la motivation.

**Notre conseil** : Ne négliger pas les petites intentions comme des boissons offertes, un apéritif ou des viennoiseries sur un temps

informel. C'est une manière pour votre structure de reconnaître tout le travail mis en place par les citoyens. Par ailleurs, il n'est plus à démontrer l'importance du partage de nourriture comme vecteur de cohésion.

**a. Les outils de gestion de projet**

Dans cette partie nous allons décrire les différents outils à mobiliser pour lancer la dynamique gestion de projet.

- **Mettre en action les groupes-projets** : Au PETR Grand Briançonnais, une fiche projet est distribuée aux groupes nouvellement formés afin qu'ils puissent renseigner leur projet, sa présentation, les membres et leurs rôles, répartition des tâches entre membres et dans le temps et enfin les financements potentiels.



**FICHE PROJET**

Intitulé : .....

Thématique : .....

Porteurs et référent (Qui?) :

Description (Quoi?) :

Public visé (Pour qui?) :

Objectifs (Pourquoi et pour quoi?) :

Date (Quand?) :

Lieu/territoire concerné (Où ?) :

Les partenaires (Avec qui?) :

Moyens humain, technique, financier (Comment ? Quels besoins ?) :

Etapes, répartition des tâches, calendrier (Comment ? De quelle manière ?) :

- **Contourner les problèmes en se basant sur l'intelligence collective:** Vous pouvez contourner les problèmes que rencontre un groupe en le faisant s'aider du reste des participants. Afin de résoudre des points de blocage comme : « L'initiative ne trouve pas son public » ou « Nous ne trouvons pas de nouvelles idées pour faire vivre le projet », vous pouvez mettre en place un **World Cafe**.

Le principe consiste à désigner un animateur pour un nombre de table définit (en général 5 ou 6). L'animateur va voir défiler un groupe de personnes qui auront à discuter d'une question bien précise. Au bout de 15 min le petit groupe se déplace à la table suivante avec une nouvelle question et un nouvel hôte et renouvelle son questionnement. A la fin des tours, chaque hôte synthétise les principales conclusions sur sa question. Ainsi, le groupe présentant des difficultés peut se répartir en hôte avec à sa place une problématique rencontrée par le groupe. Ce type d'initiative va se nourrir des idées de tous et booster la créativité du groupe qui rencontre les problématiques et est d'autant plus efficace que les liens entre les habitants est fort [4].

- **L'accélérateur de projet :** C'est une méthode collaborative qui mobilise la dynamique d'intelligence collective afin de résoudre des problèmes ou des difficultés, pour les comprendre et faire des propositions. Afin d'assurer son succès, il est nécessaire de créer un espace sans jugement, de bienveillance et d'empathie envers les autres.

Comptez entre 40 et 60 minutes. Définissez dans le groupes trois rôles : un exposant (qui présente sa situation problématique avec une question claire à poser au groupe), un animateur (gardien de la méthode et assure le bon



déroulement et timing) et un secrétaire (prend des notes, inscrit dans un tableau les éléments de réponses proposés). L'exposant va présenter son problème sans intervention du groupe puis le reste du groupe va poser des questions pour clarifier le problème. L'exposant va ensuite reformuler sa question et les autres membres du groupes vont réagir, exprimer des suggestions et commentez. Pour plus de détail, vous pouvez consulter ce document [5].

- **Suivre l'avancement de vos groupes projets :** Lors de la première ou deuxième rencontres vos groupes-projets auront rempli leur fiche projet. Pour en suivre l'avancement lors des fois suivantes, posez leurs les questions :
  - Quelle tâche avez-vous pu réaliser depuis la dernière séance ?
  - Avez-vous rencontrer des difficultés ?
  - Qui avez-vous rencontrer ou pensez-vous rencontrer ?

Grâce à la réponse à ces questions, vous serez plus à même de leur proposer une liste de contacts ou de leur suggérer un piste privilégiée pour avancer. Les avancements que vous aurez constaté pourront être rédigé dans le compte rendu afin que tous puissent le suivre. C'est également le moyen pour vous de tenir à jour l'avancement de vos groupes projets.

#### I. Annexe

- Analyse AFOM récapitulative des pratiques de la participation citoyenne recensées :



- Fiche préparation du déroulé d'une séance

		la Conférence des Maires du 01/12/2021 - Info diverses	
18h05	Temps d'interconnaissance	<b>Bingo Humain ou Toile d'araignée</b> Dynamique : Trouvez quelqu'un dans le groupe qui répond positivement à la question : « Êtes-vous quelqu'un qui... » - mange bio et local ? - partage sa maison avec d'autres personnes (habitat collectif/cocoonage) ? - est bénévole dans une association ? - confectionne ses propres vêtements ? ou les achète aux Filles d'Ariane ? - achète son mobilier à la ressourcerie ? - a récemment fait des travaux de rénovations énergétiques dans son logement ? - compose des biodéchets dans un composteur individuel ou collectif ? - se déplace majoritairement en vélo, transport en commun, train, covoiturage, à pied ? - qui cultive ses fruits et/ou légumes ? - achète en vrac ? - a un fournisseur d'électricité verte ? - répare ou fait réparer son électroménager/objets du quotidien ? - fabrique ses cosmétiques/et ou produits d'hygiène/entretien ?	Questionnaire à imprimer
<b>Ateliers en groupes-projets</b>			
18h20	Présentation du temps en sous-groupes	Présentation des objectifs du temps en sous-groupe : - Accueil du nouveau participant (le cas échéant) - Echanges sur réflexions individuelles depuis la dernière rencontre - Si piste d'actions partagée : définition plus précise du projet (commencer à compléter la fiche-projet) - Répartition des tâches (possibilité de changer de	- Affiche avec rappel des sous-groupes et pistes d'actions - Pistes d'actions à imprimer - Fiche-projet - Affiche/Fiche-projet à

		<ul style="list-style-type: none"> <li>o Lancez vos idées quand elles vous viennent à l'esprit ou développez les idées existantes, pas besoin de lever la main.</li> <li>o Pas de critiques et de commentaires sur les interventions des autres pendant le brainstorming.</li> <li>o Contributions aussi courtes et précises que possible.</li> <li>o Toutes les idées sont écrites sur le tableau.</li> <li>o Durée : 15 minutes + debrief à chaud 5 minutes</li> </ul> <p>→ Prochaine rencontre du CCT : évaluation des idées et discussion ouverte.</p> <p>A définir : Quelles thématiques aborder ? Quels élus souhaitez-vous mobiliser ? qui participe ? qui prend la parole ? Echange ouvert ou à partir d'un document de travail envoyé au préalable ? Prépare-t-on des questions à l'avance ? Comment est organisée (gestion de la parole, prise de note) ? &gt; Possibilité d'organiser une réunion de préparation spécifique avec les personnes intéressées</p>	
19h50	Temps de clôture	<p>Événements à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description des événements à venir</li> </ul> <p>Questions diverses</p> <p>→ Temps de clôture : à définir</p>	

## VIII. Références

[1] Définitions des différents types de concertation/participation citoyenne : source Clés pour Agir de l'ADEME, page 17, consultée le 29/11/21, <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/participation-citoyenne-planification-et-amenagement-urbain-durables-8621.pdf>

[2] Livret rédigé par l'association GRAINE : <http://www.grainecentre.org/participation-citoyenne>

[3] Site de l'entreprise Chouette Impact qui est spécialisée dans la sensibilisation à l'écologie, dans l'onglet Icebreaker, on trouve une série de

brise glaces en lien avec la transition écologique et solidaire : <https://chouette-impact.fr/icebreakers/>

[4] Site de l'association AFCI où le rpicipe du World Café est décrit de manière exhaustive : [https://www.afci.asso.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide\\_world\\_cafe.pdf](https://www.afci.asso.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide_world_cafe.pdf)

[5] Fiche ressource rédigée dans le cadre des rencontres nationales des directeurs d'ateliers technologiques et d'exploitations de l'enseignement agricole, Besançon, 12-14/04/2016 par Roger Brouet : [https://wikis.cdrflorac.fr/wikis/WikiBASEPA/files/FichierRessource1\\_acclrateur\\_de\\_projet\\_revu\\_Roger.pdf](https://wikis.cdrflorac.fr/wikis/WikiBASEPA/files/FichierRessource1_acclrateur_de_projet_revu_Roger.pdf)

#### Sites internet des structures :

- PETER Grand Briançonnais : <https://paysgrandbrianconnais.fr/participation-citoyenne/club-climat-et-transition>
- Association Loiret Nature Environnement : <https://www.loiret-nature-environnement.org/qui-sommes-nous/l-association>
- Agence Climat Pays de Brest : <http://www.energence.net/citoyensduclimat/>
- PETER Bruche et Mossig : <https://bruche-mossig.fr/le-plan-climat-air-energie/>
- ANACEJ : <https://www.anacej.fr/>
- Commune de Loos en Gohelle : <https://www.loos-en-gohelle.fr/loos-ville-pilote/participation-des-habitants/>

#### IX Remerciements